

OMVS

ORGANISATION POUR
LA MISE EN VALEUR
DU FLEUVE SÉNÉGAL

PLAN D'ACTION REGIONAL

POUR
L'AMELIORATION
DES CULTURES
IRRIGUEES
DU BASSIN
DU FLEUVE
SENEGAL



OMVS

ORGANISATION POUR
LA MISE EN VALEUR
DU FLEUVE SÉNÉGAL



Table des matières

- 27** | INTRODUCTION
- 29** | I. CONTEXTE GENERAL DES PAYS MEMBRES DE L'OMVS
 - 1.1. Caractéristiques physiques
 - 1.2. Population
 - 1.3. Situation macroéconomique
 - 1.4. Politique sous régionale de coopération
- 33** | II. L'AGRICULTURE DANS LES PAYS MEMBRES DE L'OMVS
 - 2.1. Politiques et stratégies de développement agricole et leurs évolutions
 - 2.2. Potentiel et atouts de développement
- 43** | III. BILAN-DIAGNOSTIC DES CULTURES IRRIGUEES DANS LE BASSIN DU FLEUVE
 - 3.1. Potentiel et atouts de développement des cultures irriguées
 - 3.2. Investissements hydroagricoles réalisés
 - 3.3. Mise en valeur des aménagements hydroagricole
 - 3.4. Programmes et projets exécutés durant les dix dernières années
 - 3.5. Programmes et Projets en cours
 - 3.6. Contraintes de développement des cultures irriguées
- 64** | IV. PLAN D'ACTION REGIONAL A L'HORIZON 2025 (COURT ET MOYEN TERME)
 - 4.1. Objectifs et Coûts du plan d'action
 - 4.2. Stratégie de mise en œuvre du plan d'action
 - 4.3. Résultats et Bénéfices attendus
 - 4.4. Axes stratégiques dans les différents domaines
 - 4.5. Listes des Projets régionaux
 - 4.6. Liste des Projets d'envergure nationale ou projets nationaux
- 72** | V. MECANISMES DE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE IRRIGUEE
- 74** | ANNEXES
 - Bibliographie
 - Plan d'action régional à l'horizon 2025
 - Fiches de projets régionaux
 - Fiches de projets d'envergure nationale ou projets nationaux

Sigles et acronymes

ADRAO	Association de développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest. Actuelle AFRICARICE
ADRS	Agence de Développement de la vallée du fleuve Sénégal
AFD	Agence Française de Développement
AHA	Aménagement hydroagricole
ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
ANIDA	Agence Nationale pour l'Insertion et le développement Agricole
ANPROCA	Agence Nationale de la promotion rurale et du conseil agricole
APD	Avant projet détaillé
APS	Avant projet sommaire
ASPRODEB	Association sénégalaise pour la promotion du développement à la base
BFS	Bassin du fleuve Sénégal
CEPC	Cellule d'Evaluation et de Planification Continue
CCEG	Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement
CDI	Charte du domaine irrigué
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité inter-État de lutte contre la sécherese au Sahel
CNCR	Conseil National de concertation et de coopération des ruraux
CNRADA	Centre National de la recherche agricole pour le développement agricole
CPE	Commission permanente des eaux
CR	Commune rurale
CREDD	Cadre de Relance Economique pour le Développement Durable
CSA	Commissariat à la sécurité alimentaire (Mauritanie)
CSLP	Cadre stratégique de la lutte contre la pauvreté
DA	Direction de l'Agriculture
DCE	Dossier de consultation des Entreprises
DDC	Direction du Développement et de la Coordination
DDFCA	Direction de développement des Cultures et du Conseil Agricole
DNA	Direction Nationale de l'Agriculture
DPV	Direction de la Protection des Végétaux
DNGR	Direction Nationale du Génie Rural
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté (Guinée, Sénégal)
DUBM	Développement des usages à buts multiples

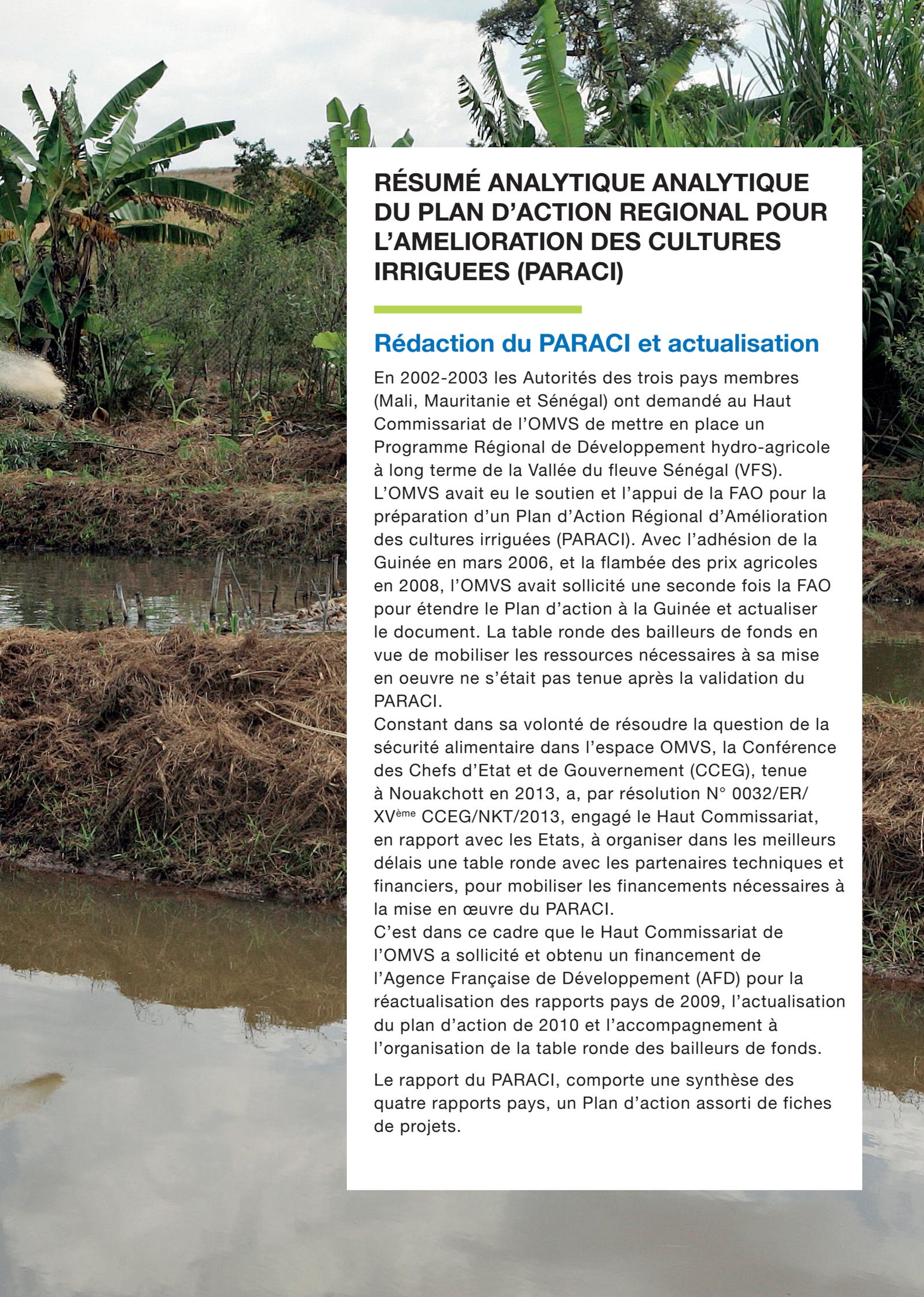




GOANA	Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance
HC	Haut Commissariat
IER	Institut d'Economie Rurale
IRAG	Institut de Recherches Agronomiques
IRD	Institut de recherche pour le développement (ex ORSTOM)
ISRA	Institut sénégalais de recherches agricoles
LDN	Loi sur le Domaine National (Sénégal)
LOA	Loi d'Orientation Agricole
LOASP	Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale
LPDA	Lettre de politique pour le développement de l'agriculture
LPDAI	Lettre de politique pour le développement de l'agriculture irriguée
LPERN	Lettre de développement sectoriel de l'environnement et Ressources Naturelles
LPI	Lettre de développement institutionnel du secteur agricole
MI	Mètre linéaire
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
OP	Organisations des Producteurs
OPA	Organisation professionnelle agricole
PADDY	Projet d'appui au développement durable de Yélimané
PARACI	Plan d'action régional pour l'amélioration des cultures irriguées
PDIAIM	Programme de développement intégré de l'agriculture irriguée en Mauritanie
PAM	Programme alimentaire mondial
PDA	Politique de Développement Agricole
PDIAM	Projet de développement intégré en aval de Manantali
PDMAS	Programme de développement des marchés agricoles du Sénégal
PDRG	Programme de développement de la rive gauche
PDRIK	Projet de développement rural intégré de Kita
PFA	Politique Foncière Agricole
PGIRE	Programme de gestion intégrée des ressources en eau
PIB	Produit intérieur brut
PIV	Périmètre irrigué villageois
PNAR	Programme national d'autosuffisance en riz (Sénégal)
PNDA	Programme national de développement agricole (Sénégal) Politique nationale de développement agricole(Guinée)

PNDE	Programme national de développement de l'élevage
PNDI	Plan national de développement de l'irrigation
PNE	Politique Nationale de l'Eau
PNIASA	Plan National d'investissement agricole et de sécurité alimentaire
PNIP	Programme National d'Irrigation de Proximité
PNISA	Programme National d'Investissements du Secteur Agricole
PNPE	Politique Nationale de Protection de l'Environnement
POAS	Plan d'occupation et d'affectation des sols
POGR	Programme d'optimisation de la gestion des réservoirs
PPIV	Petits périmètres irrigués villageois
PPM	Petits périmètres maraichers
PRACAS	Programme d'accélération de la Cadence de l'agriculture Sénégalaise
PRAI	Programme de renforcement de l'agriculture irriguée
PRODAC	Programme National des Domaines Agricoles Communautaires
PRODAM	Projet de développement agricole de Matam
PSE	Plan Sénégal Emergent
PSSA	Programme spécial pour la sécurité alimentaire
REVA	Plan de retour vers l'agriculture
SAED	Société d'aménagement et d'exploitation des terres du delta et des vallées des fleuves Sénégal et Falémé
SCA	Stratégie de Croissance Accélérée
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du fleuve Sénégal
SIG	Système d'information géographique
SOGED	Société de gestion et d'Exploitation du Barrage de Diama
SOGEM	Société de gestion de l'Energie de Manantali
SONADER	Société nationale pour le développement rural
SNSA	Stratégie Nationale de la Sécurité Alimentaire
SNDI	Stratégie nationale de développement de l'irrigation
SNDSR	Stratégie nationale de Développement des Semences de Riz
SRD	Société Régionale de Développement
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UMA	Union du Maghreb Arabe
URCAK	Union des coopératives agricoles de Kayes
VFS	Vallée du fleuve Sénégal





RÉSUMÉ ANALYTIQUE ANALYTIQUE DU PLAN D'ACTION REGIONAL POUR L'AMELIORATION DES CULTURES IRRIGUEES (PARACI)

Rédaction du PARACI et actualisation

En 2002-2003 les Autorités des trois pays membres (Mali, Mauritanie et Sénégal) ont demandé au Haut Commissariat de l'OMVS de mettre en place un Programme Régional de Développement hydro-agricole à long terme de la Vallée du fleuve Sénégal (VFS). L'OMVS avait eu le soutien et l'appui de la FAO pour la préparation d'un Plan d'Action Régional d'Amélioration des cultures irriguées (PARACI). Avec l'adhésion de la Guinée en mars 2006, et la flambée des prix agricoles en 2008, l'OMVS avait sollicité une seconde fois la FAO pour étendre le Plan d'action à la Guinée et actualiser le document. La table ronde des bailleurs de fonds en vue de mobiliser les ressources nécessaires à sa mise en oeuvre ne s'était pas tenue après la validation du PARACI.

Constant dans sa volonté de résoudre la question de la sécurité alimentaire dans l'espace OMVS, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (CCEG), tenue à Nouakchott en 2013, a, par résolution N° 0032/ER/XV^{ème} CCEG/NKT/2013, engagé le Haut Commissariat, en rapport avec les Etats, à organiser dans les meilleurs délais une table ronde avec les partenaires techniques et financiers, pour mobiliser les financements nécessaires à la mise en oeuvre du PARACI.

C'est dans ce cadre que le Haut Commissariat de l'OMVS a sollicité et obtenu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD) pour la réactualisation des rapports pays de 2009, l'actualisation du plan d'action de 2010 et l'accompagnement à l'organisation de la table ronde des bailleurs de fonds.

Le rapport du PARACI, comporte une synthèse des quatre rapports pays, un Plan d'action assorti de fiches de projets.



**CONTEXTE
GÉNÉRAL
DES PAYS
MEMBRES DE
L'OMVS**

Données physiques

La superficie totale des pays membres de l'OMVS est de 2 712 000 km², et le bassin du Sénégal en couvre près de 300 000 km².

Le bassin est subdivisé en trois zones: le haut bassin, la vallée et le delta. Du nord au sud de la zone de l'OMVS se succèdent les zones climatiques désertique, sahélienne, soudanienne et guinéenne, avec des hauteurs de pluies annuelles variant de 50 mm à 2 500 mm.

Le fleuve Sénégal long de 1 800 km, est formé par le confluent du Bafing et du Bakoye à 1.055 km de l'embouchure. Ce fleuve débite 13,1 milliards de m³ par an, en moyenne (calculée de 1972 à 2000). Les eaux de surface comprennent également les lacs de Guiers au Sénégal, et de Rkiz en Mauritanie, qui sont alimentés par des défluent du fleuve Sénégal.

On distingue plusieurs types de sols dans le bassin du fleuve Sénégal: les lithosols, les sols ferrallitiques, les sols hydromorphes, les sols alluviaux, les sols ferrugineux, les vertisols, les sols argileux et les sols halomorphes.

Le Bassin du Fleuve Sénégal est gravement affecté par les déboisements, l'ensablement et la désertification qui gagnent plusieurs régions du bassin. Les impacts de la désertification sont la perte de la productivité des sols, le recul des formations végétales arborées et arbustives, la perte de la biodiversité.

Données démographiques

La population des quatre pays membres de l'OMVS est estimée en 2013, à 44,3 millions d'habitants. Le taux de croissance démographique moyen est de 2,7% par an dans les quatre pays. La population est jeune, avec une légère majorité de femmes.

Situation macroéconomique

Le taux de croissance annuel du Produit intérieur brut (PIB), en 2014 est respectivement de 4,5% pour la Guinée, 6% pour le Mali, 0,92% pour la Mauritanie et 6,5% pour le Sénégal.

Les taux d'inflation sont influencés par les politiques monétaires: les pays membres de l'UEMOA, en 2015 (Sénégal avec 0,1% et Mali avec 1,5%), ont des taux d'inflation très faibles, en revanche ceux qui ont leur propre monnaie, pour la même période (Mauritanie avec 0,5% et Guinée avec 7,3%) ont une inflation moins maîtrisée.

Politique sous-régionale de coopération

La coopération entre États, se manifeste par leur appartenance à diverses organisations internationales. Le Mali, la Guinée et le Sénégal font partie de la CEDEAO et le Mali et le Sénégal font également partie de l'UEMOA. La Mauritanie est membre de l'Union du Maghreb Arabe (UMA). En revanche, les quatre Etats membres de l'OMVS appartiennent tous à l'AFRICARICE et au CILSS.



L'AGRICULTURE DANS LES PAYS MEMBRES DE L'OMVS

Politiques et stratégies de développement agricole et leurs évolutions

Plusieurs politiques et stratégies ont été menées depuis longtemps pour développer le secteur agricole.

#Guinée: Les différentes politiques menées ont conduit la Guinée à adopter le Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle de deuxième génération (PNIASAN) (2016-2020), et la Politique nationale de développement agricole (PNDA) (2016-2025), en cours de finalisation, concernant les quatre sous-secteurs (agriculture, élevage, pêches et forêts).

#Mali: L'évolution globale du contexte agricole a principalement été marquée, à partir de 1991, par une profonde mutation du processus de planification/gestion du secteur agricole. La Politique de Développement Agricole (PDA), adoptée en 2013, a pour but de promouvoir une agriculture durable, moderne et compétitive, reposant sur les Exploitations Agricoles Familiales et les Organisations Professionnelles Agricoles. Son plan d'action est le Programme National d'Investissements du Secteur Agricole (PNISA) qui porte essentiellement sur la production et la productivité agricole et la gestion des chaînes de valeurs.

#Mauritanie: C'est durant la période 1985 - 1989 qu'a débuté la politique de promotion d'une politique de sécurité alimentaire. La Mauritanie s'est dotée en 2012 d'une Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) et d'une Loi d'Orientation Agropastorale (LOA) pour définir sa politique de développement rural. Cette stratégie est en harmonie avec les objectifs de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP), la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA), et répond aux 4 (quatre) piliers du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA). Le Plan National de Développement Agricole (PNDA) - horizon 2025, vise à confirmer la volonté politique du gouvernement sous forme d'actions prioritaires et de programmes d'investissements clairement définis, ainsi qu'à répondre aux différentes préoccupations en mettant en place un cadre cohérent d'interventions pour tous les acteurs du secteur.

#Sénégal: La volonté du Gouvernement de donner suite aux mesures prévues par la Nouvelle Politique Agricole (NPA) s'est traduite au cours du 9e Plan (1996-2001), à travers le Programme d'ajustement du secteur agricole (PASA). Les évolutions remarquables notées au niveau des politiques et des stratégies de développement de l'irrigation, depuis 2003, sont issues de la volonté plus marquée de l'Etat, de résorber les déficits céréaliers (principalement le riz), en stimulant des programmes axés sur la maîtrise de l'eau (Plan REVA, GOANA, PNAR). Elles se matérialisent également par la mécanisation de l'agriculture au moyen des programmes d'équipement du monde rural. Dans le secteur de l'hydraulique, on peut citer le Plan local de développement hydraulique (2003), les lettres de mission de la SAED, la Charte du domaine irrigué (CDI) dont l'objectif majeur est de fournir un cadre de référence pour une utilisation rationnelle de l'eau et de la terre. Afin d'atteindre ses objectifs macroéconomiques, le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) est mis en place. A cet effet, le Gouvernement du Sénégal a fixé les grandes orientations agricoles portées par le Plan Sénégal Emergent (PSE)- horizon 2035.

Potentiel et atouts de développement

Les études de l'OMVS: Les études coûts et bénéfiques du POGR ont proposé l'adoption des scénarios de développement de la vallée et donc de gestion des eaux régularisées.

La Charte des eaux: La charte des eaux adoptée par les pays membres de l'OMVS, confirme le maintien de la crue artificielle (ou de soutien). Toutefois, le soutien à la crue n'est pas systématique chaque année.

Projection de mise en valeur: L'eau n'est en principe pas une contrainte majeure pour l'irrigation en période hivernale (juillet à octobre) étant donnée la contribution des autres affluents non régularisés du Sénégal. Le problème se pose surtout pour les cultures de contre-saison (novembre à juin) où les superficies seront limitées à 100 000 ha pour toute la Vallée (POGR), avec le débit turbiné et des autres usages.

Potentiel des terres irrigables: Le plus fort potentiel se trouve au Sénégal qui, à lui seul, en représente 58,5%. Il est suivi de la Mauritanie (31,5%) de la Guinée (5%) et du Mali (5%). Sur ce potentiel de 408 900 ha, seulement 212 937 ha, soit 52% sont aménagés.

Il faut noter la volonté des gouvernements des Etats membres de l'OMVS de s'appuyer sur le secteur de l'agriculture, notamment celle irriguée pour relever le défi de l'emploi des jeunes et des femmes et surtout de réduire l'importation du riz. L'apport de la diaspora constitue un atout non négligeable pour le développement de l'agriculture irriguée dans le bassin du fleuve Sénégal.

Signaler l'existence de structures d'encadrement et d'appui conseil mises en place pour exécuter les politiques des Etats dans le domaine de la gestion des terres et des eaux.





**BILAN-
DIAGNOSTIC
DES CULTURES
IRRIGUÉES
DANS LE BASSIN
DU FLEUVE**

Potentiel et atouts de développement des cultures irriguées

Au nombre des potentialités et atouts, il convient aussi de souligner:

- les infrastructures de base existantes ou en voie de réalisation au niveau de la vallée (barrages, routes, électrification, rizières etc.);
- les structures de recherche/développement ayant une expérience de plusieurs années (ISRA, AFRICARICE, IER, IRAG CNRADA, SONADER, DNGR, SAED, etc.);
- l'existence d'un potentiel humain véritablement dense (plus de 3 millions d'individus) dont est dotée la vallée et qui constitue un élément de poids dans l'entreprise de développement des cultures irriguées dans le bassin du fleuve Sénégal;
- la volonté politique des gouvernements à promouvoir l'irrigation avec maîtrise totale de l'eau ;
- la forte demande de la population pour l'irrigation ;
- le fort potentiel d'intensification et de diversification de la production dans des conditions de viabilité économique et environnementale avérées.

Investissements hydroagricoles réalisés

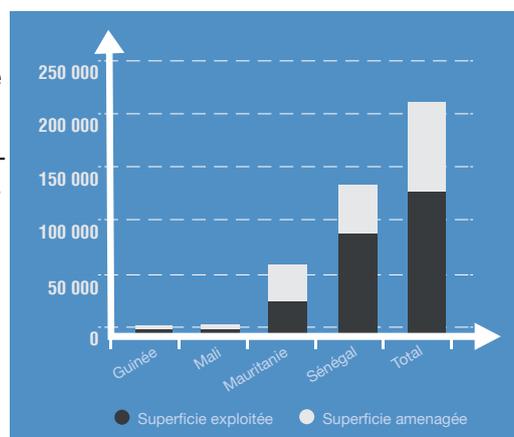
#Guinée: Sur un potentiel aménageable estimé à environ 19 600 ha dans le BFS, la superficie aménagée en 2015, est de 6898,75 ha répartie en plaines alluviales (6542ha) et bas fonds (356,75 ha). La superficie exploitée est estimée à **4 589 ha**.(DNGR)

#Mali: Selon les données de la l'ADRS, les superficies aménagées dans la région de Kayes sont estimées à 6000 ha en 2016 réparties comme suit: bas fonds (3795 ha), périmètres maraichers (131 ha); submersion contrôlée (202 ha) et maîtrise totale (1879 ha). Sur la superficie aménagée, seul près de **3505 ha** sont mis en valeur.

#Mauritanie: Le potentiel irrigué en Mauritanie (vallée du fleuve et Gorgol compris) a été estimé en 2016, à 130 000 ha. A ce jour, la superficie brute aménagée est d'environ 61 986 ha. Les superficies exploitées sont estimées à 'environ **28 000 ha** entre 2015 et 2016. Source (SONADER)

#Sénégal: Selon les données de la SAED, il existe 128 052 ha aménagés compte non tenu des 10 000 ha de cultures industrielles de canne à sucre (à comptabiliser en irrigation privée). Les superficies mises en valeur sont estimées à **93 300 ha**.

Les superficies exploitées en Guinée, au Mali, en Mauritanie et au Sénégal sont estimées à 129 381 ha soit 60,76% de la superficie totale aménagée qui est de 212 937 ha pour tout le Bassin du Fleuve Sénégal.



Mise en valeur des aménagements hydroagricoles

Les principaux domaines d'appui à la mise en valeur des aménagements hydroagricoles dans le bassin du fleuve sont: la Recherche/développement et l'appui conseil (Chaque pays dispose d'un Institut de recherche et d'une structure d'appui conseil).

Programmes et projets exécutés durant les dix dernières années

#Guinée: En dehors du Programme (Régional) de Gestion Intégrée des Ressources en Eau/Développement des Usages à Buts Multiples (PGIRE/DUBM): phase 1, aucun projet d'irrigation n'est observé sur la partie guinéenne du Bassin du Fleuve Sénégal.

#Mali: Les principaux programmes et projets se répartissent entre les niveaux régional et national. Dans le domaine régional le Projet phare est le PGIRE/DUBM qui est entré en vigueur en 2007. Au plan national on peut citer le Projet d'Appui au Développement Durable de Yéli-mané (PADDY) et le Projet de Développement Rural Intégré du District de Kita et de ses environs, phase 1 (PDRIK I).

#Mauritanie: En dehors de la phase 1 du PGIRE/DUBM, on peut citer le Programme de développement intégré de l'agriculture irriguée en Mauritanie (PDIAIM), le Programme de Renforcement de l'Agriculture Irriguée (PRAI), le PACDM II (Projet d'Aménagement des Cultures de Décruée de Maghama II) et le Projet Foun Gleïta.

#Sénégal: En dehors de la phase 1 du PGIRE/DUBM, les programmes et projets saillants sont le Projet autonome de développement agricole de Matam (PRODAM), le Projet de réhabilitation et d'extension des casiers situés en rive droite du marigot Lampsar, le Programme de Développement des Marchés Agricoles au Sénégal (PDMAS); le Plan de Retour vers l'Agriculture (REVA); le Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire et à l'Élevage, la Grande Offensive pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA).

Programmes et Projets en cours

#Guinée: Le Programme (régional) de gestion intégrée des ressources en eau/Développement des usages à buts multiples (PGIRE/DUBM) - phase 2, est le programme d'irrigation saillant observé sur la partie guinéenne du BFS.

#Mali: En dehors de la phase 2 du PGIRE/DUBM, les principaux programmes et projets en cours sont le Programme d'Appui au Développement Durable de Yelimane phase 2 (PADDY II) et le Projet de Développement Rural du Kaarta/Séfétou.

#Mauritanie: les principaux programmes et projets en cours sont le PGIRE/DUBM, phase 2, le Projet R'Kiz, le Projet ASSARIGG – Financement Agence Française de Développement (AFD) et les Projets Etat.

#Sénégal: En dehors de la phase 2 du PGIRE/DUBM, les principaux programmes et projets sont le PRODAM, le Projet de Réhabilitation et d'Extension du Projet de Matam, le Projet de Développement dans la zone de Waoundé, le Projet d'Appui à l'Agriculture et au Développement Economique de Podor, le Projet d'Amélioration à la Sécurité Alimentaire et l'Appui de la mise en Marché de la Région de Matam, le Projet de Promotion du Partenariat Rizicole dans le Delta du Fleuve Sénégal (3PRD), le PDIDAS, le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), le Programme des Domaines Agricoles Communautaires (PRODAC).

Contraintes de développement des cultures irriguées

Les Contraintes juridiques et institutionnelles comprennent: (i) l'insécurité foncière et le risque de conflits pour la terre; (ii) le retard structurel du monde rural; (iii) le maintien à l'écart des décisions des populations concernées; (iv) le désordre de l'occupation de l'espace irrigable; (v) l'insuffisance ou la carence de la loi foncière pour le cas à traiter et /ou de ses modalités d'application; (vi) la carence dans la gestion de l'eau et conflits pour accès à l'eau; (vii) l'éloignement des usagers du centre de décision pour la gestion de l'eau et coût élevé des démarches; (viii) l'incohérence des interventions et carence de ressources des institutions publiques et privées responsables de l'hydraulique; (ix) la dispersion de la recherche développement; et (x) l'insuffisance technique des OPA et des associations.

Les Contraintes hydrauliques portent sur (a) la connaissance et l'utilisation des ressources naturelles; (b) la conception des aménagements (dysfonctionnement, insuffisance et coûts de construction élevés pour les aménagements); (c) la consolidation et l'extension des infrastructures d'irrigation; et (d) la gestion de l'eau et entretien des aménagements.

Les Contraintes agricoles identifiées portent sur (a) la protection des cultures; (b) l'appui conseil et la recherche développement; et (c) la diversification et l'intensification (les intrants et les équipements agricoles ne sont pas facilement disponibles, Inconvénients liés à la monoculture du riz).

Les Contraintes économiques identifiées entrent dans trois domaines: (a) l'environnement économique (Faibles motivations à l'investissement privé); (b) le financement de l'agriculture irriguée; et (c) l'organisation des filières commerciales.

Les contraintes environnementales sont rangées dans trois domaines distincts: (a) les études (complexité des phénomènes); (b) la gestion environnementale des aménagements; et (c) la préservation des biodiversités.





PLAN D'ACTION RÉGIONAL À L'HORIZON 2025

Les différents axes stratégiques sont pris en compte dans les fiches de projets dont leur mise en oeuvre va permettre de lever les contraintes liées aux cultures irriguées.

Domaine juridique et institutionnel:

- Sécuriser l'accès au foncier tant pour les populations locales que pour les investisseurs;
- Renforcer la gestion de la ressource en eau;
- Renforcer la coordination/concertation entre les institutions d'appui et les usagers.

Domaine hydraulique

- Améliorer la Connaissance et l'utilisation des ressources naturelles;
- Améliorer la conception des aménagements;
- Réduire les Coûts de construction élevés des aménagements et de pompage;
- Consolider et étendre les infrastructures d'irrigation;
- Gérer l'eau et entretenir les aménagements.

Domaines agricole et agronomique

- Protéger les cultures irriguées;
- renforcer l'Appui-conseil et la recherche développement;
- Diversifier et intensifier les systèmes culturales.

Domaine économique

- Améliorer l'Environnement économique;
- Appuyer le financement de l'agriculture irriguée;
- Organiser et appuyer les filières commerciales.

Domaine de l'environnement

- Améliorer la gestion environnementale des aménagements;
- Préserver les écosystèmes.

Les projets régionaux: Les activités à caractère régional seront mises en oeuvre sous la responsabilité directe de l'OMVS en terme de gestion et de coordination, de suivi et évaluation. Il s'agit des actions de grande envergure.

TABLEAU: TYPE, DURÉE ET COÛT ESTIMÉ

Type de projet	Durée (an)	Coût estimé en \$US
Projet d'Appui à l'Organisation des Filières Commerciales pour l'Agriculture Irriguée dans le Bassin du Fleuve Sénégal	5	40 000 000
Projet sur la sécurisation foncière dans le bassin du fleuve Sénégal	5	10 000 000
Projet d'IES sur l'utilisation durable des ressources naturelles	5	4 000 000
Projet de renforcement du suivi environnemental du bassin du fleuve Sénégal	5	6 000 000
Projet d'appui à l'émergence d'une agriculture durable dans le bassin du fleuve Sénégal	6	80 000 000
Projet d'amélioration de la productivité agricole dans le bassin du fleuve Sénégal	5	40 000 000
Projet de développement de la mécanisation pour la production des cultures irriguées dans le bassin du fleuve Sénégal	5	60 000 000
Projet d'appui au secteur riz	5	50 000 000
Projet d'appui aux infrastructures agricoles dans le delta et la vallée du fleuve Sénégal	5	60 000 000
Projet appui à la filière semencière dans le bassin du fleuve Sénégal	5	20 000 000
Projet d'Appui Institutionnel au système pour la mise en oeuvre du PARACI	8	4 000 000
Projet d'Etude de la rentabilité économique des systèmes d'irrigation dans le bassin du fleuve Sénégal	2	1 000 000
Projet d'Amélioration de la productivité de la rizipisciculture dans le bassin de l'OMVS	2	1 500 000
Projet d'Amélioration de la résilience des communautés aux changements climatiques par la promotion de la Gestion de l'Irrigation à Petite Echelle (GIPE)	2	2 000 000
Projet d'appui à la productivité agricole	5	20 000 000
Projet d'étude de récupération des eaux d'inondation et de décharge du barrage de Diama	2	3 000 000
Projet d'Appui aux structures d'encadrement et d'appui conseil à l'agriculture irriguée	3	4 000 000
COÛT TOTAL		405 500 000

Les projets d'envergure nationale dits projets nationaux: Ils seront sous gestion entièrement nationale. Les opérations seront sous la tutelle du Ministère en charge de l'Agriculture et du Développement Rural en particulier. Leur mise en oeuvre impliquera les Sociétés de développement, les Directions Nationales du Génie rural, de l'Agriculture ou les Instituts nationaux de recherche, les structures d'appui conseil ainsi que les structures représentatives des bénéficiaires.

TABLEAU: TYPE, DURÉE, AGENCE D'EXÉCUTION ET COÛT ESTIMÉ

Type de projet	Durée (an)	Agence d'exécution	Coût estimé en \$US
Projet de Préservation des Ecosystèmes dans la partie guinéenne du Bassin du Fleuve Sénégal	3	DNA-République de Guinée	3 500 000
Projet d'appui à la filière semencière dans le bassin du fleuve Sénégal	5	DNA-République de Guinée	5 000 000
Projet de mécanisation des cultures irriguées du bassin du fleuve du Sénégal	3	DNA-République de Guinée	15 000 000
Projet d'Appui à la riziculture	3	DNA-République de Guinée	10 000 000
Projet de maîtrise de l'eau d'irrigation et Sécurité Alimentaire (MEISA) en Moyenne et Haute Guinée	5	DNGR- République de Guinée	15 000 000
Projet de réalisation et de mise en valeur d'aménagements hydro-agricoles dans les préfectures de Tougué et de Dabola	2	DNGR- République de Guinée	2 500 000
Programme d'aménagement intégré des écosystèmes bas-fonds / versants pour une résilience accrue aux changements climatiques	5	IRAG- République de Guinée	15 000 000
Projet d'amélioration et accroissement de la production maraîchère	5	DNA - République du Mali	5 000 000
Projet d'amélioration de la production des cultures irriguées	4	DNA - République du Mali	2 000 000
Projet de diversification des cultures comme stratégies d'adaptation au Changement climatique dans le bassin du fleuve Sénégal de la région de Kayes au Mali	5	IER - République du Mali	3 000 000
Promotion des Banques Alimentaires à base de Moringa oleifera et Amélioration de la Production et de la Productivité de l'espèce par la pratique de modes et de doses d'irrigation appropriés	4	IER - République du Mali	400 000
Projet d'Amélioration des performances de production des systèmes irrigués dans le périmètre de Manantali	4	IER - République du Mali	1 900 000
Projet d'Amélioration des techniques culturales du gommier (Acacia senegal)	6	IER - République du Mali	450 000
Projet d'amélioration de l'installation des cultures comme stratégies de gestion des risques climatiques et des nuisibles dans l'agriculture de décrue de la vallée du Sénégal à Kayes	5	IER - République du Mali	2 500 000

Introduction de technologies innovantes de protection des berges et de génération de revenus pour les populations dans le bassin du fleuve Sénégal dans la région de Kayes	5	IER - République du Mali	6 500 000
Projet d'Amélioration de la production maraîchère par l'irrigation goutte à goutte pour l'autonomisation des femmes du bassin du fleuve Sénégal	3	IER - République du Mali	1 600 000
Projet de Développement de Bonnes Pratiques Agricoles pour l'amélioration de la productivité du riz irrigué dans la Vallée du Fleuve Sénégal	3	IER - République du Mali	180 000
Projet de Diversification de la production agricole dans les cercles de Kayes, Bafoulabé et Yélimané, région de Kayes	2	ADRS - République du Mali	4 800 000
Projet d'Amélioration des conditions de vie des populations des cercles de Bafoulabé, Kayes, Kénieba et Yélimané à travers l'aménagement d'infrastructures hydro-agricoles et la réalisation de points d'eau potable	4	ADRS - République du Mali	16 700 000
Projet de désenclavement des zones de production à travers la construction des pistes rurales dans le cercle de Kita	3	ADRS - République du Mali	65 000 000
Projet d'aménagement et de recalibrage des axes hydrauliques	3	DAA - République de la Mauritanie	50 000 000
Projet d'aménagement de périmètres irrigués (15 000 ha)	6	DAA - République de la Mauritanie	90 750 000
Projet d'aménagement et de valorisation des zones humides de la vallée	2	DAA - République de la Mauritanie	21 000 000
Projet de Promotion et de diversification des Cultures Maraîchères	5	DDFCA - République de la Mauritanie	10 000 000
Projet d'Appui au Conseil Agricole	5	DDFCA - République de la Mauritanie	12 000 000
Projet de Réhabilitation du Périmètre de pilote de Gorgol (PPG II)	3	SONADER - République de la Mauritanie	15 000 000
Projet d'appui au Système d'encadrement aux Producteurs de Riz	3	SONADER - République de la Mauritanie	10 000 000
Projet de développement d'un système opérationnel de production et de distribution de semences améliorées du blé aux agriculteurs dans deux zones pilotes du pays, à savoir Trarza (autour de Rosso) et Gorgol (autour de Kaedi)	2	CNRADA - République de la Mauritanie	600 000
Projet de lutte contre les plantes aquatiques dans la vallée	3	DPV - République de la Mauritanie	900 000
Projet d'Appui Institutionnel à la DGPRES pour une Meilleure Gestion des Ressources en Eau	3	DGPRES-République du Sénégal	6 400 000

Programme d'Amélioration du Plateau Technique des Unités de Transformation du Riz pour les Femmes des Délégations de Dagana, Podor, Matam et Bakel	2	SAED-République du Sénégal	5 200 000
Projet d'aménagement de périmètres dans la zone de Hébiyabé (Département de Podor)	3	SAED-République du Sénégal	10 000 000
Projet de réhabilitation et de création de périmètres dans la zone de Thillé-Thiangaye (département de Podor)	5	SAED-République du Sénégal	26 000 000
Projets d'Etudes APS, APD/DCE/EIES pour la réhabilitation et l'extension du périmètre de Mbagam à Rosso (département de Dagana)	1	SAED-République du Sénégal	800 000
Projet des études de faisabilité, d'APS, d'APD/DCE ET d'EIES	1	SAED-République du Sénégal	600 000
COUT TOTAL			435 280 000

TABLEAU: COÛT GLOBAL DES PROJETS

Nature des projets	Coûts estimés en \$US
Nationaux	435 280 000
Régionaux	405 500 000
TOTAL	840 780 000

Le coût total du plan d'action régional (projets régionaux et nationaux), à l'horizon 2025, est estimé, à environ 840 780 000 \$US.

TABLEAU: RÉPARTITION DES COÛTS PAR ZONE

Zone/Pays	Coûts estimés	Pourcentage
Région OMVS	405 500 000	48,2
Guinée	66 000 000	7,8
Mali	110 030 000	13,1
Mauritanie	210 250 000	25
Sénégal	49 000 000	5,8
TOTAL	840 780 000	100

Résultats et Bénéfices attendus du plan d'action régional

- l'amélioration des régimes fonciers et de l'accès à l'eau ;
- la meilleure connaissance des techniques agricoles et d'irrigation, notamment parmi les OPA;
- l'acquisition par une majorité d'irrigants du savoir faire dans la gestion de l'eau et dans l'entretien des aménagements;
- l'apprentissage par les cadres et les agriculteurs de méthodes intégrées de lutte contre les ennemis des cultures ;
- le développement de techniques de gestion durable de la fertilité des sols irrigués;
- des filières agricoles mieux organisées ;
- l'accès facile à des financements adaptés à l'agriculture irriguée;
- la réhabilitation et l'aménagement des pistes de production;
- la construction de magasins d'entrepôts frigorifiques, d'aires de stockage des produits et d'unités de transformation;
- la prise de conscience généralisée de l'importance de l'environnement sur la pérennité du développement des cultures irriguées.

MECANISME DU FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE IRRIGUEE

Aujourd'hui les agriculteurs du Bassin du Fleuve Sénégal, ont acquis un savoir faire remarquable en cultures irriguées. Forts de cette expérience, ces agriculteurs ne demandent qu'à être accompagnés en mettant en place un environnement qui leur permet de s'épanouir. Cet environnement porte sur:

- un encadrement institutionnel adapté;
- une mise en place d'une politique foncière adaptée au développement de l'irrigation (sécurisation foncière);
- un désenclavement;
- un crédit adapté aux différents segments de la chaîne de valeur d'amont en aval (aménagement, intrants, services, etc.).

Pour amener l'irrigation à faire de grands pas, il faut la mobilisation de financements conséquents qui répondent aux besoins des acteurs (exploitations irriguées familiales et les entrepreneurs agricoles dits " les privés")

Il y a également lieu de:

- mettre en place un financement adapté à la production agricole pour les crédits de campagne et pour ceux concernant les investissements légers;
- assurer un prix rémunérateur aux producteurs et une fiscalité adaptée;
- assurer une production énergétique bon marché pour les stations de pompage et les industries de transformation.

Pour la mobilisation des financements, il revient aux Etats membres de l'OMVS de:

- fournir les efforts nécessaires en appliquant les recommandations de Maputo, d'affecter 10% du budget national à l'agriculture avant de faire appel à l'aide extérieure;
- inciter la diaspora à investir dans l'agriculture et ses dérivés.
- installer des banques qui répondent aux critères de développement de l'agriculture;
- promouvoir le partenariat Public Privé;
- promouvoir un système de financement innovant adapté au financement de l'agriculture : par exemple la finance Islamique et le crédit-bail
- faire également appel à la communauté des bailleurs de fonds dont l'appui n'a jamais fait défaut aux Etats membres de l'OMVS.

Des initiatives de leur part sont lancées:

- programme agricole "Nourrir l'Afrique" (Stratégie pour la transformation de l'agriculture africaine 2016-2025), lancé par la BAD;
- L'Initiative du Sahel/CILSS, qui est en cours avec la Banque Mondiale, l'AFD, etc.;
- "l'Alliance pour le Sahel", lancée récemment par la France et l'Allemagne;
- les Fonds arabes qui ont toujours marqué un fort intérêt pour l'agriculture irriguée dans le bassin du fleuve Sénégal.



An aerial photograph showing a wide river valley. The river flows through the center, flanked by green agricultural fields and brown irrigation canals. The landscape is flat and open, typical of a river valley in a semi-arid region.

INTRODUCTION

La coopération en faveur de la mise en valeur du bassin du fleuve Sénégal a été mise en route dans les années 1960, avec pour but d'exploiter la ressource du bassin dans un cadre d'intégration régionale entre les quatre Etats riverains : Guinée, Mali, Mauritanie et Sénégal.

En 1972 fût créée l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) avec pour mission principale l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire par la maîtrise de la ressource en eau à travers la réalisation d'ouvrages hydrauliques notamment les barrages de Diama et de Manantali.

A ce jour, on retient surtout l'introduction des aspects juridiques novateurs à travers la Charte des eaux du fleuve Sénégal en vue de la mise en valeur durable et intégrée des ressources en eau et de la protection de l'environnement.

Il faut rappeler que dans l'espace de l'OMVS, constitué de quatre (4) pays (Guinée, Mali, Mauritanie et Sénégal), l'agriculture intervient dans le développement en tant qu'activité économique mais également comme moyen de subsistance des populations surtout rurales.

En outre, la zone du bassin versant du fleuve Sénégal est marquée par une pauvreté importante car un pourcentage élevé des populations vit avec moins de deux dollars US par jour. Parmi les programmes mis en place par les Etats, l'irrigation pratiquée le long de la vallée du fleuve Sénégal occupe une place de choix, notamment au Sénégal et en Mauritanie.

Le potentiel de terres irrigables initialement retenu par l'OMVS est de 375 000 ha repartis entre le Mali: 5 000 ha, la Mauritanie: 130 000 ha, et le Sénégal: 240 000 ha). Avec le retour de la Guinée dans l'OMVS d'une part, et la mise à jour des données d'autre part, Ce potentiel est passé de 375 000 ha à environ 408 900 ha (Guinée 19 600 ha, Mali 19 300 ha, Mauritanie: 130 000 ha, Sénégal: 240 000 ha).

Sur ce potentiel, selon le rapport du PARACI de 2010, seulement 43% ont été aménagés. Cependant tous les aménagements réalisés ne sont pas exploités. La superficie effectivement cultivée est encore plus réduite et ne représente que moins de la moitié de la superficie aménagée.

Consciente de ces enjeux, la XIIème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue à Bamako le 25 avril 1998, avait instruit le Conseil des Ministres de formuler un Programme régional de développement hydro agricole axé sur les priorités nationales.

C'est ce qui a amené en 2002-2003, les trois Etats membres de l'OMVS d'alors (Mali, Mauritanie et Sénégal), à instruire le Haut-commissariat de l'OMVS pour mettre en place un programme régional de développement à long terme de la Vallée du fleuve Sénégal.

C'est ainsi que l'OMVS avait sollicité et bénéficié de l'assistance de la

FAO en 2002/2003 pour l'élaboration du Plan d'Action Régional pour l'Amélioration des Cultures Irriguées dans le bassin du fleuve Sénégal (PARACI) qui a été étendu à la Guinée en 2010 suite à son adhésion à l'OMVS en 2006.

Avec la maîtrise partielle du régime du fleuve qui garantit un important potentiel de superficies cultivables en irrigué et en décrue, la disponibilité de l'énergie dans la vallée et les perspectives d'amélioration des transports, en particulier la navigabilité du fleuve, le développement agricole devrait jouer un rôle majeur dans le renforcement de l'intégration de l'espace OMVS sous ses aspects économiques et sociaux.

Ce plan a eu des difficultés liées au manque de financements. Le Conseil des Ministres élargi aux Ministres en charge de l'Agriculture qui devrait donner des orientations pour l'adoption du PARACI en vue de l'organisation de la table ronde ne s'était pas tenu.

En vue d'améliorer substantiellement les cultures irriguées dans le bassin du Fleuve Sénégal et de renforcer l'intégration économique dans la zone de l'OMVS, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (CCEG), tenue à Nouakchott en 2013, a, par résolution N° 0032/ER/XVème CCEG/NKT/2013, engagé le Haut Commissariat, en rapport avec les Etats, à organiser dans les meilleurs délais une table ronde avec les partenaires techniques et financiers, pour mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre du PARACI.

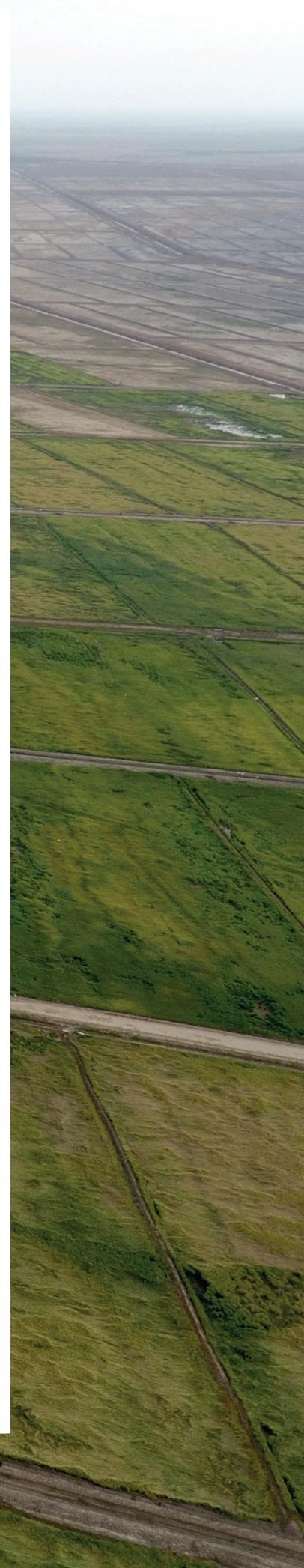
C'est dans ce cadre que le Haut Commissariat de l'OMVS a sollicité et obtenu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD) pour la réactualisation des rapports pays de 2009, l'actualisation du plan d'action de 2010 et l'accompagnement à l'organisation de la table ronde des bailleurs de fonds.

Ainsi, un Consultant a été recruté pour :

- Assister le Haut Commissariat à actualiser les rapports pays;
- Elaborer un nouveau plan d'action régional assorti de fiches de projets;
- Animer les ateliers de validation;
- Accompagner le Haut Commissariat dans l'organisation de la table ronde.

Le présent document est une synthèse des quatre rapports pays actualisés et validés en septembre 2017 et une proposition d'un plan d'action.

Les chapitres du présent rapport abordent successivement: (i) le contexte général des pays membres de l'OMVS; (ii) l'agriculture (politiques, potentiels et besoins en eau); (iii) le bilan-diagnostic des cultures irriguées; (iv) le plan d'action régional à l'horizon 2025, et (v) le mécanisme de financement de l'agriculture irriguée.



I. CONTEXTE GÉNÉRAL DES PAYS MEMBRES DE L'OMVS

1.1. Caractéristiques physiques

La superficie totale des pays membres de l'OMVS est de 2 712 000 km², et le bassin du Sénégal en couvre plus de 300 000 km². La plus grande partie du bassin se trouve au Mali (47 %), suivi de la Mauritanie (23%), du Sénégal (21%), et de la Guinée (9%).

Le bassin est subdivisé en trois zones: le haut bassin, la vallée et le delta. Dans le haut bassin, le fleuve traverse successivement diverses régions naturelles: l'est du Fouta-Djalon en Guinée, et toute la région de Kayes au Mali. Le Fouta-Djalon est une zone montagneuse qui culmine à 1537 m, tandis que la région de Kayes est constituée de plaines traversées par deux hauts plateaux (plateau mandingue et mont Tambaoura) dont l'altitude varie de 400 à 800 m.

La vallée comprend: la haute vallée, les moyenne et basse vallées. La haute vallée traverse le sud de la Mauritanie et les confins du Mali et l'Est du Sénégal où s'étendent des plaines entre 100 et 200 m d'altitude. La moyenne et la basse vallée s'étendent sur environ 600 km au total, à une altitude d'une centaine de mètres.

Le delta va de Dagana /Mauritanie jusqu'à l'embouchure sur une distance d'environ 170 km.

Le climat

Du nord au sud de la zone de l'OMVS se succèdent les zones climatiques désertique, sahélienne, soudanienne et guinéenne, avec des hauteurs de pluies annuelles variant de 50 mm à 2 500 mm. Les pluies tombent de mai à octobre au sud et se concentrent en juillet et août au nord.

Dans l'ensemble, la baisse des précipitations depuis trois décennies est estimée à 35% environ, avec une forte augmentation de la variabilité qui s'accroît vers le nord. La saison sèche est fraîche jusqu'en mars, puis chaude jusqu'au début des pluies.

Les températures dans la zone du bassin varient en moyenne entre 16° et 45° suivant les différentes saisons (saison sèche et chaude).

Le régime des vents découle de la circulation générale de l'atmosphère dans la zone intertropicale caractérisée par la présence de l'harmattan, de la mousson et les alizés. Les vitesses et directions au sol du vent sont mesurées des stations climatologiques.

Les ressources en eaux de surface

Le débit des cours d'eaux qui est dépendant de la quantité de pluies tombant dans leur bassin versant est influencé négativement par la tendance à la baisse des pluies. Cependant cette baisse affecte moins les zones les plus arrosées, montagneuses (Fouta Djalon) ou forestières, où prennent naissance le Sénégal et d'autres cours d'eau importants: Niger, Gambie et Bafing. Le volume d'eau de surface disponible en Guinée est très élevé (estimé à 188 milliards de m³), alors que les prélèvements pour l'irrigation sont très modestes. Les autres cours d'eau des régions soudanaise et sahélienne et notamment la plupart des affluents maliens du fleuve Sénégal ont des débits en diminution du fait de la baisse des pluies. Au Mali, le fleuve Niger a un cours de 1 700 km et ses eaux sont abondamment utilisées dans le delta intérieur (Macina) pour l'agriculture irriguée (93 000 ha de riz) et l'élevage. Le fleuve Sénégal long de 1 800 km, est formé par le confluent du Bafing et du Bakoye à 1.055 km de l'embouchure. Ce fleuve débite 13,1 milliards de m³ par an, en moyenne (calculée de 1972 à 2000). Mais la tendance est la baisse des crues, du fait de la diminution des pluies et de la construction du barrage de Manantali au Mali (11 milliards de m³, achevé en 1987). Des crues artificielles sont déclenchées (depuis 1991) par des

lâchers à partir du réservoir. En Mauritanie, le fleuve Sénégal est le seul cours d'eau permanent. La remontée des eaux salées à l'étiage est arrêtée par le barrage de Diama dans le delta (achevé en 1986). Les eaux de surface comprennent également les lacs de Guiers au Sénégal, et de Rkiz en Mauritanie, qui sont alimentés par des défluent du fleuve Sénégal. Au Sénégal, le fleuve est la principale voie d'eau. Le pays possède également une partie du cours supérieur de la Gambie et tout le bassin de la Casamance.

Les sols

À la différence de la majorité des sols des pays de l'OMVS qui se retrouvent dans les autres pays sub-tropicaux du continent, les sols de la vallée du fleuve Sénégal offrent des spécificités et des séquences caractéristiques. On distingue plusieurs types de sols dans le bassin du fleuve Sénégal:

- les lithosols sur cuirasses et les lithosols sur roche dure;
- les sols ferralitiques profonds et les colluviosols (sols jeunes d'érosion);
- les sols hydromorphes et sols alluviaux et les sols vertiques;
- les sols des reliefs tabulaires à sommets cuirassés;
- les sols ferralitiques et les sols ferrugineux, modaux ou lessivés, profonds;
- les sols ferrugineux lessivés à concrétions profonds à texture fine;
- les sols peu évolués sableux et les sols peu évolués limoneux ou sablo limoneux fertiles;
- les sols hydromorphes, les vertisols, les sols argileux et les sols halomorphes.

Toutefois, il faut souligner que les sols se trouvant sur les rives sénégalaise et mauritanienne du fleuve ont la réputation d'être parmi les plus aptes à l'irrigation (sols dits du Oualo qui comprennent la totalité des sols inondés ou inondables). Les cultures de décrue: sorgho et maraîchage traditionnel, sont installées dans le Oualo et leur extension dépend de la crue dont les dépôts alluviaux entretiennent la fertilité, alors que les cultures du diéri: céréales pluviales, dépendent des conditions pluviométriques, et sont de moindre valeur économique. La partie inondée se différencie en falo, fondé, Oualo et diedjogol selon la position qu'ils occupent par rapport au fleuve. Les sols riches et argileux sont les hollaldés, subdivisés en différentes catégories. Sur le fondé qui est inondé seulement par les fortes crues, les sols sont sableux et ferrugineux et moins riches que les hollaldés, ils portent le plus souvent, des cultures pluviales.

La végétation

Le phénomène de désertification qui affecte l'Afrique au sud du Sahara consiste en une réduction quasi irréversible du couvert végétal aboutissant à l'apparition de paysages désertiques. Les déboisements le long des cours d'eau en vue de pratiquer des cultures intensives affectent les hauts bassins de la Guinée (Fouta Djallon) et du Mali, dans lesquels les galeries forestières régressent, transformant peu à peu, les rivières ombragées en cours d'eau sahéliens fortement soumis à l'évaporation et dont les berges sont ravinées. La partie mauritanienne du bassin est également touchée par la désertification. Or, le fleuve Sénégal est totalement tributaire de l'alimentation en eau des hauts bassins guinéen et malien, pour maintenir son débit, et il est gravement affecté par les déboisements, l'ensablement et la désertification qui gagnent ces régions. Les impacts de la désertification sont la perte de la productivité des sols, le recul des formations végétales arborées et arbustives, la perte de la biodiversité.



Source: Direction de l'Environnement et du Développement Durable, Haut Commissariat - 2016

1.2. Population

La population des quatre pays membres de l'OMVS est estimée en 2013, à 44,3 millions d'habitants (Source: Services Statistiques). Le taux de croissance démographique moyen est de 2,7% par an dans les quatre pays, malgré une mortalité infantile relativement élevée et une espérance de vie assez faible. La population est jeune, avec une légère majorité de femmes. La population vivant en milieu rural reste élevée. Toutefois, l'urbanisation s'accélère au Sénégal et en Mauritanie. De forts courants migratoires qui sont de tradition ancestrale pour certains groupes ethniques, ont tendance à croître depuis les grandes sécheresses des années (1968 à 1973).

1.3. Situation macroéconomique

La situation macroéconomique des pays de l'OMVS est décrite au moyen des principaux indicateurs disponibles. Selon les données retenues, le taux de croissance annuel du Produit intérieur brut (PIB), en 2014 est respectivement de 4,5% pour la Guinée, 6% pour le Mali, 0,92% pour la Mauritanie et 6,5% pour le Sénégal.

Les taux d'inflation sont influencés par les politiques monétaires: les pays membres de l'UEMOA, en 2015 (Sénégal avec 0,1% et Mali avec 1,5%) dont la monnaie est à parité fixe avec l'euro, ont des taux d'inflation très faibles, en revanche ceux qui ont leur propre monnaie, pour la même période (Mauritanie avec 0,5% et Guinée avec 7,3%) ont une inflation moins maîtrisée.

Le solde de la balance des paiements, en 2015, est excédentaire au Sénégal avec 160,6 milliards de FCFA, et déficitaire dans les trois pays (Guinée, Mali et Mauritanie).

1.4. Politique sous-régionale de coopération

Depuis les années “80”, sous la pression des organismes internationaux et des bailleurs de fonds, les Etats ont adopté une politique de désengagement du processus de production. Ainsi le nouveau rôle dévolu aux États a été de créer les conditions de l’extension du secteur privé aux domaines vacants. Ainsi, les États se sont majoritairement retirés des fonctions de commercialisation, d’approvisionnement et d’encadrement de l’agriculture. Cependant la substitution par le secteur privé est restée inférieure aux attentes.

Parallèlement à ce retrait, les États se sont engagés dans des politiques, des stratégies, des programmes, en vue de développer l’investissement productif et de lutter contre l’insécurité alimentaire, au bénéfice des couches pauvres de la population. La lutte contre la pauvreté se justifie par le pourcentage élevé de personnes vivant avec moins de deux dollars US par jour dans les pays de l’OMVS. Parmi les programmes mis en place, l’irrigation le long de la vallée du fleuve Sénégal occupe une place de choix, notamment au Sénégal et en Mauritanie.

La coopération entre États, se manifeste par leur appartenance à diverses organisations internationales. Le Mali, la Guinée et le Sénégal font partie de la CEDEAO et le Mali et le Sénégal font également partie de l’UEMOA. La Mauritanie est membre de l’Union du Maghreb Arabe (UMA). En revanche, les quatre Etats de l’OMVS appartiennent tous à AFRICARICE et au CILSS.

II. L'AGRICULTURE DANS LES PAYS MEMBRES DE L'OMVS

2.1. Politiques et stratégies de développement agricole et leurs évolutions

L'agriculture est considérée comme le moteur des économies nationales. Elle occupe la majeure partie de la population et demeure le principal pourvoyeur d'emplois en milieu rural et la source essentielle d'accroissement de revenus pour lutter contre la pauvreté.

L'agriculture contribue à la sécurité alimentaire; elle participe à la réduction des importations de riz et des produits maraichers et du déficit de la balance commerciale.

Guinée

La libéralisation: La Guinée s'est engagée, dès 1985 avec l'appui du FMI et de la Banque mondiale, dans une option économique libérale qui a ouvert la voie à un vaste programme de réformes économiques et financières (PREF). Pour mettre en œuvre efficacement ces réformes, le gouvernement a mis en place des politiques nationales et sectorielles. Les réformes préconisées consacrent la rupture avec les politiques antérieures, prônent le désengagement de l'Etat des secteurs productifs, rétablissent l'entreprise privée dans les secteurs économiques.

Les principales évolutions intervenues dans les politiques agricoles à partir de 1991, concernent principalement:

La PNDA et nouvelle PNDA: Le principal document qui définit les orientations stratégiques de développement agricole est la Politique nationale de développement agricole (PNDA), elle confère un rôle déterminant aux AHA. Pour rompre avec la dispersion des efforts pratiqués dans le passé, la LPDA définit les grandes priorités d'action. Les mises en œuvre successives du PNIR1 (1990-1995), du PNIR2 (1999), concrétisent ces orientations. Dès 2001, le sous-secteur de l'irrigation est doté d'une Stratégie nationale de développement de la petite irrigation et en 2007, la Nouvelle politique nationale de développement agricole (Vision 2015), est adoptée par le gouvernement, cette nouvelle PNDA s'inscrit dans le cadre de référence nationale (DSRP) et internationale (Objectifs du millénaire pour le développement: OMD) dont les objectifs sont de contribuer à réduire de moitié, d'ici 2015, l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Son action repose sur: (i) la cohérence avec le DSRP-II et les OMD; (ii) l'efficacité économique, l'équité sociale et la durabilité; (iii) la cohérence avec la politique de décentralisation; (iv) la cohérence avec la Politique agricole commune de la CEDEAO; et (v) la cohérence avec le PDDAA/NEPAD de l'Union africaine.

L'évaluation de la mise en œuvre de la LPDA2 a montré un bilan globalement positif et ce, malgré une conjoncture économique difficile tant sur le plan national qu'international. En effet de 1998 à 2005, la croissance du secteur agricole s'est maintenue en moyenne autour de 4 %. L'objectif d'autosuffisance ambitionnée en riz en 2005 n'a pas été atteint. Cette situation est imputable d'une part à l'augmentation de la consommation du riz et d'autre part à la non maîtrise des importations (exonération des importations et réexportations probables dans les pays voisins en crise). Les projets instruits pendant la période de mise en œuvre de la LPDA2, ont permis d'augmenter les superficies des aménagements.

DSRP et SNSA: Face à l'aggravation de la pauvreté et des conditions de vie, la Guinée a adopté en 2002 un premier Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I), qui couvrait la période 2002-2005. Le DSRP constitue le cadre de référence en matière de développement

socio-économique à l'horizon 2015 et est ainsi un outil de dialogue du gouvernement avec ses partenaires. Ce premier document a été révisé et adopté en 2007 et constitue actuellement le cadre de référence des interventions du gouvernement et de ses partenaires. En matière de développement économique et social, il réaffirme la priorité au développement rural et à la sécurité alimentaire, afin de réduire significativement la pauvreté et d'assurer un mieux être des populations. Le DSRP-II reconnaît au secteur agricole un rôle moteur de croissance, et lui attribue les meilleures chances d'accroître les revenus des plus démunis. Les objectifs assignés à ce secteur sont: l'accélération de la croissance, la sécurité alimentaire, la maximisation des bénéfices et la préservation des ressources naturelles.

La SNSA, élaborée en 2003 prend en compte ces dimensions, dans le cadre des OMD. Pour leur mise en œuvre, le DSRP et la SNSA s'appuient sur des documents de politiques sectoriels et en particulier sur l'agriculture irriguée comme un des principaux instruments de mise en œuvre de la stratégie de croissance accélérée pour lutter contre la pauvreté. En effet, il existe un fort potentiel de croissance des cultures maraîchères notamment la pomme de terre et l'oignon.

Stratégie Nationale de Développement des Semences de Riz (SNDSR) Mai 2014: Elle est axée sur l'Appui à l'implication de toutes les parties prenantes, la formation des producteurs et multiplicateurs de semences, le Renforcement institutionnel et matériel des services de certification des semences, la réduction de l'intervention directe de l'Etat dans la production des semences sélectionnées, la distribution des semences certifiées aux producteurs.

Plan National d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) 2011-2015: Il est en conformité avec les objectifs de l'ECOWAP et du PDDAA.

La Loi d'Orientation Agricole (LOA): Elle offre un cadre juridique à l'Agriculture guinéenne. Elle légifère sur la volonté commune des partenaires des sous-secteurs du développement rural de passer d'une Agriculture de subsistance à une Agriculture intensive et diversifiée, respectueuse de l'environnement, capable de satisfaire les besoins croissants des populations, de garantir les droits des générations futures, et tournée vers la conquête des marchés sous régionaux et internationaux.

Le Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle de deuxième génération (PNIASAN) (2016-2020) et la Politique nationale de développement agricole (PNDA) (2016-2025), en cours de finalisation, concernent les quatre sous-secteurs (agriculture, élevage, pêches et forêts).

Mali

L'évolution globale du contexte agricole a principalement été marquée, à partir de 1991, par une profonde mutation du processus de planification/gestion, avec l'élargissement de la réflexion aux moyens de différents cadres de concertation, à tous les acteurs socio-économiques du pays pour l'élaboration d'un Schéma directeur de développement du secteur rural, actualisé en 2000. Parallèlement à cette démocratisation, une politique d'amélioration des conditions de vie des populations a été appliquée avec pour axes: a) la recherche de la sécurité alimentaire par l'augmentation, la diversification, la valorisation maximale interne des productions agricoles; b) l'amélioration de la productivité et la protection de l'environnement dans le cadre d'une gestion durable des ressources naturelles et; c) le développement d'un cadre institutionnel qui favorise la participation des acteurs au développement rural et l'émergence de capacités professionnelles.

Le Cadre de Relance Economique pour le Développement Durable (CREDD): Le Cadre Stratégique pour la Croissance économique et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) qui a évolué vers le CREDD met l'accent sur la relance des secteurs productifs dont les infrastructures de maîtrise de l'eau considérées comme facteur de croissance économique et de réduction de la pauvreté.

La Loi d'Orientation Agricole (LOA) adoptée en 2006 : Outil d'orientation et de fédération de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires touchant le secteur de l'Agriculture, cette loi assigne à l'Etat la tâche d'élaborer et de mettre en œuvre la Politique Nationale de Maîtrise de l'Eau Agricole (PNMEA) qui est en cours d'élaboration.

La Politique Nationale de l'Eau (PNE) : Adoptée en février 2006, elle a pour objet de contribuer au développement du pays, en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau, dans le respect d'une gestion durable des ressources en eau. Elle édicte pour le sous-secteur de l'irrigation, le développement des Aménagements Hydro Agricoles (AHA).

La Politique de Développement Agricole (PDA): Adoptée en 2013, elle a pour but de promouvoir une agriculture durable, moderne et compétitive, reposant sur les Exploitations Agricoles Familiales, les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) reconnues et sécurisées ainsi que sur le développement d'Exploitations Agricoles de moyenne, de grande taille, afin d'augmenter la compétitivité des produits maliens et limiter la dépendance alimentaire, tout en générant une dynamique de création d'emplois formels. Elle couvre l'ensemble des activités économiques du Secteur Agricole et Péri Agricole, et se fonde sur la responsabilisation effective de la profession agricole, de la société civile, des collectivités territoriales, du secteur privé et des services de l'État. Elle privilégie la promotion de partenariats et la création de marchés communs au sein des grands ensembles économiques sous régionaux, régionaux et internationaux.

La stratégie de développement agricole s'appuie sur la promotion volontariste de la modernisation de l'agriculture familiale et l'appui à l'émergence d'un secteur agro-industriel structuré, compétitif et intégré dans l'économie sous-régionale. Elle assure les transitions nécessaires en termes de calendrier et de moyens mobilisés pour atteindre les objectifs assignés.

Le Programme National d'Investissements du Secteur Agricole (PNISA): Plan d'action de la PDA, il porte essentiellement sur la production et la productivité agricole et la gestion des chaînes de valeurs. Le PNISA constitue le cadre national de planification du Mali pour le secteur Agricole au sens large, prenant en compte les besoins (fonctionnement et investissement), les acquis, les gaps de financement à rechercher pour l'investissement et le fonctionnement du secteur pour un horizon de 10 ans glissants.

La Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) : Cette politique statue sur les mesures réglementaires et les conduites à tenir en matière d'études d'impacts, de correction ou d'atténuation des impacts environnementaux dans la conception et dans l'exécution des projets d'AHA.

La Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation (SNDI) : Ses objectifs fondamentaux sont:

- la recherche de la sécurité alimentaire; l'amélioration de la situation nutritionnelle;
- les économies de devises; l'accroissement des revenus des populations rurales; la réduction des phénomènes migratoires.
- La mise en œuvre de la SNDI s'inspirera des principes directeurs suivants:
- Définition d'une politique d'investissements.

- Garantie d'une gestion optimale et durable des aménagements
- Intensification et diversification de la culture irriguée.
- Redéfinition du rôle des intervenants dans le sous-secteur de l'irrigation.
- Appropriation du processus d'identification, de mise en place et de gestion des investissements par les bénéficiaires.

La Politique Foncière Agricole (PFA): Elle a pour but: « d'assurer l'accès équitable de toutes les productrices et de tous les producteurs maliens et d'autres utilisateurs du foncier agricole de façon cohérente aux ressources foncières notamment les terres agricoles sécurisées afin de favoriser des investissements publics, communautaires, individuels maîtrisés dans les exploitations familiales en priorité et les autres formes entreprises agricoles susceptibles de les rendre plus performantes et viables dans une perspective de souveraineté alimentaire durable ».

Le Programme National d'Irrigation de Proximité (PNIP): C'est une approche d'intervention ciblant une catégorie de type d'irrigation appelé « **Irrigation de Proximité (IP)** » qui regroupe les petites et micro réalisations (PPIV, bas-fonds, PPM, plaines inondables, mares, oueds, etc.) destinées principalement au renforcement de la résilience des populations et de promotion d'exploitations agricoles familiales dans les autres zones de production agricoles du pays.

Mauritanie

Le Plan national de sécurité alimentaire (PNSA): C'est durant la période 1985-1989 qu'a débuté la politique de promotion d'une politique de sécurité alimentaire. Ainsi, la notion d'autosuffisance (1972-1984) cède la place à celle de la sécurité alimentaire à travers un Plan national de sécurité alimentaire (PNSA) piloté par le Commissariat à la sécurité alimentaire. Le PNSA vise à terme la diminution de la dépendance alimentaire à travers l'exploitation plus poussée du potentiel agricole. Dans ce cadre, les autorités mauritaniennes misent sur la promotion de l'agriculture irriguée. La stratégie utilisée à travers les aménagements hydroagricoles est l'introduction de nouvelles techniques de maîtrise totale de l'eau, et la production intensive.

Le secteur agricole est caractérisé par :

- Une agriculture diversifiée en fonction des systèmes agroécologiques ce qui implique des pratiques d'exploitation spécifiques et de mise en valeur des ressources naturelles et humaines adaptées.
- La mise en valeur des terres exploitables mais non cultivées offre des opportunités nouvelles et conséquentes de production.
- Les possibilités d'intensification des productions sont élevées en système irrigué.

La Lettre de Politique de Développement de l'Agriculture Irriguée (LPDAI) "Horizon 2010": Elaborée en 1999 et publiée en décembre 2001, elle constitue jusqu'ici le cadre stratégique des cultures irriguées en Mauritanie. Elle se fixe les objectifs suivants : (i) contribuer à garantir la sécurité alimentaire ; (ii) lutter contre la pauvreté et améliorer l'emploi rural ainsi que le revenu des agriculteurs; (iii) favoriser l'intégration de l'agriculture au marché national et international ; (iv) protéger et conserver les ressources naturelles afin d'assurer un développement durable. Pour ce qui est des orientations stratégiques de la LPDAI, elles peuvent se résumer ainsi : (i) l'intensification de la culture du riz ; (ii) l'introduction et l'expansion des cultures de diversification ; (iii) l'intégration des activités de production irriguée aux autres activités rurales ; (iv) la promotion des exportations ; (v) l'atténuation de l'impact environnemental.

Ces activités avaient fait l'objet du Programme de Développement Intégré de l'Agriculture Irriguée en Mauritanie (PDIAIM) auquel souscrivent tous les bailleurs de fonds.

Conformément aux recommandations du **Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP)** qui définit les grandes orientations et s'appuie sur des stratégies sectorielles interdépendantes, décentralisées et intégrant l'ensemble des acteurs de l'économie nationale la Mauritanie s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie nationale de sécurité alimentaire avec pour objectif ultime de réduction de la faim et de la malnutrition sur son territoire national.

Le rôle de l'agriculture irriguée dans la politique de développement concerne aussi bien l'augmentation de la valeur ajoutée que la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. L'agriculture irriguée se pratique dans une zone géographique (zone du Fleuve) qui n'est pas la zone rurale la plus pauvre du pays. La pauvreté y est cependant présente, avec une incidence légèrement supérieure à 31% représentant l'incidence nationale en 2015. En matière de sécurité alimentaire, la Mauritanie connaît des revenus inégalement répartis. De cette Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire a été décliné un PNIASA 2015 -2030. **Le gouvernement de la République Islamique de Mauritanie** s'est doté en 2012 d'une Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) et d'une **Loi d'Orientation Agropastorale (LOA)** pour définir sa politique de développement rural. Cette stratégie est en harmonie avec les objectifs de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP), la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA), et répond aux 4 (quatre) piliers du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA).

Le Plan National de Développement Agricole (PNDA) est conçu pour mettre en œuvre les orientations définies par la SDSR adoptée comme cadre de référence des interventions de l'Etat des Partenaires au Développement et de l'ensemble des acteurs opérant dans le cadre de développement du secteur rural, notamment les opérateurs privés nationaux et les investisseurs potentiels étrangers. Le PNDA tient compte des programmes et initiatives du secteur agricole, existants dans plusieurs documents programmatiques et plans élaborés au cours de ces dernières années, à savoir : (i) l'ébauche du Plan National de Développement de l'Élevage et de l'Agriculture (PNDEA) qui décline la SDSR en 13 plans d'actions opérationnels et un programme prioritaire dit Programme de développement rural intégré (PDRI) élaboré pour la période 2013-2018 et, (ii) le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIA-SA) élaboré en 2012-2013, issu de la SNSA qui présente l'ensemble des programmes du Gouvernement en termes de développement rural et agricole. Il est enfin la première déclinaison opérationnelle des objectifs globaux de la SCAPP.

En cohérence avec les orientations stratégiques de la SDSR, de la loi d'orientation agropastorale qui en découle et des objectifs globaux de la SCAPP, **le Plan National de Développement Agricole (PNDA) - horizon 2025**, vise à confirmer la volonté politique du Gouvernement sous forme d'actions prioritaires et de programmes d'investissements clairement définis, ainsi qu'à répondre aux différentes préoccupations en mettant en place un cadre cohérent d'interventions pour tous les acteurs du secteur. Il intègre également les engagements de la Mauritanie portant sur la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté à l'échelle régionale et internationale.

Sénégal

L'agriculture sénégalaise se caractérise par sa forme familiale dominante. Ce n'est que dans les zones offrant des possibilités d'irrigation et d'accès facile au principal marché urbain de Dakar et à l'exportation que se développent une agriculture d'entreprise et une agriculture industrielle qui occupent moins de 5% des surfaces cultivées.

La volonté du Gouvernement de donner suite aux mesures prévues par la NPA s'est traduite au cours du 9e Plan (1996-2001), à travers le Programme d'ajustement du secteur agricole (PASA), par l'adoption entre 1994-2000 de cinq Lettres de politique de développement sous-sectoriel portant

respectivement sur le développement agricole (LPDA) 1995; **le développement institutionnel du secteur agricole (LPI)** 1998; **le développement rural décentralisé (LPDRD)**; **le développement de l'élevage (LPDE)** 1999; et le développement sectoriel de l'environnement et Ressources Naturelles (LPERN).

Ces lettres fixent le cadre général d'intervention par secteurs et sous-secteurs. Les résultats d'ensemble sont décevants et témoignent de la paupérisation du monde rural et de la dépendance de l'extérieur pour la satisfaction des besoins alimentaires. Ces politiques et stratégies se caractérisent par le désengagement de l'État de l'économie agricole, la privatisation et la restructuration des entreprises publiques et la libéralisation de l'économie agricole.

Les évolutions remarquables notées au niveau des politiques et des stratégies de développement de l'irrigation, depuis 2003, sont issues de la volonté plus marquée de l'Etat, de résorber les déficits céréaliers (principalement le riz), en stimulant des programmes axés sur la maîtrise de l'eau (Plan REVA, GOANA, PNAR). Elles se matérialisent également par la mécanisation de l'agriculture au moyen des programmes d'équipement du monde rural. Les objectifs de la GOANA n'ayant pas été atteints, le gouvernement a lancé la « Révolution Verte ou Rurale ».

Les principales évolutions dans les politiques à partir de 2003 concernent principalement: (i) L'adoption de la Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP) initiée par le Gouvernement et votée par l'Assemblée nationale le 25 mai 2004, qui a défini une politique de développement agricole et rural sur les vingt prochaines années. Cette nouvelle vision a pour objectifs spécifiques:

- La reconnaissance formelle des métiers agro-sylvo-pastoraux et des organisations professionnelles, la protection sociale et la définition d'un statut juridique pour les exploitations ainsi que la sécurisation du patrimoine foncier et la maîtrise de l'eau;
- La diversification des productions, l'intégration des filières, la régulation des marchés, le développement des infrastructures et des services publics en milieu rural;
- La promotion de l'équité sociale en milieu rural et la protection contre les calamités naturelles et les risques liés aux activités agro-sylvo-pastorales;
- Le développement de l'information agricole, de l'éducation et de la formation, le renforcement des capacités des organisations;
- Le développement et le financement durable des services agricoles (recherche et conseil agro-sylvo-pastoral).

Pour ce faire, le Gouvernement du Sénégal a formulé de manière participative, un Programme national de développement agricole (PNDA) et un Programme national de développement de l'élevage (PNDE).

Dans le secteur de l'hydraulique, on peut citer en matière d'amélioration de la gestion de l'eau, entre autres: le concept de Plan local de développement hydraulique (2003), les lettres de mission de la SAED dont les domaines d'intervention ont été reformulés, la Charte du domaine irrigué (CDI) dont l'objectif majeur est de fournir un cadre de référence pour une utilisation rationnelle de l'eau et de la terre. La nouvelle stratégie de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est en phase de mise en œuvre dans le cadre du PGIRE.

Le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP II) comporte plusieurs axes: création de richesses, la réduction de la vulnérabilité des activités agricoles, la protection sociale, la gestion et la prévention des risques et catastrophes avec plusieurs mesures.

La Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) est intéressante particulièrement dans sa partie « Grappe Agriculture et Agro industrie » où l'irrigation et la maîtrise de l'eau sont les fondements du développement de produits et de filières agricoles ciblés.

La LOASP, dans son article premier stipule qu'un de ses objectifs spécifiques est « la réduction de l'impact des risques climatiques, économiques, environnementaux et sanitaires, par la maîtrise de l'eau, la diversification des productions, la formation des ruraux, afin d'améliorer la sécurité alimentaire de la population, et de réaliser à terme la souveraineté alimentaire du pays ».

A partir de l'année 2004, on note une continuité dans les politiques et les stratégies de développement du secteur. L'approche filière par spéculation de rente, réalisée dans ce cadre n'a pas été suffisante pour atteindre tous les résultats. Elle a conduit cependant à la suppression de certains dysfonctionnements importants du marché liés à une intervention massive et peu efficace de l'Etat et conduit à un début de responsabilisation des producteurs.

Un des axes Stratégiques de la Stratégie nationale de sécurité alimentaire (SNSA) réactualisée consiste à «élaborer et mettre en œuvre un système de prévention et de gestion des crises ». L'une des trois composantes du Programme national d'appui à la sécurité alimentaire (PNASA) est consacrée à « l'alerte rapide, à la prévention et à la gestion des crises alimentaires ». Cette multiplicité d'acteurs crée une dispersion, occasionne des dédoublements de missions et pose des problèmes de cohérence dans l'approche.

Le cadre stratégique de l'irrigation: Il consiste en la mise en valeur du potentiel de terres cultivables. L'importance que revêt le BFS pour le développement de l'irrigation, a été traduite par la formulation d'un cadre stratégique d'intervention pour le développement de l'agriculture irriguée. C'est le Plan directeur de développement intégré de la rive gauche (PDRG). Ce plan à long terme qui demeure le cadre de référence pour les interventions dans le bassin, a projeté le développement "après-barrages " de la vallée à travers un scénario permettant l'irrigation de 88.000 ha avec une intensité culturale de 1,6.

Afin d'atteindre ses objectifs macroéconomiques, le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) est mis en place. A cet effet, le Gouvernement du Sénégal a fixé les grandes orientations agricoles portées par le Plan Sénégal Emergent (PSE), qui à l'horizon 2035 et à moyen terme dès 2018, va apporter des réponses pertinentes pour placer l'économie sénégalaise sur une trajectoire de croissance durable de 7% par an. Des réformes critiques et cinq projets phares structurants sont proposés dans l'axe 1 « Transformation structurelle de l'économie et Croissance » du PSE, notamment : (i) Mise en place de 100-150 projets d'agrégation ciblés sur les filières à hautes valeurs ajoutées et l'élevage ; (ii) Développement de trois corridors céréaliers ; (iii) Mise en place de 150-200 projets de soutien à l'agriculture familiale ; (iv) Restructuration de la filière arachide ; et (v) Création de trois agropoles intégrés, pour stimuler l'investissement privé national et étranger, diversifier les moteurs de la croissance et renforcer la résilience de l'économie. L'agriculture sénégalaise n'a d'autre alternative que d'accélérer la cadence en mettant en place un Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) qui va s'inscrire parmi les projets structurants du PSE.

Dans le sous-secteur agricole, l'activité bénéficierait des appuis conséquents dégagés par l'Etat dans le cadre du Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise (PRACAS) qui vise, en l'occurrence, l'autosuffisance en oignon dès 2016, et en riz et en pomme de terre à l'horizon 2017, ainsi qu'une production de un (1) million de tonnes d'arachide à l'horizon 2017 de même que le renforcement des filières « fruits et légumes de contre saison» avec un relèvement sensible des exportations.

2.2. Potentiel et atouts de développement

Les études de l'OMVS

La disponibilité de la ressource en eau pour l'irrigation dépendra d'une part, d'une meilleure connaissance des affluents non régularisés du fleuve et, d'autre part, de la gestion du barrage de Manantali en termes de partage des eaux entre les différents usages, et de la gestion des autres barrages en projet (Koukoutamba, Balassa, Gourbassi, Bouréya). Les études coûts et bénéfiques du POGR ont proposé l'adoption des scénarios de développement de la vallée et donc de gestion des eaux régularisées avec les options suivantes: (i) production d'énergie moyenne annuelle espérée: 800 GWh avec un débit minimum garanti de 200 m³/s à Bakel et 500 GWh comme production seuil de rentabilité pour pouvoir faire face au service de la dette, tout en maintenant un débit de 150 m³/s à Bakel; (ii) irrigation: superficie: 200 000 à 250 000 ha; (iii) maintien de la crue artificielle pour répondre aux besoins de la culture de décrue (50 000 ha pour les deux rives du fleuve), de la pêche, de l'élevage et de l'environnement (pour un total de 100 000 ha); et (iv) navigation: navigation transitoire nécessitant 100 m³/s de Bakel à St Louis ou navigation cible nécessitant un débit de 200 m³/s, de Bakel à St Louis.

En tout état de cause, il faudra un débit minimum de 100 m³/s réservé à la navigation jusqu'au seuil de Maffou, au-delà duquel la retenue de Diama permet d'assurer le tirant d'eau. Ainsi entre Maffou et Diama, ces 100m³/s pour la navigation peuvent être alloués à l'irrigation, évitant ainsi de déverser ce débit dans la mer. Ceci équivaldra à une superficie irrigable supplémentaire de 130 000 ha.

La Charte des eaux

La charte des eaux adoptée par les pays membres de l'OMVS, confirme le maintien de la crue artificielle (ou de soutien). Toutefois, le soutien à la crue n'est pas systématique chaque année. Il est en effet prévu que la Commission permanente des eaux (CPE) se réunisse chaque année au mois d'août pour décider, en fonction de la tendance hydrologique, si le soutien de crue est possible ou non. Le maintien du principe d'une crue artificielle limite les possibilités de cultures irriguées pendant la contre saison. Les possibilités d'inondation des cuvettes sont fortement réduites du fait de la baisse de l'hydraulicité du fleuve et de la nécessité d'optimiser la gestion du réservoir de Manantali. Les barrages en projet (Gouina en construction, Balassa, Boureya, Gourbassi et Koukoutamba) viendront renforcer le débit régularisé de Manantali. Le barrage de Félou est déjà réalisé.

Projection de mise en valeur

L'eau n'est en principe pas une contrainte majeure pour l'irrigation en période hivernale (juillet à octobre) étant donnée la contribution des autres affluents non régularisés du Sénégal. Le problème se pose surtout pour les cultures de contre-saison (novembre à juin) où les superficies seront limitées à 100 000 ha pour toute la Vallée (POGR), avec le débit turbiné et des autres usages.

En contre-saison, période d'étiage du fleuve, la demande en eau est de 20 m³/s sur la rive droite et les prélèvements sur la rive gauche sont de 67 m³/s et de 4 m³/s au Mali; ce qui donne un total de 91 m³/s, inférieur aux 100m³/s. Pendant la saison des pluies, les cultures irriguées exigeraient un débit total d'environ 217 m³/s.

Selon le rapport de la phase 2 du SDAGE du fleuve Sénégal (2010), les besoins en eau de l'agriculture irriguée sont d'environ 1,4 milliards de m³/an en 2011. Les projections faites à l'horizon 2025

conduisent à envisager des besoins en eau dépassant les 5 ou 6 milliards de m³/an, selon les hypothèses prises (superficie emblavée, consommation d'eau pour le riz, la canne à sucre, les cultures maraichères, etc.).

Potentiel des terres irrigables

Le potentiel de terres irrigables initialement retenu par l'OMVS est de 375 000 ha (Mali: 5 000 ha, Mauritanie: 130 000 ha, Sénégal: 240 000 ha). Avec le retour de la Guinée dans l'OMVS et la mise à jour des données du Mali, le potentiel se trouve porté à 408 900 ha, les ajouts venant de la Guinée: 19 600 ha et du Mali qui passe de 5 000 à 19 300 ha. Le plus fort potentiel se trouve au Sénégal qui, à lui seul, en représente 58,5%. Il est suivi de la Mauritanie (31,5%) de la Guinée (5%) et du Mali (5%). Sur ce potentiel de 408 900 ha, seulement 212 937 ha soit 52% ont été aménagés. À cause d'erreurs de conception, d'une mauvaise utilisation, ou d'un manque de crédit, tous les aménagements réalisés ne sont pas exploitables. La superficie effectivement cultivée représente qu'un peu plus de la moitié de la superficie aménagée; le Sénégal mettant en valeur 67,57% de ses aménagements, la Mauritanie 45,14%, la Guinée 66,52% et le Mali 58,43%, selon les données des rapports pays actualisés.

Les perspectives des pays membres pour le développement de l'irrigation

Dans cette partie sont présentés les atouts des différents pays membres et le chemin parcouru par chaque pays membre. Il faut noter la volonté des gouvernements des Etats membres l'OMVS de s'appuyer sur le secteur de l'agriculture notamment celle irriguée pour relever le défi de l'emploi des jeunes et des femmes et surtout de réduire l'importation du riz.

L'apport de la diaspora constitue un atout non négligeable pour le développement de l'agriculture irriguée dans le bassin du fleuve Sénégal.

Le réseau hydrographique guinéen comporte plus de 1100 cours d'eau, regroupés en 23 bassins fluviaux dont 9 nationaux et 14 internationaux. La Guinée jouit d'une situation particulière en Afrique de l'Ouest, contribuant pour une part importante à l'hydrologie des bassins du Niger, de la Gambie et du Bafing (Sénégal).

L'accès à l'eau constitue un élément essentiel dans la mise en valeur des terres. Les codes de l'eau du Mali et du Sénégal sont en cours de relecture.

Les Codes de l'eau des différents pays membres de l'OMVS, mettent également en place des garde-fous contre les abus des usagers.

Il faut noter que beaucoup de superficies restent à aménager/et ou à mettre en valeur au niveau du bassin du fleuve Sénégal.

Des réformes foncières sont envisagées au niveau du Mali et du Sénégal.

En Mauritanie la loi foncière prône l'immatriculation de la propriété de la terre. La nouvelle législation sur l'eau existe depuis 2005, elle affirme: que l'eau fait partie du patrimoine de la Nation et désigne une autorité de régulation: le Conseil national de l'eau. La loi définit également, la façon dont les communes doivent exercer la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Les structures mises en place pour exécuter les politiques des Etats dans le domaine de la gestion des terres et des eaux (DNGR, ADRS, SONADER, SAED, etc.) ont pu gagner la confiance et la crédibilité auprès des producteurs organisés (coopératives, unions, associations), des privés individuels et des bailleurs de fonds.



III. BILAN-DIAGNOSTIC DES CULTURES IRRIGUÉES DANS LE BASSIN DU FLEUVE

3.1. Potentiel et atouts de développement des cultures irriguées

L'ensemble du bassin du fleuve Sénégal (composé de la vallée proprement dite, de ses lacs et affluents) représente un volume moyen écoulé de 20,4 milliards de m³ par an. Il est géré par l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) regroupant les quatre pays riverains (Guinée, Mali, Mauritanie et Sénégal), avec des objectifs communautaires portant sur la production d'énergie électrique, la production agricole (y inclus le soutien aux activités sylvo-pastorale) et la navigation (pour relier Saint-Louis du Sénégal à Ambidédi au Mali).

Le total des superficies agricoles a été révisé à la hausse dans le plan d'action régional de 2010, pour tenir compte du retour de la Guinée qui aurait un potentiel d'environ (19 600 ha) au sein de l'organisation, et d'une revalorisation du potentiel malien qui passerait de 5 000 ha à 19 300 ha. L'ensemble atteint 408 900 ha.

La vallée du fleuve est une zone à fort potentiel de développement agricole constituée par une disponibilité importante en eau douce, des conditions climatiques permettant plusieurs cycles culturaux dans l'année et une grande diversification de productions:

la rive gauche recèle un potentiel brut estimé à 240 000 ha (60% avec les ajouts de la Guinée et du Mali) qui est constitué en majorité de sols lourds (hollaldé, faux hollaldé) se concentrant essentiellement dans les départements de Dagana et Podor;

la rive droite dispose d'un potentiel brut de 130 000 ha définis dans par une étude qui sert de base de référence; le potentiel irrigable constitué de hollaldé et de fondé se concentre dans les régions du Trarza, Brakna, Gorgol et du Guidimaka;

le potentiel irrigable pour la partie malienne de la vallée (comprise entre l'aval immédiat du barrage de Manantali et la frontière du Sénégal) qui était estimé à 5 000 ha par l'OMVS à été réévalué à 19 300 ha lors de l'élaboration de ce plan d'action;

le potentiel de terres irrigables en Guinée dans le BFS été estimé à 19 600 ha.

Au nombre des potentialités et atouts, il convient aussi de souligner:

- les infrastructures de base existantes ou en voie de réalisation au niveau de la vallée (barrages, routes, électrification, rizières etc.);
- les structures de recherche/développement ayant une expérience de plusieurs années (ISRA, AFRICARICE, IER, IRAG CNRADA, SONADER, DNGR, SAED, etc.);
- l'existence d'un potentiel humain véritablement dense (plus de 3 millions d'individus) dont est dotée la vallée et qui constitue un élément de poids dans l'entreprise de développement des cultures irriguées dans le bassin du fleuve;
- la volonté politique des gouvernements à promouvoir l'irrigation avec maîtrise totale de l'eau ;
- la forte demande de la population pour l'irrigation ;
- un fort potentiel important d'intensification et de diversification de la production dans des conditions de viabilité économique et environnementale avérées;
- les subventions sur les engrais et le matériel agricole.¹

² AGRER, SCET-AGRI, HASKONING: Étude d'application des schémas directeurs de la vallée et du Delta rive droite du fleuve Sénégal , 1987.

3.2. Investissements hydroagricoles réalisés

GUINEE

Sur un potentiel aménageable estimé à plus de 19 600 ha dans le BFS, la superficie aménagée en 2015, est d'environ 6899 ha répartie en plaines alluviales (6542ha) et bas fonds (356,75 ha). Ces superficies font l'objet d'aménagement à des niveaux différents de maîtrise de l'eau. Il s'agit de petits aménagements destinés à la double culture annuelle comprenant des ouvrages de tête pour le captage de l'eau à partir d'un cours d'eau ou d'une retenue. Les plaines alluviales aménagées sont localisées à Labé (860 ha), à Siguiri (5000 ha) et Mamou (682 ha); tandis que les bas fonds se situent à Labé (49 ha et Mamou (307,75 ha). La superficie exploitée est estimée à 4 589 ha.

MALI

Selon les données de la DNGR, les superficies aménagées dans la région de Kayes sont estimées à 6000 ha en 2016 réparties comme suit: bas fonds (3795 ha), périmètres maraichers (131 ha); submersion contrôlée (202 ha) et maîtrise totale (1879 ha). Sur la superficie aménagée, seul près de 3505 ha sont mis en valeur. L'Etat malien à travers l'ADRS a pris des initiatives pour appuyer l'Union des Coopératives Agricoles de Kayes (URCAK). A l'assistance technique revient la conception, l'investissement et la gestion des investissements collectifs, la recherche et l'appui conseil sont assurés par l'Etat à travers l'ADRS, la DNGR et l'IER.

MAURITANIE

Le potentiel irrigué en Mauritanie (vallée du fleuve et Gorgol compris) a été estimé en 2016, à 130 000 ha. A ce jour, la superficie brute aménagée est d'environ 61 986 ha. Les superficies exploitées, d'environ 28 000 ha, se concentrent le plus souvent sur la culture du riz.

Les superficies en maraîchage sont promises à un développement rapide du fait du développement du marché intérieur et du démarrage de projets privés d'exportation (melon, haricot vert, gombo). La faiblesse de la mise en valeur est due au fait que bon nombre de périmètres ne sont plus fonctionnels et abandonnés, par défaut de conception ou par manque d'entretien.

Les résultats en matière de mise en valeur annuelle des cuvettes de décrue sont mal connus. L'assistance technique à la conception, l'investissement et la gestion des investissements collectifs, la recherche et l'appui conseil sont assurés par l'Etat à travers la SONADER et le CNRADA. Jusqu'à l'avènement du PDIAIM, le secteur privé n'avait pas réellement bénéficié du soutien de l'Etat en terme d'investissements et de conseils en gestion des périmètres. Actuellement, le secteur privé joue un rôle majeur dans la gestion des périmètres. Le secteur irrigué dans sa généralité bénéficie des avantages résultant des investissements structurants de l'Etat. Le processus de transfert de la gestion des périmètres collectifs par la SONADER aux OP est en cours.

SENEGAL

Selon les données de la SAED, il existe, entre 2015 et 2016, **128 052 ha** aménagés compte non tenu des 10 000 ha de cultures industrielles de canne à sucre (à comptabiliser en irrigation privée). Les superficies aménagées sont réparties entre Département de Dagana 86 199 (67,3%), le département de Podor 25 841 ha (20,2%), Département de Matam 11 833 ha (9,2%) et le Département de Bakel 4 179 (3,3%).

Les superficies exploitables sont estimées par la SAED à 119 784 ha compte non tenu des 14 473 ha exploitables dans des conditions précaires et des 10 000 ha de cultures industrielles de canne à sucre. Les superficies abandonnées sont de 8 268 ha.

Les superficies mise en valeur sont estimées à environ **93 300 ha**.

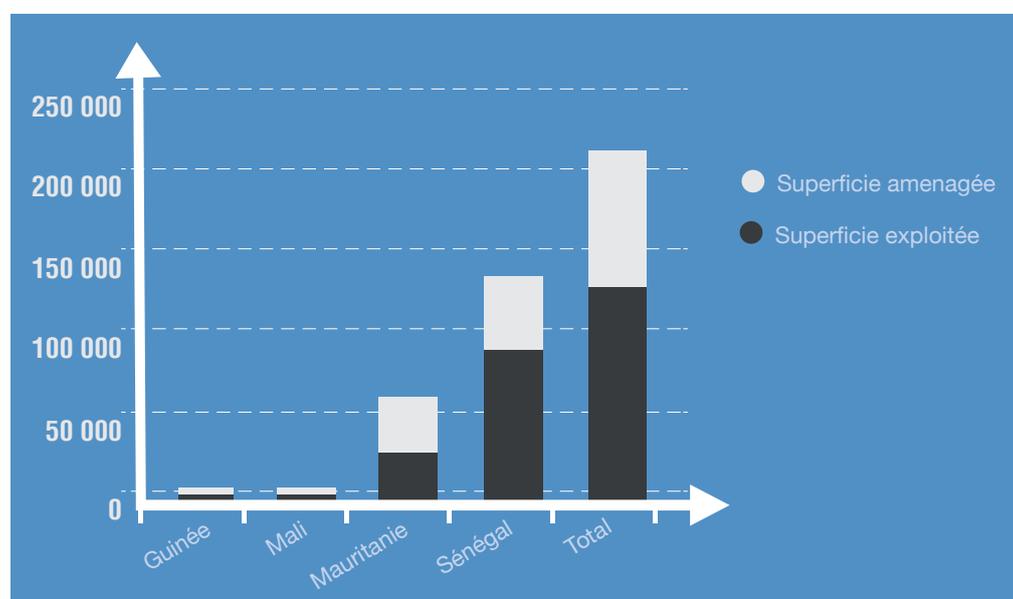
Les cultures de décrue se pratiquent de façon naturelle sans aucun investissement pour la maîtrise de l'eau. D'après le POGR, si pour des raisons d'économie d'eau et de priorité donnée à l'irrigation, on se limite à 50 000 ha de décrue sur les deux rives, la part qui reviendrait au Sénégal devrait être de 34 000 ha. Les superficies cultivées annuellement sont très variables et ne sont pas connues avec précision, elles pourraient atteindre 30 000 ha. La charte de l'eau de l'OMVS maintient le principe des crues artificielles sous le contrôle de la CPE.

L'État, à travers la SAED, joue un grand rôle dans la conception, l'investissement et la gestion des aménagements collectifs, ainsi que dans la recherche et l'appui conseil au secteur irrigué. En plus des investissements et de l'assistance à la gestion des périmètres collectifs, l'Etat investit beaucoup dans les aménagements structurants (drainage, axes hydrauliques d'alimentation, routes, digues, barrages, magasins, dispensaires, etc.). Les réformes en cours encouragent le transfert de la gestion des périmètres collectifs aux OP.

TABLEAU 1: SUPERFICIES AMÉNAGÉES ET EXPLOITÉES SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN DU FLEUVE ENTRE 2015-2016

Pays	Superficie aménagée	Superficie exploitée	Taux en %
Guinée	6 899	4589	66,52
Mali	6 000	3506	58,43
Mauritanie	61 986	28 000	45,17
Sénégal	138 052	93 286	67,57
Total	212 937	129 381	60,76

Source: rapports pays actualisés, septembre 2017, OMVS



Les superficies exploitées en Guinée, au Mali, en Mauritanie et au Sénégal sont estimées à 129 381 ha soit 60,76 % de la superficie totale aménagée de 212 937 ha pour tout le bassin du fleuve.

Au Sénégal, en dehors de la Compagnie Sucrière Sénégalaise (CSS) qui exploite environ 10 000 ha, il faut aussi noter que le privé (agrobusiness) exploite des superficies non négligeables pour la production de riz, et des produits maraichers. Le secteur privé est également présent en Mauritanie.

3.3. Mise en valeur des aménagements hydroagricoles

Les principaux domaines d'appui à la mise en valeur des aménagements hydroagricoles dans le bassin du fleuve sont:

Recherche/développement. Chaque pays dispose d'un Institut de recherche: IRAG en Guinée, IER au Mali, CNARADA en Mauritanie et l'ISRA au Sénégal. Les quatre Etats sont tous membres de l'AFRICARICE. Les progrès réalisés par ces différents instituts ont permis de mettre à la disposition des agriculteurs, des paquets techniques pour l'obtention de rendements appréciables en riziculture et en maraîchage. Des variétés de riz performantes qui répondent à la demande des consommateurs. Des programmes de recherche visent aussi à introduire de nouvelles variétés de riz homologuées et la mise à la disposition des producteurs de paquet technique approprié et rentable. On peut toutefois regretter l'absence de certains thèmes, comme la lutte intégrée et la lutte biologique, la pollution des sols et des eaux par les pesticides, la fertilisation biologique et la valorisation des résidus organiques qui ne ressortent pas suffisamment sous forme de recommandations pratiques utilisables par les exploitants.

L'appui-conseil. Plusieurs structures d'appui conseil interviennent auprès des producteurs: ANCAR, SAED, SONADER, DNGR, ANPROCA, Prestataires de services, etc. Cependant les réformes engagées dans le cadre de la décentralisation et de la déconcentration, et la pression des OPA aboutissent à un transfert significatif de l'appui-conseil aux agriculteurs.

Mécanisation agricole. Le financement dans ce secteur est relativement faible. Conscients de cette situation aussi bien le secteur et les Etats ont initié des programmes pour moderniser ce secteur (matériel de production, de transformation et de conservation). Des subventions sont accordées sur le matériel agricole dans certains Etats membres. En matière rizicole, la généralisation du battage mécanique (avec les petites batteuses Votex, ASI ou SAC) et le décorticage, avec ou sans étuvage permettent à eux seuls un gain de temps et un accroissement de revenu net de 10 à 15 % par rapport à la situation antérieure (battage à la main et décorticage en rizerie). Pour le maraîchage, en matière de traitement des fruits et légumes et de stockage, des technologies adaptées existent et ont fait leurs preuves (séchoir tunnel ventilé, séchoir solaire, entreposage en atmosphère contrôlée).

Commercialisation. L'intégration des producteurs au sein de filières économiques s'est principalement concrétisée dans le secteur maraîcher avec la création de Comités Nationaux Interprofessionnels et des groupements professionnels. Des structures d'appui, et sociétés privées, se sont constituées pour appuyer les OPA, entre autres, dans l'organisation de la commercialisation dans certains pays comme au Sénégal.

Il faut noter que des efforts doivent être faits pour améliorer la commercialisation des produits irrigués (fonds de commercialisation).

Approvisionnement en intrants. Les difficultés d'approvisionnement en semences sélectionnées ont été notées malgré les subventions de certains gouvernements.

Le riz produit par les pays de l'OMVS n'est pas compétitif avec le riz importé (souvent il se pose un problème de qualité). Seules les cultures maraîchères sont profitables, tant pour les ventes locales qu'à l'exportation.

3.4. Programmes et projets exécutés durant les dix dernières années

Les Etats membres de l'OMVS disposent d'un programme régional (PGIRE) et de programmes et/ou projets spécialement conçus pour le bassin du fleuve Sénégal.

GUINEE

Programme (régional) de gestion intégré des ressources en eau/Développement des usages à buts multiples (PGIRE/DUBM): phase 1 (mise en œuvre de mars 2007 à mars 2013)

En dehors de la phase 1 du PGIRE / DUBM, aucun projet d'irrigation n'est observé sur la partie guinéenne du BFS.

Les activités hydro-agricoles PGIRE 1 réalisées en Guinée par la DNGR sont:

- Information, formation et sensibilisation dans les CRD de Dounet (Mamou) et Kaalan (Labé)
- Etudes APS /APD/DCE pour l'aménagement de bas-fonds et de petites plaines sur des superficies totales d'au moins 800 ha, 420 ha et 320 ha pour chaque phase des études respectivement ;
- **Aménagement et équipement d'au moins 140 ha de bas-fonds ou petites plaines avec la :**
 - réalisation de six (6) forages (15 m de profondeur et 160 mm de diamètre) pour piézomètres de suivi de la ressource ;
 - Réalisation de 595 forages PVC de surface (15 m de profondeur et 200 mm de diamètre de tubage) entamés sur lesquels 558 ont été effectivement équipés en pompes manuelles pour l'irrigation d'environ 140 ha ;
 - construction de 223 réservoirs en béton armé avec 2 m de hauteur et 1 m³ de capacité pour assurer la distribution gravitaire de l'eau à la parcelle sont entamés sur lesquels 93 sont achevés ;
 - Fourniture de 909 pompes manuelles (aspirantes et réfoulantes) avec 32 m de tuyau flexible chacune pour équiper les forages PVC prévus pour l'irrigation 227 ha sur lesquelles 558 ont été effectivement installées correspondant 140 ha;
- Restauration, protection et préservation des berges : Réalisation de 2.600 m³ de gabions sur 21.000 m³, de 5 passerelles sur 12, 8 lavoirs sur 12 et 7 abreuvoirs sur 10 ;
- Développement de l'agroforesterie : Réalisation de 1.506,8 ha pour 135.117 plants en faveur de 5.709 bénéficiaires ;
- Autres activités réalisées concernant l'agroforesterie: Entretien des plants, fournitures de petits outillages à Dounet et Kalan, sensibilisations et formations des bénéficiaires; Fourniture de petits outillages à Dounet et Kaalan ; Formation sur les pratiques de piquetage, les techniques de pépinières et de réalisation de cordons pierreux
- Autre Etude réalisée par la DNGR: Diagnostic des contraintes liées à la gestion intégrée des terres et de l'eau dans les CRD de Dounet (Mamou) et Kalan (Labé) et Propositions

d'actions.

TABLEAU 2: UTILISATION DES FONDS DU PGIRE 1 AU 31.12.2012

Composantes	Montants prévus (F CFA)	Montants effectifs (F CFA)	Ecart
Développement usages à buts multiples	3.586.232.989	2.313.321.993	1.272.910.996
□ Petites infrastructures hydrauliques		8.135.228	-8.135.228
□ Protection des ressources en eau	3.378.308.078	2.058.248.717	1.320.059.361
□ Maîtrise d'ouvrage déléguée	207.924.911	246.938.048	-39.013.137
Total	3.586.232.989	2.313.321.993	1.272.910.996

Source: rapport d'achèvement PGIRE1, 2013

MALI

Projet d'Appui au Développement Durable de Yélimané (PADDY)

L'objectif global du PADDY est de contribuer à améliorer le niveau de Sécurité alimentaire dans le Cercle de Yélimané par un accroissement des productions agricoles locales, l'augmentation des revenus et l'amélioration des conditions de vie des populations du Cercle de Yélimané.

Sur le plan financier, il faut noter que le coût global du projet est de 7 048 millions de FCFA.

La durée initiale du PADDY s'étalait sur une période de cinq (05) ans allant de 2006 à 2010. Les principales réalisations sont:

- l'aménagement de la plaine de Gololokou pour une superficie de 200 ha;
- la réalisation de 10 périmètres maraichers pour une superficie totale de 20,3 ha, attribuée à 10 associations de 1052 bénéficiaires dont 1017 femmes et 35 hommes ;
- la réalisation de 33 puits à grand diamètre ;
- la réalisation de mares piscicoles à Kémala et à Bougoudéré ;
- la réalisation de mesures de défense et restauration des sols.

Le Projet de Développement Rural Intégré du District de Kita et de ses environs, phase 1 (PDRIK I)

L'objectif global de ce projet est d'améliorer les revenus et les conditions de vie des populations rurales des Cercles de Kita et de Bafoulabé à travers l'amélioration de la production agricole, d'infrastructures de transport rural et l'approvisionnement de la population en eau potable.

Financé par la Banque Islamique de Développement (BID) à hauteur de 88% et 12% par le Gouvernement de la République du Mali, le coût du Projet de Développement Rural Intégré du District de Kita et de ses environs, phase 2 (PDRIK II) est de Vingt Trois Millions Sept Cent Dix Mille (23 710 000) dollars des Etats-Unis d'Amérique soit Douze Milliards Soixante Millions Quatre Vingt Onze Mille Cinq Cent (12 060 091 500) francs CFA.

La durée du projet est de Quatre ans (2013 à 2016). Les résultats escomptés du projet sont constitués essentiellement de:

- 1100 ha de bas-fonds aménagés dans le cercle de Kita ;
- 680 ha de périmètres en maîtrise totale aménagés à Mahinading (cercle de Bafoulabé) ;
- 90 km de pistes rurales construites ;

- 30 forages réalisés dont 10 équipés de pompes solaires et 20 de pompes manuelles ;
- 1 pont réalisé sur le fleuve Daroumé entre Kénienifé et Séféto.

Les composantes du projet sont:

- Composante 1 : Aménagement Hydro-agricole;
- Composante 2 : Infrastructures de désenclavement;
- Composante 3 : Hydraulique villageoise;
- Composante 4 : Etudes et supervision;
- Composante 5 : Unité de Gestion du projet.

Programme (régional) de gestion intégré des ressources en eau/Développement des usages à buts multiples (PGIRE/DUBM): phase 1 (mise en œuvre de mars 2007 à mars 2013)

Les Activités hydro-agricoles PGIRE 1 réalisées sont:

Etudes APS/APD/DCE, Travaux d'aménagement et d'équipement de 43,43 ha de Petits périmètres maraichers féminins (PPM-F) dont:

- 20,30 ha repartis sur 9 sites (Sonfara, Bamafele, Bingassi, Monzokolon et Tinko Bafoulabe/ Nieleni, Baboroto, Wassala et Dioubeba) dans le Cercle de Bafoulabé et ;
- 23,13 ha repartis sur 7 sites (Diamou, Saboucire, Moussawaguya, Tambouncane, Ambidédi, Dramane et Tafacirga) dans le Cercle de Kayes ;
- Acquisition et livraison de 16 groupes motopompes (GMP) pour équiper les PPM des cercles de Kayes (7) et Bafoulabé (9);

Etudes APS /APD/DCE, Travaux d'aménagement et équipement de 412,5 ha de Périmètres irrigues villageois (PIV) dont:

- 112,5 ha repartis sur 3 PIV (Kamankolé :27, 5 ha; Bakoye: 50 ha; et Diakaba : 35 ha) dans le cercle de Bafoulabé et ;
- 300 ha repartis sur 13 PIV (Sebetoukoura, Danfagabougou, Dyala, Kamankolé pour une superficie totale de 40 ha; Somankidi-Koura : 40 ha; Faguinekoto: 15 ha; Maloum :15 ha; Fegui: 25 ha; Gouthioubé: 20 ha ; Lany-mody: 30 ha ; Gakoura : 40 ha; Sobokou : 60 ha et Kotera :15 ha);
- Construction d'abris de 13 muni-stations de pompages et leur équipement en électropompes et groupes électrogenes pour les PIV de Kayes (13) et Bafoulabés (3);

Etudes APS/APD/DCE de huit (8) bas-fonds d'une superficie de 1500 ha et construction de :

- Seuils rizicoles d'une superficie totale de 224 ha rapartis sur deux bas fonds: Kobokoto (4 seuils pour 115 ha) et Diallan (3 seuils pour 109 ha) et;
- Microbarrage de 2 million de metres cubes à but pastoral sur le bas fond de Diangounte ;

Autres réalisations du PGIRE 1:

- Etudes APD/DCE de protection des berges (38, 5 km) à Kayes et Bafoulabé;
- Etudes de plans de gestion intégrée des terres et des eaux au niveau local (plans d'occupation et d'affectation des sols dans les cercles de Kayes (13 communes) et Bafoulabé (13 communes), cadre approprié et programmes de gestion des ressources naturelles et formation de 96 animateurs locaux pour informer et former la population locale

puis faciliter et favoriser leur participation effective aux activités d'élaboration des plans et des programmes de gestion intégrée des terres et des eaux dans les deux cercles) et;

- Elaboration d'un programme d'agroforesterie dans le Cercle de Bafoulabé.

TABLEAU 3: UTILISATION DES FONDS DU PGIRE 1 AU 31.12.2012

Composantes		Montants prévus	Montants effectifs	Ecart
		(F CFA)	(F CFA)	
Développement usages à buts multiples		4.472.720.948	3.021.650.457	1.451.070.491
□	Petites infrastructures hydrauliques	2.447.596.815	1.812.483.189	635.113.626
□	Protection des ressources en eau	1.812.133.612	1.117.372.456	694.761.156
□	Maîtrise d'ouvrage déléguée	212.990.521	91.794.812	121.195.709
Total		4.472.720.948	3.021.650.457	1.451.070.491

Source: rapport d'achèvement PGIRE1, 2013

MAURITANIE

Le Programme de développement intégré de l'agriculture irriguée en Mauritanie (PDIAM)

Sa phase 2 est achevée en 2010. Elle a permis (i) de consolider les mesures d'incitation, (ii) d'augmenter les superficies des périmètres d'irrigation viables (réhabilitation de 4000 ha et création de 1000 ha de périmètres de diversification), et (iii) de poursuivre la diversification. D'un montant de 39 millions de \$EU, le PDIAM II fera entre autres, la réhabilitation 4000 ha et créera 1000 ha de périmètres de diversification.

Programme de Renforcement de l'Agriculture Irriguée (PRAI)

Le PRAI est une continuation du Programme Spécial de Sécurité Alimentaire qui a permis la réhabilitation de certains périmètres irrigués dans la moyenne et haute vallée. Les superficies totales aménagées (PSSA et PRAI) sont de 293 ha.

Programme (régional) de gestion intégrée des ressources en eau/Développement des usages à buts multiples (PGIRE/DUBM): phase 1 (mise en œuvre de mars 2007 à mars 2013)

Les activités hydro-agricoles réalisées par le PGIRE 1 en Mauritanie sont:

- Réhabilitation du périmètre de Bellara (275 ha) : (i) réseaux d'irrigation, de drainage, de digues et de pistes avec ouvrages connexes (régulation, prise, franchissement et équipement associés) ; (ii) réfection du génie civil et renouvellement des équipements (électropompes, électriques, électromécaniques et vannes pour les stations de pompage et d'exhaure et ; (iii) construction de 10 hangars d'ombrage pour reports pour les femmes allaitantes et leurs bébés en particuliers et ; (iv) construction de 10 ouvrages de franchissements des canaux d'irrigation et fossés de drainage et la réhabilitation de ceux existants ;
- Réhabilitation du PPG1 de Kaedi : (i) réfection et modification du génie civil et renouvellement des équipements (électropompes et vannes) des stations de pompage et d'exhaure ; (ii) construction de 22 airs de repos pour les usagers, les femmes allaitantes et leurs bébés en particulier ; (iii) rehaussement et confortement de 13 km de digues de protection de la ville et des périmètres (PPG 1 : 700 ha et PPG 2 : 1188 ha).

- Réhabilitation et équipement de neuf (9) Périmètres irrigués collectifs (220 ha) au Trarza avec : (i) la réalisation des études APS/APD/DCE pour vingt quatre (24) perimètres de 550 ha ; (ii) la réalisation des travaux et du contrôle pour la réhabilitation de neuf (9) perimètres de 220 ha et ; la fourniture de quatorze (14) groupes motopompes pour équiper onze (11) perimètres de 250 ha.
- Faucardage et curage du marigot la Laoueiija sur 15 km ;
- construction d'un dalot équipé de vannes dans la cuvette de Chechya et d'une digue de raccordement (2,64 km) carrossable en toute saison afin de créer 670 ha potentiels de cultures de décrue et de désenclaver de nombreux villages dont certains bénéficiaires de perimètres réhabilités du PGIRE 1 ;
- Aménagement de petits périmètres maraichers (26 ha) pour les femmes dans les Wilayas de Trarza (18 ha aménagés et équipés d'un groupe motopompe, d'une clôture grillagée, 5 lots petits matériels et de semences maraichères...) et de Gorgol (8 ha aménagés et équipés d'un groupe motopompe, d'une clôture grillagée, d'un lots de petits matériels et de semences maraichères avec la construction de 2 airs de repos, 1 vestiaire, 1 loge gardien...) et 2 toilettes 7 moulins à grains.
- Autres réalisations: (i) Etudes APD/DCE d'aménagement de la décrue contrôlée de la plaine de NASRA (1 000 ha); (ii) réhabilitation du périmètre de décrue contrôlée de la cuvette occidentale de R'KIZ (2200 ha) incluant le ré calibrage du marigot de SOKAM et ; (iii) Etudes APD/DCE de réhabilitation des ouvrages du périmètre de décrue contrôle du PPG2 (700 ha contigus au PPG2).

TABLEAU 4: UTILISATION DES FONDS DU PGIRE 1 AU 31.12.201210

Composantes	Montants prévus (F CFA)	Montants effectifs (F CFA)	Ecart
Développement usages à buts multiples	1.257.023.642	5.282.478.628	-4.025.454.986
□ Petites infrastructures hydrauliques	1.041.215.149	4.918.491.431	-3.877.276.282
□ Protection des ressources en eau	20.466.826	91.841.693	-71.374.867
□ Maîtrise d'ouvrage déléguée	195.341.667	272.145.504	-76.803.837
Total	1.257.023.642	5.282.478.628	-4.025.454.986

Source: Rapport d'achèvement PGIRE1, 2013

Le PRPB :

Le PRPB s'inscrit dans le cadre des objectifs assignés à la lutte contre la pauvreté, à l'amélioration des revenus des populations et à l'accès universel aux services de base. Plus particulièrement, il vise à:

- satisfaire les besoins alimentaires des populations par la réhabilitation de 46 petits périmètres et l'aménagement d'un moyen périmètre,
- appuyer les organisations paysannes du Brakna par la mise à disposition des paysans, de matériel agricole; la clôture des périmètres et la construction d'unités de stockage,
- l'alimentation en eau potable de la zone du projet.

Le projet a permis la réhabilitation de 46 périmètres collectifs pour une superficie de 1470 ha et la création d'un périmètre moyen à Bababé.

- L'appui à la mise en valeur des terres aménagées s'est fait à travers la mise à disposition des paysans :
 - i) d'équipement de pompage (motopompes),
 - ii) de matériel agricole (tracteurs et moissonneuses),
 - iii) d'unités de stockage de la production agricole (magasins et hangars).
- Le financement du Projet était assuré par la Banque Islamique de Développement (BID) à travers le programme OCI/CILSS.

Le PACDM II (Projet d'Aménagement des Cultures de Décru de Maghama II)

Les Objectifs du PACDM II sont:

- Renforcer les capacités des bénéficiaires pour planifier, gérer et mettre en œuvre les programmes de développement ;
- Améliorer les revenus des populations particulièrement les plus démunies ;
- Contribuer à l'amélioration des conditions de vie par un accès facilité aux infrastructures de base ;
- accompagner la mise en place d'un système d'exploitation durable du milieu.

Le PACDM II intervient dans 160 villages répartis dans les départements de Maghama, Kaédi et Sélibaby, pour une population estimée à 74 000 habitants.

Parmi les différentes composantes du projet, il y'a une composante « Désenclavement et infrastructures rurales essentielles » qui a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires dans la zone du projet par des actions de désenclavement.

Le PACDM II était financé dans le cadre d'un accord de prêt FIDA.

Projet Foum Gleïta

Ce projet a pour objet la réhabilitation des infrastructures du périmètre de Foum en vue de la Mise en valeur de 1 500 ha. Le financement est assuré dans le cadre de la coopération japonaise.

La mise en œuvre de ce projet commence par une phase d'étude qui, si elle est concluante, finira par le financement des travaux qui consisteront en :

- la réhabilitation des canaux d'irrigation,
- la réhabilitation des parcelles ;
- la réhabilitation des drains ;
- etc.

Programme de Développement Rural Intégré

TABLEAU 5: AMÉNAGEMENTS DONT LES ÉTUDES SONT ACHEVÉES

Zone du Koundi 6 à 10	Investissements structurants	BAD	18 630 ha (1)
	Périmètres d'irrigation	BAD	4 000 ha
Zone du Garak-Sokam	Investissements structurants	CFD	11 700 ha
Zone du Dioup	Investissements structurants	JICA	2 630 ha
Total	Investissements structurants		32 960 ha (1)
	Périmètres d'irrigation		4 000 ha

Source: rapport pays-Mauritanie, 2009

SENEGAL

PRODAM

Projet autonome de développement agricole de Matam financé par le FIDA et la BOAD pour 8 milliards 500 millions de FCFA, il vise la consolidation de 2000 ha de périmètres irrigués villageois, l'aménagement de 450 hectares pour le goutte à goutte, l'appui à la production agricole, le développement de l'élevage pastoral et le désenclavement. La deuxième phase est en cours d'exécution.

Projet de réhabilitation et d'extension des casiers situés en rive droite du marigot Lampsar

Pour un montant de 12 400 000 dollars US (BADEA, Etat Sénégalais), il vise à contribuer à l'autosuffisance en riz et à la sécurité alimentaire des populations de la zone du projet, pour une durée de cinq ans (2011-2015).

Le Programme de développement des marchés agricoles du Sénégal (PDMAS)

C'est un programme financé par la Banque Mondiale (35 millions de \$EU) qui est entré en vigueur en juin 2006 et qui a pour objectif d'améliorer les marchés intérieurs des produits agricoles et du bétail et de développer les exportations à haute valeur ajoutée (horticulture, huiles essentielles, aliments, arômes et aliments conditionnés). Le PDMAS se concentre essentiellement sur la promotion et la diversification des exportations des produits agricoles, l'aide aux agro-industries, promotion et diversification de l'irrigation privée pour l'export. Il a, par ailleurs, un volet important d'études stratégiques qui inclut l'élaboration d'un Plan national de développement de l'irrigation (PNDI). Ce programme qui consolide les acquis du PASA vient compléter le dispositif actuel notamment pour développer l'irrigation privée dans la Vallée du fleuve Sénégal et pour y étendre l'agriculture commerciale. La réalisation de la composante est confiée à la SAED qui suivra les travaux prévus (maître d'ouvrage délégué) en appui à l'irrigation privée (2 500 ha dans le Delta) et leur mise en valeur.

Le Plan de retour vers l'agriculture (REVA)

C'est un programme du gouvernement exécuté dans l'ensemble du pays, qui prône la promotion de l'initiative privée dans le secteur agro sylvo pastoral et la création de pôles d'émergence agricole. Le Plan REVA est né de la volonté des pouvoirs publics de lutter contre l'émigration clandestine et l'exode rural en créant les conditions durables de retour à la terre. Le Plan REVA a pour objectifs de créer des activités lucratives et des emplois rémunérateurs en milieu rural. Concernant l'irrigation les résultats du Plan REVA comportent notamment: (i) la réalisation de pôles d'émergence intégrés par an; (ii) la mise en valeur de 1 200 hectares par an; (iii) la promotion de 4 modèles d'exploitations agricoles viables; (iv) l'aménagement de 100 forages; (v) l'aménagement de 2 500 ha de terres pour l'irrigation avec la création de 12 500 emplois et une production espérée de 37 500 t de fruits et légumes; (vi) l'appui à la mise en valeur de 20 bassins de rétention. Les actions notables en cours dans la VFS comprennent sur le financement de l'Espagne: (i) les pôles de Mbilor (100 ha, agropastoral) et de Diama (50 ha, aquacole); et (ii) la ferme d'excellence de Keur Momar Sarr, près du lac de Guiers, (100 hectares de fruits et légumes).

NB: Les actions en cours dans cette zone sont menées par l'ANIDA qui a remplacé le plan REVA.

Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire et à l'Elevage

Il a été financé par la banque Mondiale et l'Etat du Sénégal pour un montant de 20 000 000 dollars US.

La grande offensive pour la nourriture et l'abondance (GOANA)

C'est un programme du gouvernement de 748 millions de \$EU, lancé en avril 2008 avec des objectifs de production à court terme très ambitieux. Le programme a été lancé pour faire face à la flambée des prix des denrées alimentaires. Le pays tout entier devait se mobiliser pour la réalisation de ce programme. La GOANA est la traduction en interventions immédiates des recommandations pour surmonter des difficultés du secteur agricole avec une maîtrise de l'eau.

Les investissements privés en cours de réalisation

Il faut signaler la présence d'investisseurs privés étrangers au niveau du Sénégal (sociétés étrangères qui sont déjà en opération ou en cours d'implantation). Le plus important d'entre eux étant celui du Groupe Compagnie Fruitière (CF) avec l'implantation de la société GDS/ Marexport au Sénégal, projet agro industriel SENHUILE SENETHANOL, etc.

Programme (régional) de gestion intégré des ressources en eau/Développement des usages à buts multiples (PGIRE/DUBM): phase 1 (mise en œuvre de mars 2007 à mars 2013)

Les Activités hydro agricoles réalisées par le PGIRE 1 au Sénégal sont:

- La garantie des conditions de pompage (débits de 3.6m³/s et plans d'eau) aux stations aval (Orkadié : 250 ha ; Hamady Ounaré : 450 ha et autres à réaliser pour l'irrigation d'un potentiel de 500 ha) en toute saison avec : (i) la réalisation des études APD/DCE ; (ii) la construction d'un seuil et d'une station de pompage intégrée à la jonction du Dioulol et du fleuve Sénégal ; (iii) la construction du locale technique et (iv) les équipements associés (électropompes, ligne électrique, vannes et autres équipements connexes) ;
- la rehabilitation des perimètres d'Orkadiéré (250 ha) et Hamady Ounaré (450 ha) portant sur : (i) les études APD/DCE ; (ii) la construction des réseaux d'irrigation en remblais compactés et des fossés de drainage ; (iii) l'aménagement parcellaire, (iv) la réfection du génie civil et le renouvellement des équipements (électropompes, lignes électriques, conduites, vannes, locaux techniques et équipements connexes) des stations de pompage ; (v) renouvellement des groupes motopompes pour l'irrigation des six (6) UAI non raccordées aux réseaux des stations de pompage et ;
- le renforcement du débit du Lampsar aval à partir d'un prélèvement de 12 à 15 m³/s sur le Gorum Aval avec : (i) la construction canal de Krankaye (9 km) ; (ii) la réhabilitation de l'Ouvrage G (réfection du génie civil, entretien et maintenance de la vanne existante, ouverture des trois passes bouchés et leur équipement en vannes) qui ont porté la capacité de prélèvement de 5 m³/s à 20 m³/s.
- Travaux de réfection du laboratoire des sols de Ross Béthio;
- Fourniture, livraison et installation de matériels d'hydrométrie;
 - Autres études réalisées: (i) Etudes APD/DCE de réhabilitation de 13 UAI de N'dombo-Thiago (630 ha); (ii) Etudes APD/DCE de réhabilitation de la station de pompage de Grande Digue Tillel ; (iii) Etudes APD/DCE des ouvrages de remplissage et vidange des cuvettes de décrue de Yedia (200 ha) et Nabadji Civol (4 000 ha).

TABLEAU 6: UTILISATION DES FONDS DU PGIRE 1 AU 31 DÉCEMBRE 2012

Composantes		Montants prévus	Montants effectifs	Ecart
		(F CFA)	(F CFA)	
Développement usages à buts multiples		2.194.313.710	5.798.695.671	-3.604.381.961
□	Petites infrastructures hydrauliques	1.922.290.641	5.443.208.965	-3.520.918.324
□	Protection des ressources en eau	167.531.940	122.302.250	45.229.690
□	Maîtrise d'ouvrage déléguée	104.491.129	233.184.456	- 128.693.327
Total		2.194.313.710	5.798.695.671	-3.604.381.961

Source: rapport d'achèvement PGIRE1, 2013

3.5. Programmes et Projets en cours

GUINEE

PGIRE 2 (juillet 2014-juin 2021)

L'objectif de développement du Programme GIRE DUBM est de renforcer, à travers l'OMVS, l'intégration des pays riverains du Bassin du Fleuve Sénégal par le développement des usages à buts multiples des ressources en eau et impulser la croissance et l'amélioration des moyens d'existence des communautés.

Le Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et de Développement des Usages à Buts Multiples (PGIRE DUBM) dans le Bassin du fleuve Sénégal (BFS) est une intervention à vocation régionale qui concerne les quatre Etats riverains du fleuve Sénégal : la Guinée, le Mali, la Mauritanie, et le Sénégal. Il vise à promouvoir le développement économique et social de ces Etats, conformément aux Missions de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal et en accord avec les stratégies de la Banque Mondiale en matière d'intégration régionale, dans le secteur de l'eau et d'assistance aux pays.

Les activités planifiées en Guinée sont listées ci dessous:

- Etudes APS/APD/DCE, contrôle et réalisation des travaux réhabilitation de 754 ha dans les Préfectures de Dalaba (694 ha) et Tougué (60 ha) ;
- Aménagement de bas-fonds et petites plaines : (i) Etudes à réaliser sur 427 ha dans les préfectures de Dalaba: 32 ha; Tougué: 310 ha; Labé: 58 ha et; Mamou : 27 ha; (ii) contrôle et réalisation des travaux sur 320 ha ;
- réalisation des Etudes APD de 4000 ha de bas-fonds et petites plaines et de 12000 ha de versants associés;
- contrôle et réalisation des travaux d'aménagement et d'équipement de 88 ha de petites plaines dans la CR de Dounet Préfecture de Mamou;
- Etudes, contrôle et réalisation des travaux d'aménagement et d'équipement de 50 ha de petits périmètres maraichers en faveur des femmes, incluant des clôtures grillagées ;
- études, contrôle et réalisation de 31 forages d'hydrauliques villageoise et pastorale dans les préfectures de Mamou, Dalaba, Labé et Tougué;
- Contrôle et réalisation des travaux de protection de berges (1,20 km de murs en Gabion, 3 lavoirs, 5 rampes d'accès et 3 passerelles) dans les préfectures de Mamou (CR Dounet) et de Labé (CR Kaalan);

- études, Contrôle et réalisation des travaux de protection de berges (100 ml de murs en Gabion, 3 lavoirs, 3 rampes d'accès et 3 passerelles) dans les préfectures de Dalaba et de Tougué;
- Etudes, Contrôle et réalisation des travaux d'aménagement de 1,6 km de digues d'accès à trois passerelles existantes dans les préfectures de Mamou (CR Dounet) et Labé (CR Kaalan) ;
- études, Contrôle et réalisation des travaux de réhabilitation de 113 km de pistes de désertes des villes de Labé et Tougué et construction de 3 dalots (1 à Dounet et 2 à Kalan);
- Contrôle et réalisation des travaux de construction de 5 magasins de Stockage de produits agricoles dans les préfectures de Mamou, Labé, Dalaba et Tougué;
- Services d'une ONG pour les études techniques, l'IEC, la formation et l'encadrement de la mise en œuvre communautaire des activités d'agroforesterie relatives : (i) au traitement de versants (400 ha à Dalaba et Tougué) ; (ii) à la protection des berges (plantation et 9000 ml de cordons pierreux sur 127 ha à Mamou et Labé) ; à l'appui aux acteurs des filières forestières non ligneuses (femmes et jeunes de Labé, Tougué, Dalaba et Mamou), l'éducation environnementale et la diffusion de foyers améliorés;
- Etudes Environnementales et Sociales pour : (i) aménagements et équipements de 88 ha de petites plaines dans la CR de Dounet (Mamou) et de mise en place d'une clôture grillagée pour 227 ha et (ii) protection des berges dans les préfectures de Labé (CR de Kaalan) et Mamou (CR de Dounet);
- Etudes environnementales et sociales d'aménagement de 320 ha de bas-fonds et petites plaines;
- Etudes environnementales et sociales des 4000 ha de bas-fonds et petites plaines et de 12000 ha de versants associés.
- Acquisitions de petits matériels de production et d'entretien pour les producteurs du PGIRE I.
- Programme de formation des producteurs, coopératives agricoles et Associations d'usagers PGIRE I
- Formation de l'encadrement technique du PGIRE.

MALI

PGIRE 2 (juillet 2014-juin 2021)

Il ambitionne pour cette seconde phase de 07 ans (juillet 2014 à juin 2021) de réaliser :

- Protection de 4,23 km de berges sur 5 sites incluant murs en gabion, escaliers de descente, rampes d'accès, enrochement et seuils de sédimentation et ;
- Aménagement et extension des bas-fonds du PGIRE1 dans Bafoulabé sur 451 ha ;
- Consolidation des infrastructures hydroagricoles (PPM et PIV) de la Phase 1 du PGIRE;
- l'aménagement de 160 ha de nouveaux PIV dans le cercle de Bafoulabé;
- 100 ha de petits périmètres maraichers en faveur des femmes dans les cercles de Bafoulabé, Kayes et Yelimané ;
- 2230 ha de nouveaux bas-fonds dans les cercles de Bafoulabé, Kayes et Yelimané;
- la mise en œuvre des activités d'agroforesterie et de conservation des eaux et sols au Mali:

(i) Appui à la mise en œuvre des activités (plantation, reboisement et cordons pierreux sur 2000 ha y compris sur les berges, installation et équipement de pépinières, mise en place et équipement de Groupes de Travail Communautaire...); (ii) Protocole avec une ONG pour l'organisation, le suivi et la coordination des activités d'études, d'IEC et de formation ainsi que d'appui conseil et de l'encadrement des bénéficiaires et ; (iii) Protocole avec le Service régional des Eaux et forêts pour la supervision en appui à l'ADRS;

- la formation et appui aux Associations d'usagers de l'eau, des producteurs et leurs coopératives;
- l'acquisition d'équipements de transformation de produits agricoles en appui aux coopératives féminines.

Programme d'Appui au Développement Durable de Yelimane phase 2 (PADDY II)

Il intervient dans la Région de Kayes et particulièrement dans le Cercle de Yélimané. Pour un Coût global de 6 157 millions de FCFA, il est financé par des Subventions et le Budget national pour une durée de 5 ans (2016-2020)

Ses principaux objectifs sont:

- le renforcement de la sécurité alimentaire par un accroissement des productions locales tout en mettant un accent particulier sur la maîtrise de l'eau, la gestion des ressources naturelles et l'intensification des systèmes de production ;
- l'accroissement des revenus et l'amélioration des conditions de vie par la promotion d'un environnement socio-économique favorable et par la création d'emplois en vue de réduire l'exode rural et l'émigration.

Projet de Développement Rural du Kaarta/Séfétó

Il intervient dans la Région de Kayes et particulièrement dans le Cercle de Kita. Pour un Coût global de 12 969 385 200 FCFA, il est financé par le Budget national pour une durée de 5 ans (2016-2020)

Ces composantes sont :

- Composante A : Renforcement des capacités ;
- Composante B : Investissement ;
- Composante C : Productivité et Compétitivité ;
- Composante D : Recherche/Formation ;
- Composante E : Sécurité Alimentaire.

MAURITANIE

PGIRE 2 (juillet 2014 - juin 2021)

Les activités planifiées dans le cadre du PGIRE 2 sont:

- Réhabilitation des PIV du Trarza 330ha;
- Faucardage/curage des marigots Sokam (17 km) et Bourguiba (3 km);
- Réhabilitation du périmètre irrigué et des endiguements du Casier Pilote de Boghé (779 ha);
- Réhabilitation de 280 ha PIV du Brakna Ouest, "Travaux, Contrôle travaux";
- Aménagement de petits périmètres maraichers en faveur des femmes (100 ha);
- Aménagement du périmètre irrigué de Chechiya (600 ha)/(lot2);
- Consolidation Pont-Vanne Kaédi et sécurisation des berges fleuve Sénégal le long digue PPG1 ;
- Etudes évacuateur Gorgol et système intégré de drainage PPG1/PPG2 vers un émissaire naturel ;

- Faucardage/Curage des axes hydrauliques de Tambass/Garak (9 km), Mbleil/Garak (7 km) et Mbimani/Ndiavane (3,5 km);
- Faucardage/Curage de l'axe hydraulique du Gouère Est (10 km) ;
- Construction d'un Canal d'irrigation (6km), de l'extension du périmètre de M'Pourié et d'une station de pompage (pour 760 ha);
- Réhabilitation de 840 ha du périmètre de M'Pourié et Aménagement du périmètre de Dieuk /(lot2) ;
- Aménagement du périmètre irrigué de Mbakh (680 ha);
- Etude pour la mise en place de mécanismes de la gestion et de la maintenance durables des axes hydrauliques et des infrastructures et équipements hydro agricoles;
- Etude d'un schéma de structure foncière dans la moyenne et haute vallée et l'actualisation de celui du Trarza- (Appui de la mise en œuvre du PDRI/MDR);
- Revue institutionnelle du secteur agricole, en ce qui concerne la SONADER, la SNAAT et la CDD - (Appui de la mise en œuvre du PDRI/MDR);
- Fourniture et Installation du poste de transformateur pour le raccordement électrique de la station de pompage du PPG2 de Kaédi;
- Acquisition de 3 véhicules tous terrains (Appui à la mise en œuvre du PDRI/MDR);
- Acquisition d'équipements (quatre ordinateurs et deux lots de matériels topographiques, logiciels)-(Appui à la mise en œuvre du PDRI/MDR);
- Acquisition d'équipements de transformation de produits agricoles en appui aux coopératives féminines (moulins à grains , décortiqueuses de riz et petits matériels horticoles);
- Renforcement des capacités des coopératives agricoles et Associations d'usagers pour la mise en valeur des investissements;
- Formation des organisations de producteurs et du personnel d'encadrement;
- Suivi et évaluation de la mise en valeur des périmètres irrigués.

Projet R'Kiz – Financement Fonds Saoudien de Développement (FSD)

- Assistance technique pour le suivi de la mise en œuvre des études et le contrôle des travaux
- Travaux d'aménagement Hydro-Agricole de 3500 ha de la cuvette orientale du lac R'Kiz,
- Réhabilitation des bureaux et des villas,
- Adduction d'eau potable,
- Acquisition de matériels agricoles.

Projet ASSARIGG – Financement Agence Française de Développement (AFD)

- Etude de faisabilité du projet d'Amélioration de la Sécurité Alimentaire par la Relance de l'Irrigué dans le Gorgol et le Guidimakha (Etudes APS et APD/DCE Etude d'impact Environnemental et Social),
- Travaux d'aménagement de 600 ha de petits périmètres irrigués dans le Gorgol et le Guidimagha

Projets Etat – Financement fonds propres

- Etude pour la réhabilitation du Barrage de Foum Gleïta,
- Suivi et contrôle des travaux d'entretien des axes hydrauliques,
- Suivi et Gestion du chanel de Lemseidi pour irrigation de 9500 ha ainsi que l'encadrement et vulgarisation des producteurs.

SENEGAL

PRODAM

C'est un projet autonome de développement agricole de Matam, financé par le FIDA et la BOAD, le Gouvernement Sénégalais et les bénéficiaires pour un montant de 19 767 000 000 FCFA pour une durée de cinq ans (2013-2018). Il vise à l'amélioration de la sécurité alimentaire, la réduction de pauvreté monétaire et des inégalités sociales des communautés dans les régions de Matam et de Saint-Louis (en extension dans le département de Podor). La consolidation de 2000 ha de périmètres irrigués villageois, l'aménagement de 450 hectares pour le goutte à goutte, l'appui à la production agricole, le développement de l'élevage pastoral et le désenclavement.

Projet de Réhabilitation et d'Extension du Projet de Matam

Il contribue à la création de richesses en milieu rural par l'augmentation et l'amélioration des conditions de mise en valeur des périmètres irrigués villageois dans la région de Matam. D'une durée de trois ans (2014-2017), il est financé par le Fonds Saoudien pour le Développement (FSD) et l'Etat du Sénégal pour un montant de 10 000 000 000 CFA.

Projet de Développement dans la zone de Waoundé:

Il vise à augmenter les superficies aménagées pour le riz dans la région de Matam et à améliorer les conditions d'exploitation des périmètres irrigués en vue de contribuer à l'horizon 2018 à la production de 1 000 000 tonnes de riz blanc pour la couverture des besoins nationaux. D'une durée de quatre ans (2014-2018), il est financé par la BADEA et l'Etat du Sénégal pour un montant de 6 500 000 000 CFA.

PGIRE 2 (juillet 2014-juin 2021) :

Les activités suivantes ont été planifiées dans le cadre du PGIRE 2:

- Contrôle et réalisation des travaux de : (i) Recalibrage et endiguement du Diawel et ; (ii) réalisation des ouvrages de prises pour les périmètres aménagés le long de l'axe et de franchissement du Diawel à Gawdiyel;
- Contrôle et réalisation des Travaux de réhabilitation des périmètres irrigués de Ndombo Thiago (630 ha) ;
- Contrôle et réalisation des Travaux d'aménagement et d'équipement de 60 ha de petits périmètres maraichers en faveur des femmes de Dagana;
- Contrôle et réalisation des travaux de réhabilitation de la station de pompage de grandes digues Tellel (3 600 ha) et du périmètre de Tellel (1550 ha);
- Etudes, contrôle et réalisation des Travaux de Travaux de raccords UAI indépendantes Matam (148 ha) ;
- Contrôle et réalisation des travaux de construction de l'ouvrage de décrue de la cuvette de Yédia (4 000 ha);
- Contrôle et réalisation des travaux d'aménagement et d'équipement de 40 ha de petits périmètres maraichers en faveur des femmes de Matam;
- Études, contrôle et réalisation des travaux d'aménagement et d'équipement des bassins versants du Dioulol et du Diamel à Matam construction d'ouvrages, reboisement etc.;
- Contrôle et réalisation des travaux de construction d'abris et d'équipements pour six (6) muni-rizeries, quatre (4) unités de transformation de fruits /legumes et six (6) unités d'étuvages de riz en appui aux coopératives féminines ;
- Renforcement des capacités.

Projet d'appui à l'agriculture et au développement économique de Podor

Il vise à réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire et favoriser l'insertion des couches vulnérables par la consolidation et le renforcement des bases d'une agriculture fiable diversifiée et durable dans le département de Podor. Il est financé par l'AFD et l'Etat Sénégalais pour un montant de 21 314 000 000 FCFA pour une durée de six ans (2014-2019).

Projet d'Appui à la Promotion des Petites Exploitations Familiales dans la région de Matam

Il vise à contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et au développement économique des territoires ruraux cibles de la région de Matam. Il est financé par l'AFD et l'Etat Sénégalais pour un montant de 13 250 000 000 FCFA pour une durée de cinq ans (2015-2019).

Projet d'Amélioration à la Sécurité Alimentaire et d'Appui à la mise en marché de la Région de Matam (ASAMM)

Il vise à contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des ménages agricoles de la région de Matam, par l'amélioration de la productivité et l'appui de la mise en marché des productions agricoles. Il est financé par l'AFD et l'Etat Sénégalais pour un montant de 22 882 000 euros soit 15 009 608 074 FCFA, pour une durée de cinq ans (2014-2018).

Projet de Promotion du Partenariat Rizicole dans le Delta du Fleuve Sénégal (3PRD)

Il vise à contribuer à la croissance économique du Sénégal par le renforcement de sa sécurité alimentaire à travers la consolidation d'une filière privée riz compétitive. Il est financé par l'AFD, l'Union Européenne, la BOAD, l'Etat Sénégalais et les bénéficiaires privés pour un montant de 21 314 000 000 FCFA, pour une durée de cinq ans (2011- 2015). Il est prorogé jusqu'au 31 décembre 2017.

Autres Projets

Ce Trust Fund Néerlandais (TF3) est un cofinancement du PGIRE 2 pour une durée de trois ans (2016-2019). Dans l'appui bilatéral, il est prévu l'aménagement de 20 000 ha de polders dont le financement était prévu dans le guichet ORIO. Une Résolution du Conseil des Ministres en date de février 2017, a clarifié le statut des terres concernées par les polders. Le Sénégal et la Mauritanie devront prendre des actes pour transférer la propriété desdites terres à l'OMVS.

PDIDAS

Le Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agrobusiness au Sénégal (PDIDAS) est mis en œuvre par le Gouvernement du Sénégal avec l'appui de la Banque Mondiale et du Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM) à travers l'Accord de crédit N° 5334-SN d'un montant de quatre-vingt millions (80 000 000) de dollars US et l'Accord de don N° TF 016708 d'un montant de six millions (6 000 000) de dollars US. Ce qui correspond à un financement global de 43 milliards de francs CFA.

L'objectif principal est de développer une agriculture commerciale inclusive et une gestion durable des terres dans les zones du Lac de Guiers et du Ngalam. A ce titre, le projet va contribuer à lever une masse critique de contraintes par la réalisation d'infrastructures physiques (infrastructures et systèmes d'irrigation et routes d'accès) ainsi qu'en apportant un appui aux Institutions et au secteur privé tout au long des chaînes de valeur.

Composante 1: Appui aux Acteurs de la Filière ;

Composante 2: Développement des infrastructures d'irrigation et amélioration de la gestion des ressources naturelles ;

Composante 3: Coordination, Gestion, Suivi et Évaluation du Projet et Communication.

Le projet, entré en vigueur le 26 juin 2014, pour une durée de six ans. Il intervient au niveau des régions de Saint- Louis et de Louga, notamment dans trois Départements, neuf Communes et 41 villages.

Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS)

Il a comme objectif l'atteinte à moyen terme de la sécurité alimentaire et nutritionnelle par cercles concentriques glissants à partir des produits prioritaires à haut potentiel de développement et à hautes valeurs ajoutées. Le coût de mise en œuvre des objectifs du PRACAS se chiffre à 581 milliards de FCFA. Le programme doit prendre fin en 2017.

L'agriculture est placée au cœur de la stratégie de développement du Gouvernement Sénégalais. Cela est confirmé par la place importante réservée au développement du secteur agricole dans le Plan Sénégal Émergent (PSE). C'est aussi cette ambition forte pour le secteur agricole que traduisent les objectifs de développement consignés dans le Programme de Relance et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS).

En conformité avec les objectifs du PSE en matière agricole, le PRACAS se fonde sur :

- la modernisation de l'exploitation agricole familiale à travers la formation professionnelle des agriculteurs et un financement et un équipement adaptés;
- l'émergence d'un entrepreneuriat agricole et rural basé sur une synergie intelligente entre l'agrobusiness et l'agriculture familiale, respectueuse de l'environnement, soucieuse de l'adaptation aux changements climatiques ;
- une bonne implication des jeunes et des femmes dans le secteur agricole avec la mise en place de fermes agricoles génératrices d'emplois et un renforcement des connaissances techniques et des équipements adaptés ;
- la résilience des populations vulnérables.

Le programme ciblera des filières prioritaires par cercles concentriques glissants à l'horizon 2017 et progressivement, couvrira toutes les principales filières agricoles. Les filières concernées par le programme prioritaire (2014-2017) sont, dans un premier temps, le riz, l'oignon, l'arachide et les fruits et légumes de contre-saison

Les objectifs de ce programme prioritaire visent :

- L'autosuffisance en riz en 2017 avec une production de 1 600 000 tonnes de paddy ;
- L'autosuffisance en oignon en 2016 avec une production de 350 000 tonnes ;
- L'optimisation des performances de la filière arachidière avec une production en 2017 de 1 000 000 tonnes et un volume d'exportation de 100 000 - 150 000 tonnes par an ;
- Le développement des filières fruits et légumes de dotations factorielles de chaque zone agro-écologique pour contre-saison avec un volume d'exportation de 157 500 tonnes.

Programme des Domaines Agricoles Communautaires (PRODAC)

C'est une réponse à la problématique de l'emploi, celui des jeunes en particulier. Il s'agit de la création de pôles de compétitivités économiques et d'aménagements structurants, permettant la mise en valeur de grands domaines, allant de 1 000 à 5 000 ha. Un des objectifs du PRODAC est de fixer les jeunes dans leur terroir en leur offrant un cadre propice à la réalisation d'activités

économiques. Ainsi, le PRODAC se définit comme une réponse locale au fléau de l'immigration clandestine et à l'insécurité alimentaire. Créé en 2014, il intervient sur l'ensemble du territoire sénégalais.

Agence Nationale d'Insertion et de développement Agricole (ANIDA)

Elle a été créée pour promouvoir le développement d'une agriculture moderne, diversifiée, basée sur la maîtrise de l'eau et pourvoyeuse d'emplois durables pour les jeunes.

Elle a deux principales missions:

- Assurer la création de fermes agricoles modernes intégrées et y insérer les jeunes agriculteurs
- Appuyer l'initiative privée dans le domaine agro-sylvo-pastoral

Afin d'exécuter ses missions et d'optimiser l'impact de son intervention, l'Agence a opté pour la valorisation des eaux souterraines pour l'irrigation et le développement d'exploitations agricoles mixtes (contre saison et hivernage) et intégrées (végétale et animale).

3.6. Contraintes de développement des cultures irriguées

Contraintes juridiques et institutionnelles

Domaine foncier

Les contraintes du domaine foncier peuvent se ranger en cinq catégories: (i) insécurité foncière et risque de conflits pour la terre; (ii) retard structurel du monde rural; (iii) maintien à l'écart des décisions des populations concernées; (iv) désordre de l'occupation de l'espace irrigable; et (v) insuffisance ou carence de la loi foncière pour le cas à traiter et /ou de ses modalités d'application.

Domaine du code de l'eau

Les contraintes identifiées sont de différents domaines: (i) carence dans la gestion de l'eau et conflits pour accès à l'eau; et (ii) éloignement des usagers du centre de décision pour la gestion de l'eau et coût élevé des démarches.

Domaine des acteurs et institutions

Les contraintes identifiées dans le domaine des acteurs et des institutions peuvent se résumer comme suit: (i) Incohérence des interventions et carence de ressources des institutions publiques et privées responsables de l'hydraulique; (ii) les agriculteurs n'ont pas accès aux techniques de cultures irriguées et la recherche développement est dispersée; et (iii) incompetence technique des OPA et des associations.

Contraintes hydrauliques

Les principales contraintes hydrauliques entrent dans les domaines suivants: (a) connaissance et utilisation des ressources naturelles; (b) conception des aménagements (dysfonctionnement, insuffisance et coûts de construction élevés pour les aménagements) ; (c) consolidation et extension des infrastructures d'irrigation; et (d) gestion de l'eau et entretien des aménagements.

Contraintes agricoles

Les contraintes agricoles entrent dans les domaines suivants: (a) protection des cultures (Risque phytosanitaire élevé pour les cultures irriguées); (b) appui conseil et recherche développement (les techniques et les services proposés répondent incomplètement à la demande des irrigants); et (c) diversification et intensification (les intrants et les équipements agricoles ne sont pas facilement disponibles, Inconvénients liés à la monoculture du riz).

Contraintes économiques

Les contraintes économiques identifiées entre dans trois domaines: (a) environnement économique (Faibles motivations à l'investissement privé); (b) financement de l'agriculture irriguée (financement de l'agriculture inadapté au développement de l'irrigation et les producteurs affrontent un environnement financier défavorable); et (c) organisation des filières commerciales (transformations des productions ne sont pas garanties, enclavement et débouchés aléatoires).

Contraintes environnementales

Les contraintes environnementales sont rangées dans trois domaines distincts: (a) études (complexité des phénomènes); (b) gestion environnementale des aménagements (disparité des plans nationaux avec celui de l'OMVS, manque de personnel spécialisé, dégradation des terres et des eaux, disparité des méthodes de gestion de l'irrigation, pollution des terres et des eaux, les maladies hydriques, érosion, désertification et plantes envahissantes); et (c) la préservation des biotopes (désertification, dégradation des zones humides).

IV. PLAN D'ACTION RÉGIONAL À L'HORIZON 2025

4.1. Objectif et Coûts du plan d'action

Le premier objectif du plan d'action est de parvenir à une amélioration substantielle des cultures irriguées dans le bassin du fleuve Sénégal (à court et à moyen terme) tout en créant les bases institutionnelles, techniques, économiques et environnementales d'une extension des superficies sous irrigation à long terme. En effet, compte tenu des performances nettement insuffisantes des cultures irriguées (abandon de superficies irriguées, taux d'exploitation et intensités culturales, rendements, etc.), il serait plus raisonnable de chercher à redresser prioritairement l'existant avant de poursuivre les programmes d'investissement pour de nouveaux aménagements. Sur 212 937 ha aménagés dans le bassin par les quatre Etats, seulement 129 381 ha ont été exploités entre 2015 et 2016, soit **60,76%**.

Dans le cadre du plan d'action, il est proposé des programmes de réhabilitation et de réfection et de projection de nouveaux aménagements. L'atteinte des objectifs d'intensité culturelle et de diversification est à la portée des acteurs sans créer de tension sur la ressource en eau. L'accent devrait porter en outre sur: (i) la maintenance des aménagements; (ii) le bon fonctionnement des ouvrages structurants (émissaires de drainage, chenaux d'amenée et axes hydrauliques); (iii) l'amélioration de la connaissance; (iv) le renforcement des capacités; et (v) la réalisation d'études stratégiques qui serviraient de base aux politiques nationales. L'autre objectif majeur porterait à terme sur la contribution du développement des cultures irriguées dans le renforcement de l'intégration économique sociale de l'OMVS. En effet, à l'instar du volet « Energie», l'irrigation pourrait alimenter le marché agricole sous-régional et contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations riveraines. Des pôles économiques régionaux dédiés à chaque culture pourraient être créés dans le bassin.

Le plan contient par domaines d'orientation stratégiques, les activités à réaliser, un calendrier de mise en oeuvre, les acteurs impliqués. Ce plan est assorti de fiches de projet qui sont jointes en annexes.

4.2. Stratégie de mise en oeuvre : Rôle de l'OMVS

L'OMVS a joué un rôle important dans la mobilisation des ressources du bassin grâce à la construction des barrages de Diama et Manantali. Antérieurement à ces réalisations, elle a effectué avec l'appui notamment de la FAO, du PNUD, de l'USAID et de l'ORSTOM (actuel IRD) une série d'études et de recherches de pré-investissement pour le développement de l'irrigation. Ces travaux ont en effet permis: i) d'avoir une bonne connaissance de l'hydrologie et de l'hydrogéologie et des potentialités hydroagricoles du bassin du fleuve; ii) de disposer de référentiels agronomiques et technico-économiques pour la culture irriguée; et iii) de définir les conditions socio-économiques du développement de la culture irriguée dans le bassin. Ces études de pré-investissement ont été un facteur important dans la définition et l'orientation des conditions de développement de l'irrigation dans le bassin du fleuve Sénégal.

En dehors de ces études, et jusqu'à l'avènement du PGIRE, l'OMVS ne s'est pas impliquée de façon directe dans le développement hydroagricole, laissant à chacun des Etats la responsabilité de la mise en place et de la gestion des aménagements situés à l'intérieur de ses frontières. L'action de l'OMVS s'est limitée à un travail de coordination mené notamment

par l'ancienne DDC appuyée par le projet PNUD/GTZ de la CEPC dont le résultat des activités de suivi et d'études a fortement contribué à alimenter la réflexion et à orienter la coordination.

Malgré ces acquis, l'efficacité de l'OMVS a été limitée par sa position marginale par rapport aux Etats, sans aucune possibilité d'agir directement dans le développement de la culture irriguée au sein des pays, ni d'apporter un appui à la recherche de financements des investissements.

Alors que la disponibilité en eau avec l'achèvement des barrages à la fin des années "80" offrait au Haut Commissariat l'opportunité d'inciter les Etats à améliorer des performances de l'irrigation, l'OMVS a recentré ses priorités sur la gestion amont des ressources en eaux et sur le volet énergie. Cette orientation, qui a conduit à la restructuration du Haut Commissariat, s'est traduite par la suppression de la DDC, la cessation du suivi de l'irrigation, et la réduction du personnel dans ce domaine.

Les responsables de l'OMVS doivent donc tirer les leçons de cette expérience et de son incidence sur le secteur hydroagricole, et plaider pour un engagement décisif, aux cotés des Etats, dans le développement de la culture irriguée.

Un changement dans la conception du rôle de l'OMVS a été opéré avec le PGIRE qui a permis à l'OMVS de renforcer ses capacités et de viser un engagement plus décisif de l'OMVS dans l'amélioration et le développement de la culture irriguée dans le bassin.

Le plan régional représente un cadre régional d'intervention coordonnée mais sa mise en oeuvre se fera selon deux axes distincts : (i) les activités à caractère régional, qui touchent plus d'un Etat membre ou de nature transfrontalière ; et (ii) celles relevant strictement des Etats, soit de par leur envergure localisée, soit du fait de conditions convenues avec les partenaires au développement qui contribuent à leur financement.

Les projets régionaux

Les activités à caractère régional seront mises en oeuvre sous la responsabilité directe de l'OMVS en terme de gestion et de coordination, de suivi et évaluation. Il s'agit des actions de grande envergure:

La mise en oeuvre sera coordonnée par l'organisation régionale qui pourrait privilégier le principe de la délégation des composantes techniques à des Agences d'exécution nationale.

La gestion et la coordination du plan d'action feront l'objet d'un suivi-évaluation permanent. Sa fonction consistera en un examen systématique par objectifs de la réalisation des actions du plan régional, de leurs impacts et de leurs coûts. Ce dispositif de suivi-évaluation sera assuré par la DEDD à travers la coordination du PARACI. Il facilitera la prise de décision par le Haut Commissariat en l'informant: des progrès réalisés en relation avec les objectifs, des réalisations, et des moyens mis en oeuvre. Pour l'élaboration d'indicateurs mesurables et vérifiables, la DEDD travaillera en étroite collaboration avec les Cellules nationales de l'OMVS et les structures techniques impliquées des Etats. La coordination du PARACI, devra être dotée de moyens humains et financiers lui permettant de collaborer avec les CN/OMVS, de traiter et de stocker l'information, et de se rendre sur le terrain. Elle jouera également le rôle d'observatoire pour les cultures irriguées. L'Observatoire aura pour rôle de coordonner l'action des services statistiques agricoles des Etats membres en précisant les définitions des quantités à mesurer et les méthodes d'évaluation. Il devra disposer des moyens nécessaires pour apporter son appui aux Services nationaux, contrôler la cohérence des résultats au niveau du bassin. Il devra avoir aussi la possibilité d'effectuer des missions de contrôle le permettant d'analyser les méthodes utilisées dans les différents pays et de vérifier la pertinence des estimations.

³ Ivanov 1969, Sénégal-Consult 1970; SOGREAH 1972, Rochette C. 1974.

⁴ SEDAGRI 1973, Chaumeny J. 1973, SCET-International 1975, Norbert Beyrard 1974.

⁵ Lucido M. 1970, SATEC 1972; Rijks D. A. 1974; Trinh T. T 1977, Moscal T 1978.

⁶ OMVS 1980.

Enfin il y a lieu de souligner le rôle important que doit jouer l'OMVS dans les domaines suivants :

- l'harmonisation d'une politique foncière commune (Charte foncière du bassin du Fleuve Sénégal);
- l'appui à la recherche de financements multilatéraux de ces programmes;
- l'appui à l'élaboration d'un Cahier des charges et de normes environnementales minimales à harmoniser sur l'ensemble du bassin pour: les aménagements, leur entretien, et la mise en valeur ;
- la création de cadres de concertation et d'échange entre les Sociétés de développement rurales nationales chargées du pilotage de l'irrigation dans le bassin, ainsi qu'entre les institutions rurales du domaine; et
- l'incitation au rapprochement entre institutions nationales de recherche agronomique et la promotion de programmes régionaux de recherche sur des thématiques pertinentes, allant de pair avec la création de fonds d'encouragement attribués, sur appels d'offres, à des équipes motivées.

Les projets d'envergure nationale dits projets nationaux

Ces types d'activités seront sous gestion entièrement nationale. Les opérations seront sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture et du Développement rural en particulier. Leur mise en oeuvre impliquera les Sociétés de développement, les Directions Nationales du Génie rural, de l'Agriculture ou les Instituts nationaux de recherche, les structures d'appui conseil ainsi que les structures représentatives des bénéficiaires.

4.3. Résultats et Bénéfices attendus du plan d'action régional

Les bénéfices attendus sont en relation directe avec les objectifs du PARACI qui sont : l'amélioration des performances de l'agriculture irriguée et l'intégration économique de la région.

La quantité de riz produite sera un facteur essentiel de sécurité alimentaire et assurera un revenu stable à un nombre croissant de petits agriculteurs.

Par contre, l'écoulement d'une quantité nettement supérieure de fruits et légumes implique une structuration de la profession agricole (arboriculture et maraîchage) qui sera un bénéfice et un défi important du PARACI. Les profits réalisés avec le maraîchage amélioreront les revenus des agriculteurs et en particulier des femmes qui sont actives dans ce domaine, et contribuera à la recapitalisation des exploitations agricoles.

Le PARACI prévoit le déploiement d'un faisceau d'actions dans les domaines où les contraintes à l'agriculture irriguée ont été identifiées, ce qui induira des bénéfices intermédiaires, parmi lesquels :

- l'amélioration des régimes fonciers et de l'accès à l'eau ;
- la meilleure connaissance des techniques agricoles et d'irrigation, notamment parmi les OPA;
- l'acquisition par une majorité d'irrigants du savoir faire dans la gestion de l'eau et dans l'entretien des aménagements; l'apprentissage par les cadres et les agriculteurs de méthodes intégrées de lutte contre les ennemis des cultures ;
- le développement de techniques de gestion durable de la fertilité des sols irrigués;
- des filières agricoles mieux organisées ;
- l'accès facile à des financements adaptés à l'agriculture irriguée;
- la réhabilitation et l'aménagement des pistes de production;
- la construction de magasins d'entrepôts frigorifiques et aires de stockage des produits;

- la prise de conscience généralisée de l'importance de l'environnement sur la pérennité du développement des cultures irriguées.

4.4. Axes stratégiques dans les différents domaines

Les différents axes stratégiques sont pris en compte dans les fiches de projets dont leur mise en oeuvre va permettre de lever les contraintes liées aux cultures irriguées.

Domaine juridique et institutionnel:

- Sécuriser l'accès au foncier tant pour les populations locales que pour les investisseurs;
- Renforcer la gestion de la ressource en eau;
- Renforcer la coordination/concertation entre les institutions d'appui et les usagers.

Domaine hydraulique

- Améliorer la Connaissance et utilisation des ressources naturelles;
- Améliorer la conception des aménagements;
- Réduire les Coûts de construction élevés des aménagements et de pompage;
- Consolider et étendre les infrastructures d'irrigation;
- Gérer l'eau et entretenir les aménagements.

Domaines agricole et agronomique

- Protéger les cultures irriguées;
- renforcer l'Appui-conseil et la recherche développement;
- Diversifier et intensifier les systèmes culturales.

Domaine économique

- Améliorer l'Environnement économique;
- Appuyer le financement de l'agriculture irriguée;
- Organiser et appuyer les filières commerciales.

Domaine de l'environnement

- Améliorer la gestion environnementale des aménagements;
- Préserver les écosystèmes.

4.5. Liste des projets régionaux

La liste des projets régionaux se présente ci dessous:

TABLEAU 7: TYPE, DURÉE ET COÛT ESTIMÉ

Type de projet	Durée (an)	Coût estimé en \$US
Projet d'Appui à l'Organisation des Filières Commerciales pour l'Agriculture Irriguée dans le Bassin du Fleuve Sénégal	5	40 000 000
Projet sur la sécurisation foncière dans le bassin du fleuve Sénégal	5	10 000 000
Projet d'IES sur l'utilisation durable des ressources naturelles	5	4 000 000
Projet de renforcement du suivi environnemental du bassin du fleuve Sénégal	5	6 000 000
Projet d'appui à l'émergence d'une agriculture durable dans le bassin du fleuve Sénégal	6	80 000 000
Projet d'amélioration de la productivité agricole dans le bassin du fleuve Sénégal	5	40 000 000
Projet de développement de la mécanisation pour la production des cultures irriguées dans le bassin du fleuve Sénégal	5	60 000 000
Projet d'appui au secteur riz	5	50 000 000
Projet d'appui aux infrastructures agricoles dans le delta et la vallée du fleuve Sénégal	5	60 000 000
Projet appui à la filière semencière dans le bassin du fleuve Sénégal	5	20 000 000
Projet d'Appui Institutionnel au système pour la mise en oeuvre du PARACI	8	4 000 000
Projet d'Etude de la rentabilité économique des systèmes d'irrigation dans le bassin du fleuve Sénégal	2	1 000 000
Projet d'Amélioration de la productivité de la rizipisciculture dans le bassin de l'OMVS	2	1 500 000
Projet d'Amélioration de la résilience des communautés aux changements climatiques par la promotion de la Gestion de l'Irrigation à Petite Echelle (GIPE)	2	2 000 000
Projet d'appui à la productivité agricole	5	20 000 000
Projet d'étude de récupération des eaux d'inondation et de décharge du barrage de Diama	2	3 000 000
Projet d'Appui aux structures d'encadrement et d'appui conseil à l'agriculture irriguée	3	4 000 000
COÛT TOTAL		405 500 000

4.6. Liste des Projets d'envergure nationale

La liste des projets nationaux se présente comme suit:

TABLEAU 8: TYPE, DURÉE, AGENCE D'EXÉCUTION ET COÛT ESTIMÉ

Type de projet	Durée (an)	Agence d'exécution	Coût estimé en \$US
Projet de Préservation des Ecosystèmes dans la partie guinéenne du Bassin du Fleuve Sénégal	3	DNA-République de Guinée	3 500 000
Projet d'appui à la filière semencière dans le bassin du fleuve Sénégal	5	DNA-République de Guinée	5 000 000
Projet de mécanisation des cultures irriguées du bassin du fleuve du Sénégal	3	DNA-République de Guinée	15 000 000
Projet d'Appui à la riziculture	3	DNA-République de Guinée	10 000 000
Projet de maîtrise de l'eau d'irrigation et Sécurité Alimentaire (MEISA) en Moyenne et Haute Guinée	5	DNGR- République de Guinée	15 000 000
Projet de réalisation et de mise en valeur d'aménagements hydro- agricoles dans les préfectures de Tougué et de Dabola	2	DNGR- République de Guinée	2 500 000
Programme d'aménagement intégré des écosystèmes bas-fonds / versants pour une résilience accrue aux changements climatiques	5	IRAG- République de Guinée	15 000 000
Projet d'amélioration et accroissement de la production maraîchère	5	DNA - République du Mali	5 000 000
Projet d'amélioration de la production des cultures irriguées	4	DNA - République du Mali	2 000 000
Projet de diversification des cultures comme stratégies d'adaptation au Changement climatique dans le bassin du fleuve Sénégal de la région de Kayes au Mali	5	IER - République du Mali	3 000 000
Promotion des Banques Alimentaires à base de Moringa oleifera et Amélioration de la Production et de la Productivité de l'espèce par la pratique de modes et de doses d'irrigation appropriés	4	IER - République du Mali	400 000
Projet d'Amélioration des performances de production des systèmes irrigués dans le périmètre de Manantali	4	IER - République du Mali	1 900 000
Projet d'Amélioration des techniques culturales du gommier (Acacia senegal)	6	IER - République du Mali	450 000
Projet d'amélioration de l'installation des cultures comme stratégies de gestion des risques climatiques et des nuisibles dans l'agriculture de décrue de la vallée du Sénégal à Kayes	5	IER - République du Mali	2 500 000
Introduction de technologies innovantes de protection des berges et de génération de revenus pour les populations dans le bassin du fleuve Sénégal dans la région de Kayes	5	IER - République du Mali	6 500 000
Projet d'Amélioration de la production maraîchère par l'irrigation goutte à goutte pour l'autonomisation des femmes du bassin du fleuve Sénégal	3	IER - République du Mali	1 600 000

Projet de Développement de Bonnes Pratiques Agricoles pour l'amélioration de la productivité du riz irrigué dans la Vallée du Fleuve Sénégal	3	IER - République du Mali	180 000
Projet de Diversification de la production agricole dans les cercles de Kayes, Bafoulabé et Yélimané, région de Kayes	2	ADRS - République du Mali	4 800 000
Projet d'Amélioration des conditions de vie des populations des cercles de Bafoulabé, Kayes, Kénieba et Yélimané à travers l'aménagement d'infrastructures hydro-agricoles et la réalisation de points d'eau potable	4	ADRS - République du Mali	16 700 000
Projet de désenclavement des zones de production à travers la construction des pistes rurales dans le cercle de Kita	3	ADRS - République du Mali	65 000 000
Projet d'aménagement et de recalibrage des axes hydrauliques	3	DAA - République de la Mauritanie	50 000 000
Projet d'aménagement de périmètres irrigués (15 000 ha)	6	DAA - République de la Mauritanie	90 750 000
Projet d'aménagement et de valorisation des zones humides de la vallée	2	DAA - République de la Mauritanie	21 000 000
Projet de Promotion et de diversification des Cultures Maraîchères	5	DDFCA - République de la Mauritanie	10 000 000
Projet d'Appui au Conseil Agricole	5	DDFCA - République de la Mauritanie	12 000 000
Projet de Réhabilitation du Périmètre de pilote de Gorgol (PPG II)	3	SONADER - République de la Mauritanie	15 000 000
Projet d'appui au Système d'encadrement aux Producteurs de Riz	3	SONADER - République de la Mauritanie	10 000 000
Projet de développement d'un système opérationnel de production et de distribution de semences améliorées du blé aux agriculteurs dans deux zones pilotes du pays, à savoir Trarza (autour de Rosso) et Gorgol (autour de Kaedi)	2	CNRADA - République de la Mauritanie	600 000
Projet de lutte contre les plantes aquatiques dans la vallée	3	DPV - République de la Mauritanie	900 000
Projet d'Appui Institutionnel à la DGPRE pour une Meilleure Gestion des Ressources en Eau	3	DGPRE-République du Sénégal	6 400 000
Programme d'Amélioration du Plateau Technique des Unités de Transformation du Riz pour les Femmes des Délégations de Dagana, Podor, Matam et Bakel	2	SAED-République du Sénégal	5 200 000
Projet d'aménagement de périmètres dans la zone de Hébiyabé (Département de Podor)	3	SAED-République du Sénégal	10 000 000
Projet de réhabilitation et de création de périmètres dans la zone de Thillé-Thiangaye (département de Podor)	5	SAED-République du Sénégal	26 000 000
Projets d'Etudes APS, APD/DCE/EIES pour la réhabilitation et l'extension du périmètre de Mbagam à Rosso (département de Dagana)	1	SAED-République du Sénégal	800 000
Projet des études de faisabilité, d'APS, d'APD/DCE ET d'EIES	1	SAED-République du Sénégal	600 000
COUT TOTAL			435 280 000

TABLEAU 9: COÛT GLOBAL DES PROJETS

Nature des projets	Coûts estimés en \$US
Nationaux	435 280 000
Régionaux	405 500 000
TOTAL	840 780 000

Le coût total du plan d'action régional (projets régionaux et nationaux) à l'horizon 2025 est estimé à environ 840 780 000 \$US.

TABLEAU 10: RÉPARTITION DES COÛTS DES PROJETS PAR ZONE

Zone/Pays	Coûts estimés	Pourcentage
Région OMVS	405 500 000	48,2
Guinée	66 000 000	7,8
Mali	110 030 000	13,1
Mauritanie	210 250 000	25
Sénégal	49 000 000	5,8
TOTAL	840 780 000	100

V. MECANISME DU FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE IRRIGUEE

L'irrigation est d'introduction récente dans les pays du bassin du fleuve Sénégal comparés aux pays méditerranéens et asiatiques où la pratique de l'irrigation remonte à des siècles.

C'est après les indépendances, excepté le Mali avec l'Office du Niger créé vers les années 1930 pour l'irrigation en gravitaire d'un million d'hectares, le Sénégal avec la SAED et la Mauritanie avec la SONADER, que l'irrigation a véritablement démarré dans ces deux pays dans les années 1960-70; d'abord par la submersion contrôlée, ensuite par l'irrigation proprement dite grâce aux barrages de Diama et Manantali.

Aujourd'hui les agriculteurs du bassin du fleuve Sénégal, ont acquis un savoir faire remarquable en cultures irriguées, atteignant souvent des rendements en riziculture supérieurs à la moyenne mondiale.

Forts de cette expérience, ces agriculteurs ne demandent qu'à être accompagnés en mettant en place un environnement qui leur permet de s'épanouir Cet environnement porte sur:

- un encadrement institutionnel adapté;
- une mise en place d'une politique foncière adaptée au développement de l'irrigation (sécurisation foncière);
- un désenclavement;
- un crédit adapté aux différents segments de la chaîne de valeur d'amont en aval (aménagement, intrants, services, etc.).

Pour amener l'irrigation à faire de grands pas, il faut la mobilisation de financements conséquents qui répondent aux besoins des acteurs que l'on peut classer en deux catégories:

- ceux qui s'adonnent aux exploitations irriguées familiales, à qui, on doit accorder la priorité;
- les entrepreneurs agricoles dits " les privés" dont les activités ne peuvent se développer que dans un cadre juridique précis qui leur offre toutes les garanties de sécurité et de protection contre les mesures arbitraires de l'administration. Ce secteur privé constitue un ensemble hétérogène qui va du petit artisan à la grande société multinationale.

Le financement des investissements lourds (aménagement des terres, stations de pompage, canaux primaires et secondaires) doit être à la charge des Etats tandis que les investissements légers (canaux tertiaires et quaternaires), les façons culturales et les facteurs de production seront à la charge des agriculteurs individuellement ou collectivement ainsi que la maintenance des infrastructures tertiaires et quaternaires.

Il y a également lieu de:

- mettre en place un financement adapté à la production agricole pour les crédits de campagne et pour ceux concernant les investissements légers (mettre en place un fonds de garantie combiné à une politique de réduction des taux d'intérêt par un mécanisme de bonification et l'instauration d'un environnement institutionnel propice à la promotion du crédit agricole);
- assurer un prix rémunérateur aux producteurs et une fiscalité adaptée;
- assurer une production énergétique bon marché pour les stations de pompage et les industries de transformation.

Pour la mobilisation des financements, il revient aux Etats membres de l'OMVS de:

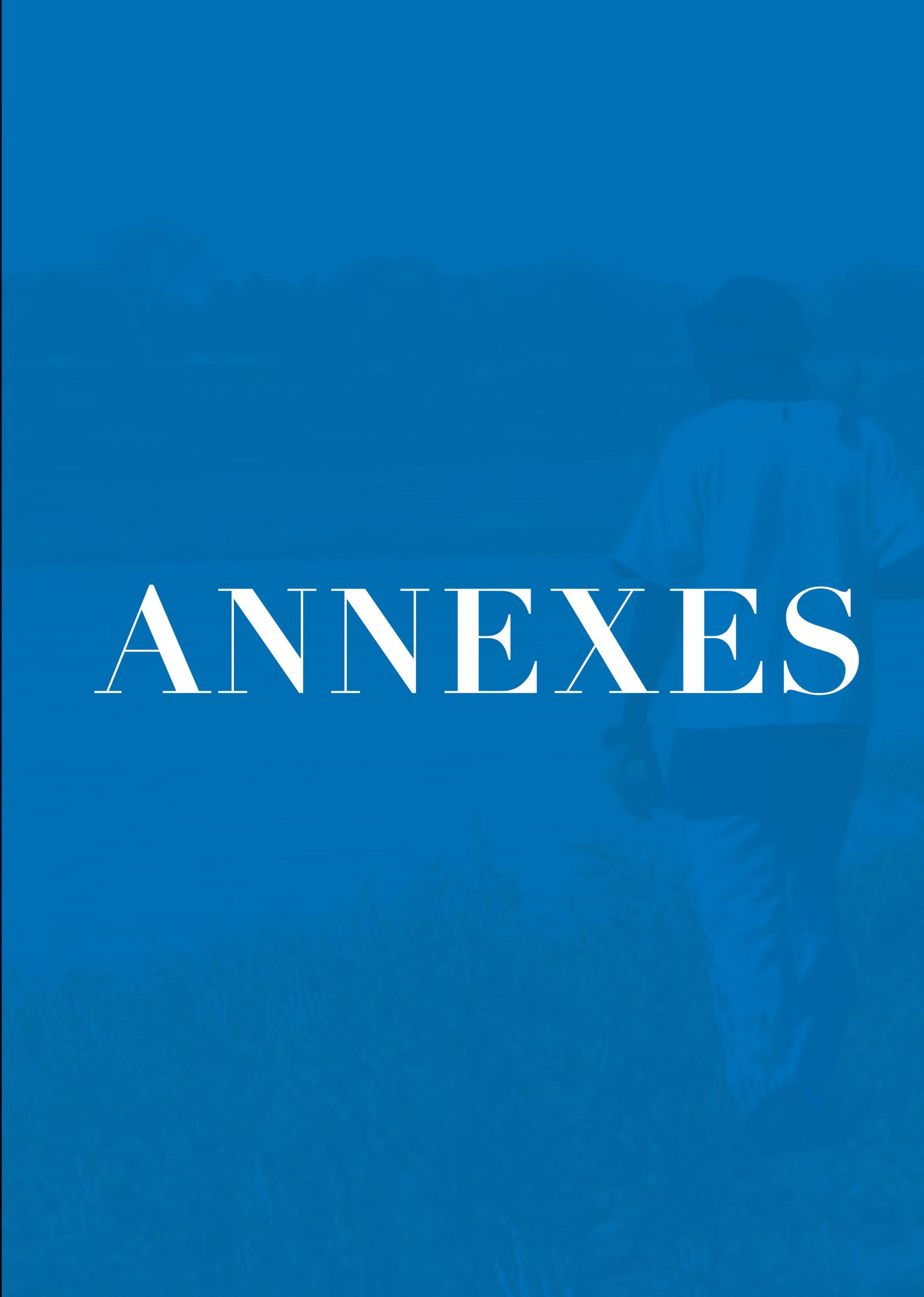
- fournir les efforts nécessaires en appliquant les recommandations de Maputo, d'affecter

10% du budget national à l'agriculture avant de faire appel à l'aide extérieure (Noter que le secteur agricole malien représente 15% du budget national depuis 2015);

- inciter la diaspora à investir dans l'agriculture et ses dérivés. Il faut rappeler que la diaspora africaine envoie annuellement en moyenne 60 milliards de dollars US contre 56 milliards de dollars US qui représentent l'aide extérieure (circuit bancaire officielle source RFI);
- installer des banques qui répondent aux critères de développement de l'agriculture;
- promouvoir le partenariat Public Privé;
- Promouvoir un système de financement innovant adapté au financement de l'agriculture : par exemple la finance Islamique et le crédit-bail ;
- faire également appel à la communauté des bailleurs de fonds dont l'appui n'a jamais fait défaut aux Etats membres de l'OMVS.

Des initiatives de leur part sont lancées:

- programme agricole "Nourrir l'Afrique" (Stratégie pour la transformation de l'agriculture africaine 2016-2025), lancé par la BAD;
- L'Initiative du Sahel/CILSS, qui est en cours avec la Banque Mondiale, l'AFD, etc.;
- "l'Alliance pour le Sahel", lancée récemment par la France et l'Allemagne;
- les Fonds arabes qui ont toujours marqué un fort intérêt pour l'agriculture irriguée dans le bassin du fleuve Sénégal, raison de leur participation au financement des barrages de Diama et Manantali.



ANNEXES

Bibliographie

- ▣ PARACI Rapport actualisé pays Guinée, version finale, septembre 2017, Haut Commissariat OMVS
- ▣ PARACI Rapport actualisé pays Mali, version finale, septembre 2017, Haut Commissariat OMVS
- ▣ PARACI Rapport actualisé pays Mauritanie, version finale, septembre 2017, Haut Commissariat OMVS
- ▣ PARACI Rapport actualisé pays Sénégal, version finale , septembre 2017, Haut Commissariat OMVS
- ▣ Rapport PARACI, version finale, avril 2010, Haut Commissariat OMVS
- ▣ Rapport du SDAGE Horizon 2025, février 2011, version définitive, Haut Commissariat OMVS
- ▣ Plan d'Action Stratégique de Gestion des Problèmes Environnementaux Prioritaires du Bassin du Fleuve Sénégal 2017-2037, février 2017, version finale, Haut Commissariat OMVS
- ▣ Rapport d'achèvement des activités du PGIRE 1, 2013, Haut Commissariat OMVS
- ▣ Programme agricole "Nourrir l'Afrique" (Stratégie pour la transformation de l'agriculture africaine 2016-2025), BAD
- ▣ Le développement des cultures irriguées dans le Sahel (contraintes de la politique des irrigations et stratégie paysanne- Club du Sahel/ CILSS/OCDE
- ▣ Initiative du Sahel/CILSS (Banque Mondiale, AFD,...)
- ▣ "l'Alliance pour le Sahel", (France et l'Allemagne)

Plan d'action à l'horizon 2025

1. Domaines juridique et institutionnel

Actions	Calendrier de mise en oeuvre	Territoire/ Echelle	Acteurs
Axe stratégique: Sécuriser l'accès au foncier tant pour les populations locales que pour les investisseurs			
Réviser les législations pour tenir compte des coutumes si nécessaire et organiser des concertations nationales (Accélérer la réforme foncière avec les décrets d'application)	2018-2019	Pays	Etats
Elaboration d'une charte foncière pour le bassin du fleuve Sénégal	2019-2022	Bassin	HC/OMVS
Développer des outils adaptés (ex :cartographie à petite échelle)	2018-2025	Bassin	DNGR, ADRS, SONADER, SAED
Former les collectivités locales à l'utilisation de ces outils et les associer à la gestion de l'espace et à la résolution/prévention des conflits	2018-2025	Bassin	DNGR, ADRS, SONADER, SAED, DNA, DA, ONG
Axe stratégique: Renforcer la gestion de la ressource en eau			
Adoption des textes d'application de la loi sur les Codes de l'Eau (dont la plupart est en cours de relecture)	2018-2019	Locale	Etats
Vulgarisation de la charte des eaux de l'OMVS	2018-2020	Bassin	HC/OMVS
Faire fonctionner le Comité de Bassin de l'OMVS	2018-2025	Bassin	HC/OMVS
Créer des Comités locaux de l'eau	2018-2025	Bassin	HC/OMVS et Etats
Etudier les eaux d'inondation et de décharge du barrage de Diama	2020-2025	Delta, Vallée	HC/OMVS, SOGED
Axe stratégique: Renforcer l'appui institutionnel entre les acteurs			
Renforcer des capacités des Services Techniques (recrutement, équipements, formation) sur le foncier et sur l'irrigation	2018-2025	Bassin	Etats, HC/OMVS
IEC/Concertation dans le domaine de l'irrigation, du foncier	2018-2025	Bassin	DNGR, ADRS, SONADER, SAED, HC/OMVS, ONG
Renforcer la coordination/concertation entre les institutions d'appui et les usagers	2018-2025	Bassin	DNA, DA, DNGR, ADRS, SONADER, SAED, DDFCA
Renforcer des capacités des usagers (équipements, formation, sensibilisation) sur le foncier et sur l'irrigation	2018-2025	Bassin	DNGR, ADRS, SONADER, SAED, HC/OMVS
Création et Organisation des OPA	2018-2025	Bassin	DNGR, ADRS, SONADER, SAED, DNA, DA, ANCAR, ANPROCA, OPA
Améliorer les structures d'appui et de conseils aux agriculteurs pour la diffusion des acquis de recherche et des « bonnes pratiques »	2020-2025	Bassin	HC/OMVS, DNA, DA
Renforcer les capacités de l'OMVS	2018-2025	Bassin	Etats, Bailleurs

2. Domaine hydraulique

Actions	Calendrier de mise en oeuvre	Territoire/ Echelle	Acteurs
Axe stratégique: Améliorer la Connaissance et utilisation des ressources naturelles			
Améliorer la connaissance du fonctionnement hydrologique du bassin par le renforcement et la fiabilisation du réseau de suivi quantitatif	En cours	Bassin	HC/OMVS
Améliorer la connaissance et le suivi des impacts des activités hydro agricoles sur le bassin, notamment en terme de qualité des eaux et des sols	2018-2025	Bassin	DNGR, ADRS, SONADER, SAED, HC/OMVS
Mettre en place un réseau de surveillance et d'analyse de la qualité des eaux du bassin pour les activités hydroagricoles	2018-2025	Bassin	HC/OMVS
Etudier et aménager les axes hydrauliques pour améliorer l'alimentation des stations de pompage et le remplissage des cuvettes de cultures de décrues	2018-2025	Delta, Vallée	SONADER, SAED, ADRS, DNGR, DAA, HC/OMVS
faire l'inventaire continu des aménagements par SIG	2018-2025	Bassin	HC/OMVS, SOGED, DNGR, ADRS, SONADER, SAED
Renforcer les capacités en modélisation des cours d'eau, systèmes d'irrigation économes et télégestion des ouvrages hydrauliques	2018-2025	Delta, Vallée, Haut bassin	OMVS, DNGR, ADRS, SONADER, SAED, SOGED, SOGEM
Axe stratégique: Améliorer la conception des aménagements			
Développer des programmes de recherche sur l'irrigation et le drainage	2019-2023	Bassin	ISRA, IRAG, IER, CNRADA, AFRICARICE, HC/OMVS, SRD
Etablir pour les hautes et moyennes vallées des normes de conception adaptées aux différentes zones agro-écologiques et les imposer lors de l'approbation des projets	2019-2023	Vallée	SONADER, SAED, DAA
IEC sur les normes de conception des aménagements adaptés aux zones écologiques	2019-2025	Bassin	DNGR, ADRS, SONADER, SAED, DAA
Renforcer les capacités des Services Techniques (Formation)	2018-2022		HC/OMVS, Etats
Axe stratégique: Réduire les Coûts de construction élevés pour les aménagements et le pompage			
Promouvoir les nouvelles techniques d'irrigation adaptées d'un coût d'installation moins élevé (goutte à goutte, aspersion, petite irrigation)	2020-2025	Bassin	DNGR, ADRS, SONADER, SAED, DAA
Aider à l'installation de techniques « modernes » d'irrigation, économes en eau, sur des sites pilotes et valorisation du retour d'expérience	2020-2025	Delta, Vallée	SONADER, SAED, DAA, HC/OMVS
Axe stratégique: Consolider et étendre les infrastructures d'irrigation			
Réhabiliter et /ou aménager de nouveaux périmètres	2018-2025	Bassin	DNGR, ADRS, DAA, SAED, secteur privé
Aider au développement de l'agro-foresterie sur des sites pilotes, avec suivi des résultats et valorisation du retour d'expérience	2020-2025	Haut Bassin	DNGR, ADRS
Promouvoir une agriculture non érosive sur les coteaux dans le haut bassin guinéen	2020-2025	Bassin	DNGR, DNA
Axe stratégique: Gérer l'eau et entretenir les aménagements			
Former les techniciens et les responsables des comités d'usagers aux nouvelles techniques d'irrigation	2018-2025	Bassin	ISRA, IRAG, IER, CNRADA, AFRICARICE, DNGR

Développer des programmes concernant le suivi des axes hydrauliques l'efficacité de l'irrigation dans les périmètres irrigués	2018-2025	Bassin	DNGR, DAA, SAED
Aménager et recalibrer les axes hydrauliques du delta et la vallée du Fleuve Sénégal	2018-2020	Delta	DAA
Introduire des normes d'entretien des périmètres, le choix des équipements et la gestion de l'eau, et les diffuser au moyen d'un appui-conseil compétent dans ces domaines	2020-2025	Bassin	DNGR, ADRS, SONADER, SAED

3. Domaines agricole et agronomique

Actions	Calendrier de mise en oeuvre	Territoire/ Echelle	Acteurs
Axe stratégique: Protéger les cultures irriguées			
Former les techniciens des secteurs public et privé et les responsables des OPA	2018-2025	Bassin	ISRA, IRAG, IER, CNRADA, AFRICARICE, DNA, DA, AFRICARICE, SRD, DPV
Développer la lutte intégrée	2018-2025	Bassin	Etats, HC/OMVS
Coordonner l'utilisation des produits phytosanitaires entre Etats membres de l'OMVS	2018-2025	Bassin	HC/OMVS
Axe stratégique: renforcer l'Appui-conseil et la recherche développement			
Appuyer les Etats pour la mise en oeuvre des programmes de recherche agronomique dans le bassin (recherche variétale notamment, pour irriguée, avec la prise en compte des besoins d'adaptation au changement climatique)	2018-2025	Bassin	HC/OMVS, ISRA, IRAG, IER, CNRADA, AFRICARICE
Mettre au point des référentiels techniques sur les variétés (riz et diversification)	2018-2025	Bassin	ISRA, IRAG, IER, CNRADA, AFRICARICE
Etudier la rentabilité économique des systèmes d'irrigation	2020-2025	Bassin	HC/OMVS
Renforcer les capacités des instituts de recherche	2018-2025	bassin	Etats, HC/OMVS
Axe stratégique: Diversifier et intensifier les systèmes culturaux			
Equiper et approvisionner les OPA en semences et matériels agricoles	2018-2025	Bassin	Etats, HC/OMVS
Appuyer la productivité de la rizipisculture	2020-2025	Bassin	HC/OMVS, Isra, CNRADA, IER, IRAG, AFRICARICE
Promouvoir le développement de cultures fourragères en rotation avec le riz	2020-2025	Delta, Vallée	DNA, DA, DNGR, ADRS, SONADER, SAED
Promouvoir la diversification des cultures et l'introduction de spéculations à haute valeur ajoutée : renforcement des capacités des services techniques des Etats en charge de l'agriculture (techniciens en charge de diffuser l'information et la formation), fourniture d'équipements (matériel agricole et semence).	2018-2025	Bassin	DNA, DA, DNGR, ADRS, SONADER, SAED
Promouvoir la production de produits maraîchers	2018-2020	Haut Bassin guinéen	DNA

4. Domaine économique

Actions	Calendrier de mise en oeuvre	Territoire/ Echelle	Acteurs
Axe stratégique: Améliorer l'Environnement économique			
Mettre en place ou utiliser les cadres fiscaux ou réglementaires pour faciliter le financement de l'agriculture irriguée (réduction des taux d'intérêt)	2018-2025	Bassin	Etats
Appuyer l'extension des cultures de diversification	2018-2025	Bassin	Etats
Appuyer les dotations en matériels et équipements agricoles	2018-2025	Bassin	Etats, HC/OMVS
Promouvoir le partenariat Public Privé	2018-2025	Bassin	Etats
Installer des systèmes d'information sur les marchés des cultures irriguées	2018-2025	Bassin	Etats
Etablir des normes de qualité pour les produits des cultures irriguées	2018-2025	Bassin	Etats
Prendre des mesures incitatives (réduction de la fiscalité et ou exonération des intrants et matériels agricoles)	2018-2025	Bassin	Etats
Axe stratégique: Financer l'agriculture irriguée			
Mettre en place des lignes de crédit à moyen terme destinées à l'équipement des producteurs et des opérateurs des filières (crédit rural)	2018-2025	Bassin	Banques, Fonds d'appui, Fonds de développement, Institutions de crédit, chambre d'Agriculture
Déposer dans les banques des fonds de garantie pour les investissements à long terme destinés aux aménagements (canaux tertiaires et quaternaires) et pour l'acquisition de petits équipements et des intrants	2018-2025	Bassin	Etats
Favoriser le micro crédit pour les jeunes et les femmes	2019-2025		Etats, OPA, Institutions de crédit
Axe stratégique: Organiser les filières commerciales			
Promouvoir la transformation des produits agricoles	2018-2025	Bassin	Etats, OPA
Construire des routes et ou piste de desserte agricole et commerciales	2018-2025	Bassin	Etats, OPA
Construire des magasins de stockage et de conservation	2018-2025	Bassin	Etats, OPA
Développer des structures par filières selon une approche interprofessionnelle	2018-2025	Bassin	DNA, DA, Structures d'Appui conseil
Promouvoir la consommation des produits irriguées locaux	2018-2025	Bassin	Etats, OPA
Promouvoir la création de marchés régionaux	2018-2025	Bassin	Etats

5. Domaine de l'environnement

Actions	Calendrier de mise en oeuvre	Territoire/ Echelle	Acteurs
Axe stratégique: Améliorer la Gestion environnementale des aménagements			
Assurer le suivi environnemental du BFS	2018-2025	Bassin	HC/OMVS
Elaborer une politique commune de l'environnement	2018-2025	Bassin	HC/OMVS, Etats
Renforcement des capacités des structures Techniques (y compris en ressources humaines) en gestion de l'environnement	2018-2025	Bassin	HC/OMVS, Etats
Contrôler les rejets et les pollutions	2018-2025	Bassin	HC/OMVS
Aménager des endiguements	2018-2025	Delta	SAED, SONADER, SOGED
Axe stratégique: Préserver les écosystèmes			
Aménager et protéger les forêts naturelles	2019-2025	Bassin	Etats
Cartographier et Préserver les zones humides	2020-2025	Bassin	HC/OMVS, Etats,
Elaborer une évaluation économique sur les zones humides	2020-2025	Bassin	HC/OMVS,
Protéger les berges et gérer les ressources naturelles	2018-2022	Haut bassin malien	IER, HC/OMVS

Fiches de projets régionaux

1. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Type de projet	Régional
Intitulé	Projet d'Appui à l'Organisation des Filières Commerciales pour l'Agriculture Irriguée dans le Bassin du Fleuve Sénégal
Objectif général	Promouvoir les filières commerciales pour les cultures irriguées dans le bassin du fleuve Sénégal
Objectifs Spécifiques	OS1: Appuyer les acteurs des filières de produits d'irrigation ; OS2: Ouvrir des axes d'évacuation dans les zones de production ; OS3: Développer les filières de produits irrigués ; OS4: Améliorer la commercialisation des produits.
Description du Projet	Le projet est composé de trois composantes: Composante1: Etude; Composante 2 Aménagement et construction; Composante 3: Renforcement de capacités; Composante 4: Gestion et suivi &évaluation des activités du projet. Les bénéficiaires sont les acteurs locaux (organisations professionnelles, groupements de femmes), les structures d'encadrement des paysans des pays membres de l'OMVS, les populations riveraines du fleuve Sénégal et autres localités. A terme ce projet va réduire la pauvreté en milieu rural et améliorer la sécurité alimentaire à travers le développement durable et la compétitivité des filières agricoles dans le bassin du fleuve Sénégal.
Résultats attendus	Résultat 1: Des pistes de desserte agricole et commerciale sont construites ainsi que des magasins et aires de stockage; Résultat 2: Des marchés hebdomadaires sont créés ; Résultat 3: Des bulletins d'information sur les prix du marché aux producteurs sont diffusés; Résultat 4: Des conseillers pour la conservation et la transformation des produits pour diffuser les résultats de la recherche sont formés ; Résultat 5: Une tarification équitable pour le riz et les autres produits est élaborée; Résultat 6: Les capacités des organisations de producteurs, des structures d'encadrement sont renforcées.
Financement/Coût	40 000 000 \$US
Durée	5 ans
Zone d'intervention	Le projet va intervenir dans les 4 pays membres de l'OMVS (Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal) plus particulièrement sur la partie qui concerne le bassin du fleuve Sénégal.

2. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Type de projet	Régional
Intitulé	Projet sur la sécurisation foncière dans le bassin du fleuve Sénégal
Objectif général	Sécuriser l'accès au foncier tant pour les populations locales que pour les investisseurs
Objectifs Spécifiques	OS1: Connaitre la législation foncière des Etats; OS2: Diffuser et discuter au sein de l'OMVS des programmes fonciers engagés; OS3: Elaborer un référentiel de base sur le foncier; OS4: Renforcer les capacités des acteurs en matière de gestion de territoire et foncière, de planification et promouvoir l'utilisation d'outils fonciers pertinents.
Description du Projet	Trois composantes: Composante1: Etude et proposition de mesures pour l'accès au foncier; Composante 2: Développement des outils adaptés (ex :cartographie à petite échelle); Composante 3: Renforcement des capacités des différents acteurs.
Résultats attendus	Résultat1: La législation foncière des Etats est connue; Résultat2: un référentiel de base sur le foncier est élaboré; Résultat3: Les conflits fonciers sont apaisés Résultat4: les ressources en terres (sols) sont valorisées; Résultat5: l'accueil des investisseurs (agrobusiness) notamment dans le domaine irrigué est promu; Résultat5: La gestion des territoires est cohérente; Résultat6: le développement d'outils adaptés (ex :cartographie à petite échelle) est favorisé; Résultat7: les capacités des différents acteurs sont renforcées.
Financement/Coût	10 000 000 \$US
Durée	5 ans
Zone d'intervention	Bassin du fleuve Sénégal Le projet va intervenir dans les 4 pays membres de l'OMVS (Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal) plus particulièrement sur la partie qui concerne le bassin du fleuve Sénégal.

3. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Type de projet	Régional
Intitulé	Projet d'IES sur l'utilisation durable des ressources naturelles
Objectif général	Mener des campagnes d'IES sur l'utilisation durable des ressources naturelles
Objectifs Spécifiques	OS1: Former les agriculteurs pour mieux utiliser les intrants agricoles (engrais, pesticides) et privilégier les méthodes alternatives ou complémentaires au « tout chimique » ; OS2: Sensibiliser et former les agriculteurs aux méthodes de travail durable des sols (mécanisation, drainage, gestion de la fertilité); OS3: Impliquer les populations dans la démarche de préservation active des ressources naturelles.
Description du Projet	Trois composantes: Composante 1: formation des agriculteurs; Composante 2: campagnes de sensibilisation auprès des populations; Composante 3: Renforcement des capacités des acteurs.
Résultats attendus	Résultat 1: Les agriculteurs sont formés aux méthodes de travail durable des sols Résultat 2: Les populations sont impliquées dans la démarche de préservation active des ressources naturelles. Résultat 3: La population est sensibilisée aux bonnes pratiques individuelles vis-à-vis de la protection de la qualité de l'eau. Résultat 4: Les bonnes pratiques sont diffusées auprès des acteurs; Résultat 5: L'éducation environnementale est introduite dans les écoles du bassin
Financement/Coût	4 000 000 \$US
Durée	5 ans
Zone d'intervention	Le projet va intervenir dans les 4 pays membres de l'OMVS (Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal) plus particulièrement sur la partie qui concerne le bassin du fleuve Sénégal.

4. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Type de projet	Régional
Intitulé	Projet de renforcement du suivi environnemental du bassin du fleuve Sénégal
Objectif général	Renforcer le suivi de l'état de l'environnement du bassin
Objectifs Spécifiques	OS1 : Suivre l'évolution des processus de dégradation des sols, de l'évolution des écosystèmes patrimoniaux (surface inondée par la crue, surface des forêts alluviales, etc.); OS2: Suivre l'évolution des espèces emblématiques du bassin; OS3: Mettre en place de systèmes d'alerte à l'échelle du bassin en matière de qualité des eaux et d'espèces envahissantes.
Description du Projet	Trois composantes: Composante1: Etude de l'évolution des espèces emblématiques du bassin et du processus de dégradation des sols, et de la salinité des terres; Composante 2: Mise en place de systèmes d'alerte à l'échelle du bassin de qualité des eaux et d'espèces envahissantes; Composante 3: Renforcement des capacités des acteurs.

Résultats attendus	Résultat 1: les problématiques environnementales sont plus connues Résultat 2: l'état de l'environnement est mieux suivi; Résultat 3: Des systèmes d'alerte à l'échelle du bassin en matière de qualité des eaux et d'espèces envahissantes sont mis en place Résultat 4: Des outils d'aide à la décision sont produits et mis à la disposition des Autorités de l'OMVS Résultat 5: Les capacités des acteurs sont renforcées.
Financement/Coût	6 000 000 \$US
Durée	5 ans
Zone d'intervention	Le projet va intervenir dans les 4 pays membres de l'OMVS (Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal) plus particulièrement sur la partie qui concerne le bassin du fleuve Sénégal.

5. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Type de projet	Régional
Intitulé	Projet d'appui à l'émergence d'une agriculture durable dans le bassin du fleuve Sénégal
Objectif général	Appuyer le développement d'une agriculture durable dans le bassin du fleuve Sénégal
Objectifs Spécifiques	OS1: Améliorer les techniques « modernes » d'irrigation, économes en eau, OS2: Promouvoir la diversification des cultures, avec l'introduction de cultures à haute valeur ajoutée; OS3: Promouvoir une agriculture non érosive; OS4: Appuyer les structures d'appui et de conseils; OS5: Promouvoir la rizipisciculture par la mise en œuvre d'un programme pilote OS6 Soutenir la recherche agronomique.
Description du Projet	Trois composantes Composante1: Promotion de bonnes pratiques Composante 2: Fourniture d'équipements et de matériels agricoles Composante 3: Soutien de la recherche agronomique
Résultats attendus	Résultat 1: La promotion d'une agriculture non érosive, de nature à maintenir les terres en place et à conserver intactes les capacités de production pour les générations futures est améliorée; Résultat 2: La diffusion de bonnes pratiques aux agriculteurs est assurée par les structures d'appui ; Résultat 3: Les cultures pluviales sont soutenues par le renforcement des capacités étatiques à former et diffuser l'information, et par la fourniture d'équipements; Résultat 4: La promotion de la diversification des cultures, avec l'introduction de cultures à haute valeur ajoutée, est assurée; Résultat 5: Les capacités des acteurs sont renforcées; Résultat 6: La recherche agronomique est soutenue, notamment pour les cultures irriguées; Résultat 7: l'environnement est préservé.
Financement/Coût	80 000 000 \$US
Durée	6 ans
Zone d'intervention	Le projet va intervenir dans les 4 pays membres de l'OMVS (Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal) plus particulièrement sur la partie qui concerne le bassin du fleuve Sénégal.

6. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Type de projet	Régional
Intitulé	Projet d'amélioration de la productivité agricole dans le bassin du fleuve Sénégal
Objectif général	Améliorer la productivité agricole dans le bassin du fleuve Sénégal
Objectifs Spécifiques	OS1: Renforcer le programme de multiplication de semences certifiées (vivrières); OS2: Réhabiliter les zones de culture de riz et des légumes et fournir les intrants nécessaires (outils, semences,..) à la mise en culture; OS3: Réhabiliter et /ou construire des infrastructures de stockage des intrants agricoles afin de préserver la qualité de ces facteurs de production à travers leur bonne conservation; OS4: Promouvoir un système adéquat de vulgarisation agricole; OS5: Renforcer les capacités techniques des acteurs.
Description du Projet	Composante1: renforcement du programme de multiplication de semences vivrières; Composante 2: zones de culture de riz et de maraichage; Composante 3: Fourniture d'intrants agricoles; Composante 4: Réhabilitation et ou Construction d'infrastructures de stockage des intrants agricoles; Composante 5: Renforcement des capacités techniques des acteurs.
Résultats attendus	Résultat1: l'accès aux intrants agricoles est amélioré; Résultat 2: Le système de production agricole est intensifié; Résultat 3: Des infrastructures de stockage sont construits et ou réhabilités; Résultat 4: Le système de production à travers la vulgarisation de l'agriculture de conservation est promu; Résultat 5: Les capacités techniques des acteurs sont renforcées.
Financement/Coût	40 000 000 \$US
Durée	5 ans
Zone d'intervention	Le projet va intervenir dans les 4 pays membres de l'OMVS (Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal) plus particulièrement sur la partie qui concerne le bassin du fleuve Sénégal.

7. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Type de projet	Régional
Intitulé	Projet de développement de la mécanisation pour la production des cultures irriguées dans le bassin du fleuve Sénégal
Objectif général	Contribuer au développement et à l'amélioration des cultures irriguées dans le bassin du fleuve Sénégal
Objectifs Spécifiques	OS1: Relever et promouvoir les équipements agricoles; OS2: Améliorer leurs conditions d'exploitation; OS3: Augmenter les revenus des producteurs.
Description du Projet	Trois composantes: Composante 1: Dotation en équipements agricoles; Composante 2: Professionnalisation des acteurs Composante 3: Renforcement des capacités des acteurs.

Résultats attendus	Résultat 1: Les superficies mises en valeur et la production ont augmenté; Résultat 2: la qualité de la production est améliorée; Résultat 3: Les équipements sont utilisés de manière efficace; Résultat 4: Les interventions des prestataires sont améliorées; Résultat 5: Les capacités techniques des acteurs sont renforcées
Financement/Coût	60 000 000 \$US
Durée	5 ans
Zone d'intervention	Le projet va intervenir dans les 4 pays membres de l'OMVS (Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal) plus particulièrement sur la partie qui concerne le bassin du fleuve Sénégal.

8. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Type de projet	Régional
Intitulé	Projet d'appui au secteur riz
Objectif général	Appuyer la riziculture de Bas-fonds et des plaines
Objectifs Spécifiques	OS1: développer la production de riz ; OS2: améliorer l'organisation du secteur de riz; OS3: mettre en œuvre des activités de recherche visant à développer des systèmes de cultures adaptés aux conditions naturelles des zones du projet.
Description du Projet	Cinq composantes: Composante 1: Soutien au développement des bas-fonds, et plaines Composante 2: Structuration des acteurs de la filière riz; Composante 3: Recherche/développement; Composante 4 Crédit rural; Composante 5: Renforcement des capacités des acteurs.
Résultats attendus	Résultat 1: Les superficies mise en valeur et la production de riz de bas fonds ont augmenté; Résultat 2: Les différents acteurs sont organisés et impliqués dans la transformation et la commercialisation de la production de riz; Résultat 3: l'aménagement de zones de bas-fonds et de plaines pour une production plus intensive et plus durable du riz est réalisé; Résultat 4: la création d'organisations d'agriculteurs et de professionnels du secteur (femmes dans la transformation du riz, revendeurs...) est soutenue ; Résultat 5: Les capacités techniques des acteurs sont renforcées; Résultat 6: des actions de vulgarisation auprès des agriculteurs et autres acteurs du secteur pour une exploitation des zones de bas-fonds appropriée à la riziculture; Résultat 7: l'accès au crédit par des incitations auprès des établissements de crédit est facilité; Résultat 8: La filière riz au niveau national est renforcée.
Financement/Coût	50 000 000 \$US
Durée	5 ans
Zone d'intervention	Le projet va intervenir dans les 4 pays membres de l'OMVS (Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal) plus particulièrement sur la partie qui concerne le bassin du fleuve Sénégal.

9. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Type de projet	Régional
Intitulé	Projet d'appui aux infrastructures agricoles dans le delta et la vallée du fleuve Sénégal
Objectif général	Améliorer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté en milieu rural
Objectifs Spécifiques	OS1: Accroître, sur une base durable, la production et la productivité des principales cultures pratiquées; OS2: Améliorer les conditions de commercialisation.
Description du Projet	Trois composantes: Composante1 : Développement des infrastructures agricoles pour restaurer les conditions de production et d'écoulement des produits agricoles; Composante2: Renforcement des capacités ; Composante 3: Gestion du projet.
Résultats attendus	Résultat 1: Les aménagements en riziculture irriguée et des cultures maraichères sont réalisés; Résultat 2: Des pistes rurales sont réhabilitées; Résultat 3: l'hydraulique humaine (forages, pompes manuelles,...) est appuyée; Résultat 4: Des Infrastructures post-récolte (centres de groupage des produits agricoles, centres de collecte des produits, marchés, magasins de stockage des produits, abris pour décortiqueuse de riz et hangars,...) sont construits; Résultat 5: Du matériel agricole (motoculteurs, faucheuses, batteuses vanneuses décortiqueuses,...) est acquis; Résultat 6: Des groupements et coopératives sont appuyés et formés; Résultat 7: Les capacités des structures d'appui conseil et d'encadrement sont renforcées
Financement/Coût	60 000 000 \$US
Durée	5 ans
Zone d'intervention	Delta et vallée du fleuve Sénégal

10. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Type de projet	Régional
Intitulé	Projet d' appui à la filière semencière dans le bassin du fleuve Sénégal
Objectif général	Accroître la production et l'utilisation de semences sélectionnées certifiées
Objectifs Spécifiques	OS1: Augmenter la production de semences; OS2: Appuyer les instituts de recherche des pays membres; OS3: accompagner les producteurs dans le crédit agricole.
Description du Projet	Trois composantes: Composante 1: Appui a la production de semences certifiées; Composante 2 : Appui institutionnel; Composante 3 : Mesures d'accompagnement.

Résultats attendus	Résultat 1 : Des zones propices (fermes) aux productions semencières sont identifiées; Résultat 2: Les bâtiments et les équipements des fermes sont réhabilités; Résultat 3: Les paysans producteurs de semences bénéficient de crédit et sont bien encadrés; Résultat 4: Une étude sur les semences est finalisée; Résultat 5: Les techniciens des instituts de recherche, des structures d'appui conseil et d'encadrement, et paysans semenciers ont reçu diverses formations spécialisées. Résultat 6: Les laboratoires des instituts de recherche et d'encadrement sont réhabilités
Financement/Coût	20 000 000 \$US
Durée	5 ans
Zone d'intervention	Le projet va intervenir dans les 4 pays membres de l'OMVS (Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal) plus particulièrement sur la partie qui concerne le bassin du fleuve Sénégal.

11. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Type de projet	Régional
Intitulé	Projet d'Appui Institutionnel au système pour la mise en oeuvre du PARACI
Objectif général	Assurer la coordination de la mise en oeuvre du PARACI en rapport avec les Structures concernées des Etats membres (Cellules nationales, Agences d'exécution des projets)
Objectifs Spécifiques	OS1: renforcer les capacités du Haut Commissariat de l'OMVS en lui donnant les moyens nécessaires de remplir sa mission de coordination du projet; OS2: Appuyer les Structures concernées des Etats membres;
Description du Projet	Deux composantes: Composante 1 : Appui institutionnel; Composante 2 : Mesures d'accompagnement. Le Haut Commissariat de l'OMVS à travers la DEDD assure la coordination de la mise en oeuvre du PARACI par des missions de suivi, de contrôle et d'évaluation des réalisations. La DEDD sera dotée d'un Observatoire Irrigations qui aura pour rôle de coordonner l'action des services statistiques agricoles des Etats membres en précisant les définitions des quantités à mesurer et les méthodes d'évaluation. Il devra disposer des moyens nécessaires pour apporter son appui aux Services nationaux, contrôler la cohérence des résultats au niveau du bassin. Il devra avoir aussi la possibilité d'effectuer des missions de contrôle le permettant d'analyser les méthodes utilisées dans les différents pays et de vérifier la pertinence des estimations.
Résultats attendus	Résultat 1 : Les capacités techniques et financières de l'OMVS sont renforcées; Résultat 2: Les cadres des Cellules nationales, des Agences d'exécution et du Haut Commissariat ont reçu diverses formations spécialisées; Résultat 3: Le PARACI est bien suivi et coordonné; Résultat 4: Des campagnes de sensibilisation, de communication et de vulgarisation sont effectuées
Financement/Coût	4 000 000 \$US
Durée	8 ans
Zone d'intervention	OMVS

12. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Fiche/Pays	Régional
Intitulé	Projet d'Etude de la rentabilité économique des systèmes d'irrigation dans le bassin du fleuve Sénégal
Objectif général	Etudier la rentabilité économique des systèmes d'irrigation dans le bassin du fleuve Sénégal
Objectifs Spécifiques	OS1. Analyser les forces et les faiblesses des systèmes d'irrigation; OS2. Inventorier les pathologies et plantes aquatiques développées par système d'irrigation; OS3. Inventorier les spéculations concernées par l'irrigation; OS4. analyser la rentabilité des systèmes d'irrigation et conseiller les producteurs; OS5. Conseiller aux producteurs un système d'irrigation rentable.
Description du Projet	Le projet permettra de résoudre les Problèmes sur le coût élevé de l'irrigation, les besoins en eau des plantes non couverts et les baisses de revenu. il permettra aussi de diagnostiquer l'état des lieux sur les systèmes d'irrigation.
Résultats attendus	Résultat 1:Un inventaire des systèmes d'irrigation est fait dans la vallée du fleuve Sénégal; Résultat 2: Un inventaire des spéculations concernées par l'irrigation est fait; Résultat 3: Les forces et faiblesses de chaque système d'irrigation sont connues; Résultat 4: Un compte d'exploitation est élaboré; Résultat 5: Une analyse de la rentabilité des systèmes d'irrigation est établie et les producteurs sont informés par rapport au système d'irrigation rentable;
Financement/Coût	1 000 000 \$US
Durée	2 ans
Zone d'intervention	Le projet va intervenir dans les 4 pays membres de l'OMVS (Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal) plus particulièrement sur la partie qui concerne le bassin du fleuve Sénégal.

13. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Type de projet	Régional
Intitulé	Projet d'Amélioration de la productivité de la rizipisciculture dans le bassin de l'OMVS
Objectif général	Contribuer à la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie (nutrition et santé) des populations des zones irriguées de l'OMVS
Objectifs Spécifiques	OS1: Etablir un référentiel technico-économique de la rizipisciculture; OS2: Evaluer le rendement du riz et du poisson dans le système de culture introduit; OS3: Déterminer la rentabilité économique de la rizipisciculture dans les casiers OS4: Déterminer l'influence du système sur la fertilité du sol. OS5: Formation des agents d'encadrement des zones concernées
Description du Projet	Dans cette zone dévolue par excellence à l'agriculture, la pêche occupe une place importante dans l'économie des riverains. Cette recherche-développement serait conduite en partenariat avec l'OMVS. La pêche occupe une place importante dans l'économie des riverains. Elle est le fait de quelques pêcheurs ou agro-pêcheurs exploitants du périmètre irrigué. Ce projet permettra la diversification des activités de production des paysans. Et avec les revenus générés par la commercialisation des produits, la pauvreté sera progressivement éloignée. La rizipisciculture suscite aujourd'hui un intérêt croissant auprès des agriculteurs localisés dans des zones irriguées potentiellement favorables comme le bassin du Fleuve Sénégal (OMVS). La production et la productivité de riz et de poisson seront accrues et les coûts de production seront établis. Les bénéficiaires sont les paysans d'abord (riziculteurs, rizipisciculteurs et leurs coopératives et pisciculteurs), ensuite les pouvoirs publics, les opérateurs et instances décisionnels qui interviennent dans le secteur (Ministère de l'Elevage et de la Pêche, Direction Nationale de la Pêche, OMVS).
Résultats attendus	Résultat 1: Les agents d'encadrement des zones concernées sont formés en technique de construction des casiers riz-piscicoles ; Résultat 2: Le référentiel technico-économique de la rizipisciculture est établi ; Résultat 3: Le rendement du riz et du poisson dans le système de culture introduit est évalué ; Résultat 4: La rentabilité économique de la rizipisciculture est déterminée ; Résultat 5: L'influence du système de rizipisciculture proposé sur la fertilité du sol à OMVS est déterminée.
Financement/Coût	1 500 000 \$US
Durée	2 ans
Zone d'intervention	Le projet va intervenir dans les 4 pays membres de l'OMVS (Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal) plus particulièrement sur la partie qui concerne le bassin du fleuve Sénégal.

14. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Type de projet	Régional
Intitulé	Projet d'Amélioration de la résilience des communautés aux changements climatiques par la promotion de la Gestion de l'Irrigation à Petite Echelle (GIPE)
Objectif général	Améliorer la résilience des communautés locales face aux changements climatiques
Objectifs Spécifiques	OS1: Promouvoir dans le domaine de l'irrigation une approche institutionnelle qui valorise la maîtrise d'œuvre déléguée, dans l'optique du désengagement continu de l'Etat des tâches d'exécution et la promotion concomitante du secteur privé; OS2: Soutenir financièrement le développement de la petite irrigation privée en facilitant l'accès des producteurs au financement grâce à des interventions diverses (subventions, fonds de garantie, bonification d'intérêts, etc.) y compris des mesures visant à autonomiser financièrement les bénéficiaires de ces interventions.
Description du Projet	Les composantes du projet: Composante1: Recherche/Développement participatif; Composante 2: Renforcement des capacités institutionnelles des acteurs (plateforme multi-acteurs, formation); Composante3: Appui aux acteurs par des réalisations physiques pour lever les contraintes prioritaires.
Résultats attendus	Résultat 1: la pénibilité des travaux d'arrosage pour les femmes est réduite; Résultat 2: l'eau d'arrosage en toute saison est disponible; Résultat 3: les ressources naturelles notamment l'eau sont gérées efficacement; Résultat 4: les superficies mises en valeur et la production ont augmenté; Résultat 5: la pauvreté des communautés est réduite; Résultat 6: des emplois pour les femmes et les jeunes dans le domaine agricole sont créés.
Financement/Coût	2 000 000 \$US
Durée	2 ans
Zone d'intervention	Le projet va intervenir dans les 4 pays membres de l'OMVS (Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal) plus particulièrement sur la partie qui concerne le bassin du fleuve Sénégal.

15. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Type de projet	Régional
Intitulé	Projet d'appui à la productivité agricole
Objectif général	Stimuler la productivité agricole
Objectifs Spécifiques	OS1: accroître l'utilisation efficiente des intrants OS2: lier les agriculteurs aux intrants et aux marchés de produits agricoles
Description du Projet	Les composantes du projet: Composante 1: Amélioration de la productivité des cultures; Composante 2: Amélioration de l'accès aux intrants; Composante 3: Amélioration de l'accès aux marchés de la production; Composante 4: Amélioration de l'accès au financement; Composante 5: Amélioration de la collaboration entre les acteurs de la chaîne de valeur.

Résultats attendus	Résultat 1:La productivité des cultures est améliorée; Résultat 2: les agriculteurs ont accès aux intrants; Résultat 3: l'accès aux marchés de la production et au financement a augmenté; Résultat 4: la collaboration entre les acteurs de la chaîne de valeur est améliorée efficacement; Résultat 5: de nouvelles technologies et innovations à travers la chaîne de valeur agricole sont adoptées; Résultat 6: la facture actuelle des importations alimentaires est réduite; Résultat 7: l'implantation des petites et moyennes entreprises agro-industrielles est facilitée.
Financement/Coût	20 000 000 \$US
Durée	5 ans
Zone d'intervention	Le projet va intervenir dans les 4 pays membres de l'OMVS (Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal) plus particulièrement sur la partie qui concerne le bassin du fleuve Sénégal.

16. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Type de projet	Régional
Intitulé	Projet d'étude de récupération des eaux d'inondation et de décharge du barrage de Diama
Objectif général	Etudier les eaux d'inondation et de décharge du barrage de Diama
Objectifs Spécifiques	OS1: Quantifier les eaux perdues OS2: Maitriser et gérer les eaux
Description du Projet	Etudes hydrologiques et hydrauliques de récupération des eaux du fleuve
Résultats attendus	Résultat 1 : Les eaux de déversement par le barrage de Diama sont connues; Résultat 2: Les pertes des eaux d'inondation sont maitrisées; Résultat 3: Les eaux du fleuve sont mieux gérées et maitrisées.
Financement/Coût	3 000 000 \$US
Durée	2 ans
Zone d'intervention	Delta, vallée

17. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Type de projet	Régional
Intitulé	Projet d'Appui aux structures d'encadrement et d'appui conseil à l'agriculture irriguée
Objectif général	Appuyer les structures d'encadrement et d'appui conseil à l'agriculture irriguée du bassin du fleuve Sénégal
Objectifs Spécifiques	OS1: Etudier le dispositif institutionnel et organisationnel d'appui-conseil et d'encadrement; OS2: Renforcer les capacités des acteurs ;
Description du Projet	Le projet est composé de trois composantes: Composante1: Etude du dispositif institutionnel et organisationnel d'appui-conseil et d'encadrement à l'agriculture irriguée Composante 2: Formation des acteurs institutionnels et des organisations professionnelles paysannes; Composante 3: Acquisition de matériels et équipements; Composante 4: Gestion et suivi &évaluation des activités du projet. Les bénéficiaires sont acteurs institutionnels et des organisations professionnelles paysannes (organisations professionnelles, groupements de femmes, de jeunes), les structures d'encadrement des paysans des pays membres de l'OMVS, les ONG, les populations riveraines du fleuve Sénégal.
Résultats attendus	Résultat 1: le dispositif institutionnel et organisationnel d'appui-conseil et d'encadrement à l'agriculture irriguée est mieux connu; Résultat 2: Les différents acteurs sont formés; Résultat 3: Du matériel et des équipements sont acquis; Résultat 4: De nouvelles techniques et outils sont vulgarisés; Résultat 5: Le projet est géré de manière efficiente;
Financement/Coût	4 000 000 \$US
Durée	3 ans
Zone d'intervention	Le projet va intervenir dans les 4 pays membres de l'OMVS (Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal) plus particulièrement sur la partie qui concerne le bassin du fleuve Sénégal.

Fiches de projets nationaux

18. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Fiche/Pays	République de Guinée - Direction Nationale de l'Agriculture (DNA)
Intitulé	Projet de Préservation des Ecosystèmes dans la partie guinéenne du Bassin du Fleuve Sénégal
Objectif général	Promouvoir la production de produits maraîchers
Objectifs Spécifiques	OS1. Aménager 100 hectares de périmètres maraichers dans les deux préfectures du bassin, OS2. Former les groupes cibles aux techniques culturales non saisonnières dans la zone du projet, OS3. Appuyer à l'émergence de la filière de productions maraichères : Outillages et équipements agricoles, intrants agricoles ; petites unités de conservation et de transformation; OS 4. Améliorer le circuit de commercialisation des produits agricoles.
Description du Projet	Les composantes du projet: Composante 1 : Aménagement des périmètres maraichers ; Composante 2 : Appui à la production ; Composante 3 : Appui à la transformation, conservation et à la commercialisation. Le projet sera mis en œuvre par une unité de gestion de la DNA. Les principaux bénéficiaires sont les Communautés locales, la société civile et les services techniques.
Résultats attendus	Résultat 1 : 100 ha de périmètres maraichers sont aménagés ; Résultat 2 : 1 000 productrices/producteurs sont organisés en groupements/ associations, et sont installés ; Résultat 3 : les productrices/producteurs sont formés sur les itinéraires techniques de productions maraichères; Résultat 4 : les intrants et outillages agricoles sont fournis ; Résultats 5 : les producteurs se sont appropriés des techniques culturales, Résultat 6 : les capacités de production maraichère sont améliorées ; Résultat 7 : les petites unités de conservation/ transformation sont créées et sont opérationnelles ; Résultat 8: la gestion du projet est assurée; le Suivi & l'évaluation est réalisé.
Financement/Coût	3 500 000 \$US
Durée	3 ans
Zone d'intervention	Préfectures de Mamou (Dounet), Labé (Kaalán)
Type de projet	National

19. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Fiche/Pays	République de Guinée - Direction Nationale de l'Agriculture (DNA)
Intitulé	Projet d'appui à la filière semencière dans le bassin du fleuve Sénégal
Objectif général	Accroître la production et l'utilisation de semences sélectionnées certifiées
Objectifs Spécifiques	OS1. Augmenter la production de semences
	OS2. Appuyer les institutions
	OS3. Accompagner les producteurs dans le crédit rural
Description du Projet	<p>Trois composantes :</p> <p>Composante 1 : appui à la production de semences certifiées :</p> <p>Améliorer durablement les bases de production de semences pour transformer l'agriculture de subsistance en une agriculture de marché</p> <p>Composante 2 : Appui institutionnel</p> <p>Renforcer les capacités des acteurs de la filière semencière, articuler l'offre et la demande en semences</p> <p>Composante 3 : Mesures d'accompagnement</p> <p>Un système de financement adapté, d'équipement et d'amélioration d'infrastructures semencières de base garantira une production semencière continue</p>
Résultats attendus	<p>Résultat 1 : Des zones propices aux productions semencières sont identifiées ; les capacités des acteurs sont renforcées</p> <p>Résultat 2 : les bâtiments et les équipements des sites semenciers sont réhabilités ; deux systèmes d'information et de financement sont mis en place ;</p> <p>Résultat 3 : les producteurs semenciers bénéficient de crédit et sont bien encadrés et formés ; les bases de la production sont nettement améliorées,</p> <p>Résultat 4 : une étude sur les semences est finalisée ;</p> <p>Résultat 5 : les techniciens des différentes structures techniques d'appui et les paysans semenciers sont formés</p> <p>Résultat 6: les laboratoires des structures techniques sont réhabilités</p>
Financement/Coût	5 000 000 \$US
Durée	3 ans
Zone d'intervention	Moyenne Guinée (Préfectures de Mamou (Dounet), Labé (Kaalán) , Dalaba, Tougué
Type de projet	National

20. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Fiche/Pays	République de Guinée - Direction Nationale de l'Agriculture (DNA)
Intitulé	Projet de mécanisation des cultures irriguées du bassin du fleuve du Sénégal
Objectif général	Alléger les travaux pénibles en développant des équipements adaptés aux travaux agricoles
Objectifs Spécifiques	<p>OS1. Réhabiliter le parc actuel de matériels évoluant dans les centres de prestations agricoles de Mamou Dalaba Labé et Tougué</p> <p>OS2. doter les producteurs en tracteurs, en moissonneuse batteuses, et de matériels de post récolte des producteurs des zones ciblées du projet tout en appuyant l'activité des groupements des producteurs</p> <p>OS3. Matérialiser la mise en place des unités de prestations de réparation de matériels agricoles et de prestataires de service de distribution des pièces de rechanges de proximité</p> <p>OS.4 Appuyer les artisans locaux en matière première pour la fabrication de petits équipements</p> <p>OS5. Mettre en place des crédits de campagne en faveur des producteurs des zones ciblées</p>
Description du Projet	<p>Trois composantes :</p> <p>Composante 1 : Dotation en équipements des producteurs des zones ciblées et des Centres de Prestations Agricoles</p> <p>Composante 2 : Professionnalisation des acteurs de services mécanisés</p> <p>Composante 3 : Renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de mécanisation et appui institutionnel</p>
Résultats attendus	<p>Résultat 1 : Les producteurs agricoles des zones ciblées et les centres de prestations agricoles sont dotés</p> <p>Résultat 2 : Les utilisateurs et les prestataires de services mécanisés et de distribution de pièces de rechanges sont formés;</p> <p>Résultat 3 : Les producteurs et les prestataires de services mécanisés sont organisés en groupement et en unités de services mécanisés</p> <p>Résultat 4 : Les producteurs et les prestataires de services mécanisés sont organisés en groupement et en unités de services mécanisés</p> <p>Résultat 5 : Les capacités de production des acteurs de la chaîne de mécanisation sont améliorées</p> <p>Résultat 6: La bonne gestion du projet en suivi et évaluation est assurée</p>
Financement/Coût	15 000 000 \$US
Durée	3 ans
Zone d'intervention	Partie guinéenne du bassin
Type de projet	National

21. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Fiche/Pays	République de Guinée - Direction Nationale de l'Agriculture (DNA)
Intitulé	Projet d'Appui à la riziculture
Objectif général	Appuyer la riziculture de bas-fonds et des plaines alluviales
Objectifs Spécifiques	OS1. Augmenter la production de riz dans la zone du projet OS2. Améliorer les différents maillons de la chaîne de valeur OS3. Appuyer la transformation et la commercialisation
Description du Projet	Les composantes du projet: Composante 1 : Appui à l'aménagement et la mise en valeur de 3500 hectares Composante 2 : Approvisionnement en intrants (semence améliorée du riz, engrais de synthèses, et produits de traitement phytosanitaire) Composante 3 : Appui au développement de la chaîne de valeur de la filière (formation des acteurs de la filière à l'utilisation et à l'entretien des équipements de transformation et de conditionnement) Composante 4 : Approvisionnement en équipement de transformation Composante 5 : Appui à la commercialisation du riz local produit par les producteurs du projet
Résultats attendus	Résultat 1 : 3500 hectares sont mis en valeur et la production du riz de bas-fonds et de plaines alluviales a augmenté Résultat 2: Les intrants de qualité sont disponibles Résultat 3: Les équipements de traitement et de conditionnement sont disponibles Résultat 4 : Les acteurs de la filière sont formés dans le cadre de la valorisation de leur production; Résultat 5: La production est commercialisée avec une meilleure plus value Résultat 6: Les revenus des producteurs sont augmentés
Financement/Coût	10 000 000 \$US
Durée	3 ans
Zone d'intervention	Partie guinéenne du bassin
Type de projet	National

22. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Fiche/Pays	République de Guinée - Direction Nationale du Génie Rural (DNGR)
Intitulé	Projet de maîtrise de l'eau d'irrigation et Sécurité Alimentaire (MEISA) en Moyenne et Haute Guinée
Objectif général	L'objectif global de ce projet est d'améliorer la sécurité alimentaire et la résilience aux variations climatiques des populations les plus vulnérables des zones rurales et Minières en Moyenne et Haute Guinée par la maîtrise de l'eau et le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des producteurs.
Objectifs Spécifiques	Le projet, conformément aux directives de la gestion axée sur les résultats, a un seul objectif spécifique qui est : « Les revenus, l'alimentation et la nutrition des groupes cibles sont améliorés durablement via le renforcement de la production et l'intensification agricoles, leur valorisation et le renforcement des capacités des acteurs ».
Description du Projet	Les principales composantes du projet : Composante 1 : Intensification et diversification agricole par la maîtrise de l'eau; Composante 2 : Valorisation des produits agricoles par le renforcement des chaînes de valeurs; Composante 3 : Amélioration de la santé nutritionnelle et de l'hygiène alimentaire; Composante 4 : Amélioration de la gouvernance du secteur agricole et rural; Composante 5 : Appui à la coordination et à la gestion du projet. Les principaux bénéficiaires sont les Communautés locales, la DNGR, DNA, l'ANPRO-CA, la société civile.
Résultats attendus	Résultat 1 : Les superficies irriguées ont augmenté grâce à la réalisation et/ou exploitation d'ouvrages de mobilisation des eaux de surface et souterraines pour l'aménagement de petits périmètres irrigués; Résultat 2 : La mise en valeur durable des terres aménagées est promue; par l'intensification, la diversification des productions irriguées et la sauvegarde environnementale; Résultat 3 : Les produits agricoles sont valorisés par le renforcement des chaînes de valeurs; Résultat 4 : La santé nutritionnelle et l'hygiène alimentaire sont améliorées par un changement de comportement dans la consommation alimentaire; Résultat 5 : La gouvernance de la sécurité alimentaire est améliorée à travers le renforcement des capacités des acteurs; Résultat 6 : Insertion socioéconomique des jeunes en milieu rural est acquise.
Financement/Coût	15 000 000 \$US
Durée	5 ans
Zone d'intervention	Préfectures de Koubia et Mali en Moyenne Guinée et celles de Dinguiraye et Siguiri en Haute Guinée
Type de projet	National

23. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Fiche/Pays	République de Guinée - Direction Nationale du Génie Rural (DNGR)
Intitulé	Projet de réalisation et de mise en valeur d'aménagements hydro- agricoles dans les préfectures de Tougué et de Dabola
Objectif général	L'objectif général du projet est de contribuer à la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim; et de limiter l'émigration de la population rurale, principalement celle des jeunes, hors des zones de production agricole.
Objectifs Spécifiques	L'objectif spécifique du projet vise à améliorer durablement la gestion de l'eau à travers la réalisation et la mise en valeur par les exploitants d'aménagements hydro- agricoles (petits bas-fonds ou petites plaines alluviales) pour une intensification et diversification de la production agricole à Tougué et à Dabola.
Description du Projet	<p>Les principales composantes du projet :</p> <p>Composante 1: Réalisation et/ou amélioration des aménagements hydro- agricoles;</p> <p>Composante 2: Entretien et aménagement des pistes;</p> <p>Composante 3: Renforcement des capacités des producteurs et des agents d'encadrement;</p> <p>Composante 4: Mise en valeur des aménagements rizicoles et diversification de la production;</p> <p>Composante 5: Appui à la coordination et gestion du projet.</p> <p>Les bénéficiaires directs du projet sont les producteurs et productrices de préfectures classées parmi les plus pauvres du pays et fortement touchées par l'émigration qui caractérise l'ensemble des préfectures du Fouta Djallon.</p> <p>Les bénéficiaires indirects du projet sont: les GIE de tacherons aménagistes consolidés, les PME et les artisans spécialisés impliqués au niveau de la phase d'étude et d'exécution des aménagements hydro-agricoles, les Agents vulgarisateurs de base, les cadres des structures délocalisées du Génie Rural et autres directions techniques, les ONG et les institutions de recherche et de formation, impliqués dans le renforcement des capacités techniques, financières et organisationnelles des bénéficiaires directs, particulièrement pour la mise en valeur des aménagements par les paysans démonstrateurs dans le cadre de champs-écoles.</p>
Résultats attendus	<p>Résultat 1 : les Aménagements hydro- agricoles sont réalisés et/ou améliorés progressivement à moindre coût ;</p> <p>Résultat 2 : les Capacités des producteurs et agents d'encadrement sont renforcées;</p> <p>Résultat 3 : les Aménagements hydro- agricoles sont mis en valeur pour la riziculture et diversification de la production agricole (maraîchage et aquaculture);</p> <p>Résultat 4: un Système de crédit est mis en place.</p>
Financement/Coût	2 500 000 \$US
Durée	2 ans
Zone d'intervention	3 Communes Rurales D (CRD) dans la préfecture de Tougué et 5 CRD dans celle de Dabola
Type de projet	National

24. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Fiche/Pays	République de Guinée - Institut de recherches Agronomiques (IRAG)
Intitulé	Programme d'aménagement intégré des écosystèmes bas-fonds / versants pour une résilience accrue aux changements climatiques
Objectif général	Améliorer l'adaptation des agriculteurs et plus largement des communautés rurales au changement climatique par une gestion durable des systèmes agro-écologiques des bas-fonds et leurs bassins versants en Haute et Moyenne Guinée.
Objectifs Spécifiques	OS1 - Améliorer la maîtrise de la gestion de l'eau à travers la construction d'infrastructures hydrauliques adaptées aux types de bas-fonds, aux besoins et aux capacités des bénéficiaires ; OS2 - Améliorer durablement la productivité des bas-fonds par le développement de bonnes pratiques, la diversification des cultures et la valorisation des produits ; OS3 - Préserver les bassins versants au travers de systèmes agro-forestiers écologiquement, socialement et économiquement performants.
Description du Projet	Le présent programme est né du besoin d'apporter des solutions intégrées de gestion durable de ces écosystèmes. Ainsi, pour améliorer la productivité de l'agriculture familiale, restaurer l'équilibre écologique entre les coteaux et les bas-fonds, permettre aux producteurs (agriculteurs, pisciculteurs, éleveurs) de s'adapter aux changements climatiques, et mieux sécuriser l'alimentation en eau du réseau en aval, le programme propose d'expérimenter en Moyenne-Guinée et en Haute-Guinée une approche intégrant : (i) des aménagements hydro-agricoles pour la maîtrise de l'eau dans les bas-fonds ; (ii) le développement de la productivité agricole notamment à travers la diffusion de bonne pratique la diversification agricole ainsi que la rizipisciculture pour augmenter les rendements et les revenus ; (iii) la conservation et la restauration des bassins versants par les bonnes pratiques comme l'agroforesterie pour mieux valoriser économiquement, écologiquement et socialement ces écosystèmes de façon durable, dont notamment les bas-fonds ; (iv) un processus dynamique de concertation et de participation des acteurs locaux organisés et mobilisés afin de faciliter la recherche et la diffusion d'innovations et de solutions foncières ainsi que la prise en compte des intérêts de la communauté.
Résultats attendus	Résultat 1 : Les bas-fonds aménagés sont durablement mis en valeur par les producteurs; Résultat 2 : Le régime hydrologique à la sortie des bas-fonds permet de mieux sécuriser la ressource en eau du réseau en aval ; Résultat 3 : Les productions agricoles et aquacoles des bas-fonds et leur valeur économique sont augmentées ; Résultat 4 : Les bassins versants dominants les bas-fonds aménagés sont restaurés et exploités en agroforesterie durable suivant un processus participatif à l'échelle communautaire.
Financement/Coût	15 000 000 \$US
Durée	5 ans
Zone d'intervention	Moyenne Guinée : Préfectures de Mali et Koubia Haute Guinée : Préfectures de Kouroussa et Dabola
Type de projet	National

25. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Fiche/Pays	République du Mali - Direction Nationale de l'Agriculture (DNA)
Intitulé	Projet d'amélioration et accroissement de la production maraîchère
Objectif général	L'objectif général du projet est d'améliorer et d'accroître la production maraîchère
Objectifs Spécifiques	OS1. Accroître les revenus par l'augmentation de la production et de la productivité maraîchère et arboricole ; OS2. Aménager et sécuriser le périmètre irrigué OS3. Améliorer la qualité des infrastructures d'irrigation ; OS4. Contribuer à la diversification des activités génératrices de revenus ; OS5. Contribuer à la protection de l'environnement;
Description du Projet	Le présent projet permettra à travers un aménagement du périmètre maraîcher existant en équipements adéquats, d'accroître la productivité et la production maraîchère et arboricole du bassin de Kayes. Le projet contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers la mise à disposition des légumes et fruits frais de qualité en toute saison et d'assurer une alimentation équilibrée en légumes et fruits réduire la pauvreté en milieu. La coordination des groupements des femmes de Kayes est le bénéficiaire direct de ce projet.
Résultats attendus	Résultat 1: Les revenus monétaires de la coordination des femmes sont élevés ; Résultat 2: La productivité et la production maraîchère et arboricole sont augmentées; Résultat 3: Les légumes et agrumes sont disponibles en quantité, en qualité et en permanence dans le bassin de production ; Résultat 4: Le périmètre maraîcher est aménagé et fonctionnel ; Résultat 5: La coordination des femmes est équipée en infrastructures d'irrigation adaptées ; Résultat 6: La clôture du périmètre est renforcée ; Résultat 7: Les conditions de travail du maraîcher seront améliorées; Résultat 8: Les différents marchés de la place (ménages, hôtels, restaurants) seront ravitaillés.
Financement/Coût	5 000 000 \$US
Durée	5 ans
Zone d'intervention	Cercle de Kayes
Type de projet	National

26. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Fiche/Pays	République du Mali - Direction Nationale de l'Agriculture (DNA)
Intitulé	Projet d'amélioration de la production des cultures irriguées
Objectif général	L'objectif général du projet est d'accroître la production des cultures irriguées
Objectifs Spécifiques	OS1. Accroître les revenus par l'augmentation de la production et de la productivité maraîchère et arboricole ; OS2. Aménager et sécuriser le périmètre irrigué OS3. Améliorer la qualité des infrastructures d'irrigation ; OS4. Contribuer à la diversification des activités génératrices de revenus ; OS5. Appuyer la transformation et la commercialisation du riz et des produits maraichers;
Description du Projet	Le présent projet est composé des volets suivants: - la réhabilitation des ouvrages des aménagements hydroagricoles; - l'appui en intrants de production; - l'encadrement des femmes productrices et des jeunes; - le renforcement des capacités des acteurs.
Résultats attendus	Résultat 1: Les revenus monétaires de la coordination des femmes sont élevés ; Résultat 2: La productivité et la production maraîchère et de riz ont augmenté; Résultat 3: Les légumes et agrumes sont disponibles en quantité, en qualité et en permanence dans le bassin de production ; Résultat 4: Les périmètres maraîchers sont fonctionnels ; Résultat 5: La coordination des femmes et des jeunes est équipée en infrastructures d'irrigation adaptées ; Résultat 6: Les différents marchés de la place (ménages, hôtels, restaurants) seront ravitaillés.
Financement/Coût	2 000 000 \$US
Durée	4 ans
Zone d'intervention	Cercles de Bafoulabé et yélimane
Type de projet	National

27. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Fiche/Pays	République du Mali - Institut d'Economie Rurale (IER)
Intitulé	Projet de diversification des cultures comme stratégies d'adaptation au Changement climatique dans le bassin du fleuve Sénégal de la région de Kayes au Mali
Objectif général	L'objectif global du projet est d'améliorer de façon durable la production des cultures pour une sécurité alimentaire dans les zones à système de décrue et les basfonds de la région de Kayes
Objectifs Spécifiques	OS1. Améliorer les systèmes culturaux par l'introduction de nouvelles variétés de sorgho et de légumineuses (arachide, niébé) de décrue et des techniques culturales améliorées OS2. Elaborer de formules d'engrais simples, binaires ou tertiaires adaptées à la zone de décrue du bassin OS3. Développer des stratégies de lutte intégrée contre les nuisibles OS4. Valoriser les ressources humaines (thèses de Doctorat, Master) et diffuser les résultats de recherche
Description du Projet	Les activités du projet seront menées sur la base de la recherche -participative avec la prise en compte du genre à tous les niveaux d'intervention. Des expérimentations incluant plusieurs nouvelles variétés de sorgho (« stay green » comme fourrage des animaux en plus de la production de grain), d'arachide, de niébé de décrue et de riz de basfonds. Elles permettront d'améliorer les systèmes de production et la capacité adaptative des exploitations agricoles au changement climatique par un meilleur étalement des dates de semis et du calage des cycles de culture. Les nuisibles étant très nombreux dans le système de décrue, une expérimentation mettra au point une technologie de lutte intégrée contre eux. Les stratégies développées reposeront sur la gestion intégrée du sol, de la plante, des nutriments, de l'eau et des nuisibles. Cette approche systémique de la gestion des risques climatiques aura l'avantage d'aboutir à une durabilité des productions agricoles grâce à son caractère inclusif des parties prenantes au processus de développement. Ainsi le projet consultera et/ou collaborera avec les producteurs, les structures techniques de l'Etat (agriculture, élevage, forêt et...), les organisations sous régionales opérant dans la zone, les agences de développement, les ONGs, les structures d'enseignement agricoles etc.
Résultats attendus	Résultat 1 : La biodiversité est améliorée par l'adoption de plusieurs variétés de sorgho, arachide, niébé et riz de basfonds dans les exploitations agricoles; Résultat 2 : une fertilisation adaptée est mise au point et testée ; Résultat 3 : La situation phytosanitaire du site est améliorée par la mise au point de technique de lutte intégrée; Résultat 4 : Les résultats de recherche sont valorisés (thèse de Doctorat, diffusion TV, radio, renforcement de capacités des parties prenantes).
Financement/Coût	3 000 000 \$US
Durée	5 ans
Zone d' intervention	Les vallées des lacs Térékolé, Kolombiné, Magui (décrue) et les parties de la vallée du fleuve Sénégal dans le cercle de Kéniéba et Kita (bas fonds) dans la région de Kayes
Type de projet	National

28. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Fiche/Pays	République du Mali- Institut d'Economie Rurale (IER)
Intitulé	Promotion des Banques Alimentaires à base de Moringa oleifera et Amélioration de la Production et de la Productivité de l'espèce par la pratique de modes et de doses d'irrigation appropriés
Objectif général	Contribuer à la lutte contre la malnutrition et améliorer l'état sanitaire des ménages en milieu rural
Objectifs Spécifiques	OS1: accroître la production et l'accès aux aliments riches en nutriments à travers les banques alimentaires à base de Moringa; OS2: améliorer l'état nutritionnel des couches vulnérables notamment les femmes enceintes ou allaitantes et les enfants de bas âge OS3: accroître le rendement du Moringa par des techniques appropriées de culture; OS4: Promouvoir la culture du Moringa et l'utilisation de ses produits
Description du Projet	Le programme comporte les volets ci-après: Volet 1 : Enquêtes sur les habitudes alimentaires et état des connaissances locales des vertus du Moringa et mode d'utilisation de ses produits; Volet 2: Culture du Moringa par la création de banques alimentaires à base de l'espèce; Volet 3: Etude de la production et de la productivité du Moringa en culture irriguée ; Volet 4: Evaluation de l'effet de la consommation des produits du Moringa sur l'état sanitaire et nutritionnel de la population rurale en générale et des couches vulnérables
Résultats attendus	Résultat 1: les habitudes alimentaires et l'état de consommation des produits du Moringa sont connus; Résultat 2: des produits du Moringa sont disponibles en quantité suffisante en toute période de l'année; Résultat 3: la production et la productivité du Moringa sont améliorées ; Résultat 4: l'état nutritionnel et sanitaire de la population en générale et des couches vulnérables en particulier sont améliorés
Financement/Coût	400 000 \$US
Durée	4 ans
Zone d'intervention	Commune Rurale de Tafacirga (région de Kayes)
Type de projet	National

29. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Fiche/Pays	République du Mali- Institut d'Economie Rurale(IER)
Intitulé	Projet d'Amélioration des performances de production des systèmes irrigués dans le périmètre de Manantali
Objectif Général	Contribuer à l'augmentation durable de la productivité du système à base de riz au Mali
Objectif Spécifique	Augmenter la productivité du système de culture à base de riz de 25-30% dans le périmètre de Manantali
Description du Projet	<p>Le projet portera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude diagnostique des contraintes de production agricole dans la zone du Projet - Définition d'un calendrier agricole en rapport avec l'évolution des systèmes de culture dans la zone du Projet - Intensification et diversification des cultures dans la zone du Projet avec neuf (09) composantes : <p>Composante 1: Coordination du Projet ; Composante 2: Amélioration variétale : Diversification des variétés de riz ; Composante 3: Agronomie: Itinéraire technique pour le riz irrigué ; Composante 4: Gestion de l'eau d'irrigation : Assistance technique à la gestion de l'eau et de drainage dans des aménagements hydro-agricoles; Composante 5: Défense des cultures : Lutte contre les nuisibles des cultures ; Composante 6: Agroforesterie : Insertion des ligneux en bosquets et en ligne le long des ouvrages d'irrigation et de drainage ; Composante 7: Ressources animales : Introduction de végétaux fourragers pour l'alimentation des animaux Composante 8: Fruits et légumes : Introduction de fruitiers et diversification des espèces légumières ; Composante 9: Suivi-évaluation.</p> <p>-Renforcement des capacités des services techniques et des producteurs (trices) dans la zone du Projet.</p>
Résultat attendu	La productivité du système à Manantali est augmentée
Financement/coût	1 900 000 \$US
Durée	4 ans
Zone d'intervention	Zone de Manantali (Kayes)
Type de Projet	National

30. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Fiche/Pays	République du Mali-Institut d'Economie Rurale (IER)
Intitulé	Projet d'Amélioration des techniques culturales du gommier (Acacia senegal)
Objectif général	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations de la vallée du fleuve Sénégal par la diversification des cultures
Objectifs spécifiques	OS1 : inventorier les pratiques locales sur les techniques culturales du gommier OS2 : évaluer l'effet de l'irrigation goutte à goutte sur la production et la productivité du gommier OS3 : évaluer la rentabilité économique d'une plantation de gommier irriguée OS4 : Renforcer les capacités des acteurs locaux
Description du Projet	Le projet comportera les axes suivants : Axe 1 : Revue de la littérature et inventaire des savoirs traditionnels sur les techniques culturales du gommier Axe 2 : Domestication participative du gommier Axe 3 : Evaluation économique d'une plantation de gommier irriguée Axe : Renforcement des capacités des acteurs locaux sur les techniques de culture améliorées du gommier
Résultats attendus	- Les pratiques locales sur les techniques culturales du gommier sont connues - L'effet de l'irrigation goutte à goutte sur la production et la productivité du gommier est évalué - La rentabilité économique d'une plantation de gommier irriguée est disponible - la capacité des acteurs locaux est renforcée.
Financement/Coût	450 000 \$ US
Durée	6 ans
Zone d'intervention	Région de Kayes
Type de projet	National

31. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Fiche/Pays	République du Mali - Institut d'Economie Rurale (IER)
Intitulé	Projet d'amélioration de l'installation des cultures comme stratégies de gestion des risques climatiques et des nuisibles dans l'agriculture de décrue de la vallée du Sénégal à Kayes
Objectif général	Développer des systèmes durables de culture de décrue pour une sécurité alimentaire dans la région de Kayes
Objectifs Spécifiques	OS1. Caractériser le site d'étude et les systèmes de culture OS2. Déterminer les effets du repiquage des plants (sorgho de décrue) et le trempage des semences (niébé, arachide de décrue) sur le rendement des cultures OS3. Développer des stratégies de lutte intégrée contre les nuisibles OS4. Valoriser les ressources humaines (thèses de Doctorat, Master) et diffuser les résultats de recherche.
Description du Projet	La réussite de l'installation des cultures est extrêmement importante pour les récoltes car les plantes s'alimentent exclusivement sur les réserves en eau du sol alors que le front d'humectation descend graduellement. Ces réserves en eau dépendent de la pluviométrie qui est aléatoire et de la durée de l'inondation des terres. Une installation permettant de réduire le cycle des cultures sur le terrain est donc salutaire puisqu'elle permet du coup, à la plante, d'esquiver la période de pullulation des nuisibles en murissant plus vite ou d'être mieux développée pour affronter les adversités. C'est pour cela que le projet se propose de tester à travers des expérimentations en champs paysans la technique du trempage des semences dans de l'eau avant le semis (sorgho, arachide, niébé), du repiquage des plants (sorgho de décrue) et de la lutte intégrée contre les nuisibles pour améliorer la production des cultures en vue d'une sécurité alimentaire dans la zone. Ces expérimentations seront réalisées en utilisant les approches participative et systémique incluant le genre à toutes les étapes décisionnelles et de mise en œuvre. Ces approches, qui sont inclusives permettront de promouvoir le partenariat avec les acteurs tels que les organisations paysannes, les producteurs, les structures techniques de l'Etat (agriculture, élevage, forêt et...), les organisations sous régionales opérant dans la zone, les agences de développement, les ONGs, les structures d'enseignement agricoles, opérateurs économiques dans le domaine de l'agriculture et de l'artisanat etc.
Résultats attendus	Résultat 1 : Les systèmes de cultures sont identifiés et les sites d'étude caractérisés ; Résultat 2 : Les effets du repiquage et du trempage sur le rendement des cultures sont évalués ; Résultat 3 : La situation phytosanitaire du site est améliorée par la mise au point de technique de lutte intégrée. Résultat 4 : Les résultats de recherche sont valorisés (thèse de Doctorat, diffusion TV, radio, renforcement de capacités des parties prenantes).
Financement/Coût	2 500 000 \$US
Durée	5 ans
Zone d'intervention	Les vallées des lacs Térékolé, Kolombiné, Magui et les berges du fleuve Sénégal dans la région de Kayes
Type de projet	National

32. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Fiche/Pays	République du Mali - Institut d'Economie Rurale (IER)
Intitulé	Introduction de technologies innovantes de protection des berges et de génération de revenus pour les populations dans le bassin du fleuve Sénégal dans la région de Kayes
Objectif général	Contribuer à la protection des berges et à l'amélioration de la production et de la productivité des écosystèmes à travers une meilleure gestion des ressources naturelles en vue de garantir l'autosuffisance alimentaire et à l'amélioration des conditions de vie des populations de la région de Kayes
Objectifs Spécifiques	OS1 Contribuer à la fixation biologique des berges et des dunes; OS2 Restaurer la restauration de la biodiversité; OS3 Restaurer les sols dégradés par des dispositifs mécaniques associés ou non à des plantations d'enrichissement d'espèces arborées ou herbacées; OS4 restaurer les pâturages dégradés par la mise en défens; OS5 Contribuer à l'amélioration de la production par l'introduction des arbres forestiers, fruitiers et cultures dans l'espace champêtre; OS6 Développer des techniques appropriées de plantation du palmier dattier ; OS7 Renforcer les capacités des producteurs, des agents de vulgarisation et des chercheurs dans les domaines de l'adaptation au changement climatique et du développement de l'agriculture.
Description du Projet	Les actions du projet seront essentiellement axées sur l'agriculture (pluviale et de décrue), la protection des berges et la gestion des plantations. Le projet œuvrera à l'utilisation et l'adoption des innovations technologiques afin d'améliorer la productivité (agriculture, élevage et ressources naturelles) qui contribuera à la lutte contre l'insécurité alimentaire, à la résilience au changement climatique, à la création d'emplois et à la stabilité sociale. L'approche intégrée (agro-sylvo-pastoralisme), qui répond mieux au changement climatique sera privilégiée dans le mode d'intervention du projet. Les bénéficiaires sont d'abord les producteurs des cultures vivrières (pluviale et décrue), les éleveurs, les agro-éleveurs de ces régions. Les autres bénéficiaires sont les agents des structures techniques de développement (Etatique et non Etatique), de l'Enseignement Technique Agricole, de l'Institut Supérieur de Formation en Recherche Appliquée de Katibougou et des Universités de Bamako et de Ségou.
Résultats attendus	Résultat 1: Les berges des cours d'eau sont fixées; Résultat 2: La biodiversité est restaurée; Résultat 3: Les sols dégradés sont restaurés; Résultat 4: les pâturages sont restaurés; Résultat 5: Les arbres forestiers, fruitiers et cultures maraichères sont intégrés dans l'espace champêtre ; Résultat 6: Des techniques appropriées de plantation du palmier dattier sont développées; Résultat 7: Les populations sont informées et sensibilisées; Résultat 8: Les capacités des producteurs, des agents de vulgarisation et des chercheurs sont renforcées dans le domaine de l'adaptation au changement climatique et du développement durable.
Financement/Coût	6 500 000 \$US
Durée	5 ans
Zone d'intervention	Les lacs de Térékolé, Magui et les berges du fleuve Sénégal dans la région de Kayes
Type de projet	National

33. HAUT-COMMISSARIAT DE L'OMVS – ACTUALISATION DU PARACI

Fiche/Pays	République du Mali - Institut d'Economie Rurale
Intitulé	Projet d'Amélioration de la production maraichère par l'irrigation goutte à goutte pour l'autonomisation des femmes du bassin du fleuve Sénégal
Objectif général	Installation de 20 ha de Périmètre Maraicher (PM) de femmes réparti entre quatre (4) cercles de la région de Kayes
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser vingt (20) ha de PM en goutte à goutte avec forages châteaux d'eau et systèmes d'exhaure solaire dans quatre (4) cercles de la région de Kayes - Identifier un site de cinq (5) ha géré par un groupement de femme - Aménager chacun des quatre (4) sites identifiés avec un système d'irrigation goutte à goutte avec forages châteaux d'eau et systèmes d'exhaure solaire -- -- Former les groupements de femmes bénéficiaires à la gestion de l'eau et à l'entretien du périmètre - Doter les bénéficiaires en première année des semences de culture maraichère
Description du projet	<p>Le projet comporte une étude sociodémographique et économique au cours de laquelle un groupement de femme disposant d'une superficie de cinq (5) ha est identifié et retenue dans quatre (4) cercles de Kayes</p> <p>Après le choix du site, une étude d'impact environnementale, ensuite un APS et un APD sont réalisés pour la mise en place d'un aménagement par système d'irrigation goutte à goutte pour les cultures maraichères avec forage d'eau et moyen d'exhaure solaire. Une haie vive clôture les périmètres.</p> <p>Les quatre sites sont ensuite aménagés avec le système d'irrigation goutte à goutte pour les cultures maraichères et une notice technique est élaborée</p>
Résultat attendus	<p>l'étude de faisabilité est réalisée pour cinq (5) ha de PM en goutte à goutte avec forages châteaux d'eau et systèmes d'exhaure solaire dans chacun des quatre (4) cercles de la région de Kayes</p> <p>un site de cinq (5) ha géré par un groupement de femme est identifié dans chacun des quatre (4) cercles de l'étude</p> <p>un avant-projet sommaire est fait pour chacun des quatre (4) sites identifiés</p> <p>un avant-projet détaillé est fait pour chacun des quatre (4) sites identifiés</p> <p>chacun des quatre (4) sites identifiés est aménagé avec un système d'irrigation goutte à goutte avec forages châteaux d'eau et systèmes d'exhaure solaire pour la culture de pomme de terre</p> <p>Vingt (20) femmes de chaque site sont formées à la gestion de l'eau du périmètre et à sa maintenance conformément au manuel de gestion du périmètre</p> <p>Vingt (20) femmes de chaque site sont formées aux techniques de production des cultures maraichères</p> <p>Vingt (20) femmes de chaque site sont formées aux techniques de conservation et de commercialisation des cultures maraichères</p> <p>Des semences maraichères sont données aux bénéficiaires pour la première campagne</p> <p>Un partenariat est créé entre les groupements et les différents services techniques à savoir le Service local du génie rural, le Secteur de l'agriculture, la recherche agronomique, l'office de protection des végétaux</p>
Financement / coût	1 600 000 \$US
Durée	3 ans
Zone d'intervention	Kayes, Bafoulabe, Kéniéba, Kita
Type de projet	National

34. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Fiche projet/Mali	République du Mali - Institut d'Economie Rurale (IER)
Intitulé du projet	Projet de Développement de Bonnes Pratiques Agricoles pour l'amélioration de la productivité du riz irrigué dans la Vallée du Fleuve Sénégal
Objectif général	L'objectif général du projet est d'améliorer la production et de la productivité du riz irrigué dans la Vallée du Fleuve Sénégal en vue de contribuer à l'autosuffisance alimentaire du pays.
Objectifs spécifiques	<p>OS1 : Déterminer une formule optimale de fertilisation organo-minérale dans les périmètres rizicoles de la zone l'Agence du Développement Rural de la Vallée du Fleuve Sénégal (ADRS) ;</p> <p>OS2 : Renforcer les capacités techniques des producteurs (trices) et agents d'encadrement sur les bonnes pratiques agricoles en riziculture irriguée ;</p> <p>OS3 : Tester de nouvelles variétés de riz à haut potentiel de rendement ;</p> <p>OS4 : Tester des méthodes de luttés efficaces contre les mauvaises herbes du riz.</p>
Description du projet	<p>Le projet comporte quatre activités principales qui seront mises en œuvre dans le périmètre G/H à Mahina et au niveau du Périmètre B à Manantali dans la zone ADRS.</p> <p>1. Détermination d'une formule optimale de fertilisation organo-minérale sur le riz. Cette activité sera conduite par une expérimentation agricole dans le périmètre G/H à Mahina et à Manantali (Périmètre B) en vue d'évaluer la courbe de réponse de certaines doses de fumure organique industrielle associées à l'engrais minérale sur 2 nouvelles variétés comparées à un témoin largement cultivée dans la zone ;</p> <p>2. Formation des producteurs de riz et agents d'encadrement de l'ADRS sur les bonnes pratiques culturales. Cette formation regroupera une trentaine de producteurs et agents d'encadrement. Elle intégrera l'itinéraire technique de la culture du riz et le concept des changements climatiques avec un ensemble de pratiques de gestion de la fertilité des sols. Elle inclura nécessairement l'utilisation des engrais en adaptation avec le statut du sol, des semences améliorées et des méthodes de gestions des nuisibles.</p> <p>3. Tests de nouvelles variétés de riz à haut potentiel de rendement Au total cinq nouvelles variétés de riz irrigué (ARICA 9, ARICA 10, NENEKALA, WASSA, WAPMO) seront testées en milieu paysan en vue de leur adoption par les producteurs.</p> <p>4. Tests des méthodes de luttés efficaces contre les adventices du riz Dans le but de lutter contre les mauvaises herbes du riz, des méthodes de luttés seront testées sur des parcelles de riz afin de préciser leur efficacité et proposer des solutions durables. A cet effet, l'utilisation des techniques culturales, le désherbage mécanique (desherbeuse) et chimique (herbicides) sera évaluée pour la gestion des mauvaises herbes.</p>
Résultats attendus	<p>Résultat 1 : Une dose optimale de fertilisation organo-minérale est mise au point pour les périmètres rizicoles de la zone ADRS.</p> <p>Résultat 2 : Les capacités techniques des producteurs (trices) et agents d'encadrement sur les bonnes pratiques agricoles en riziculture irriguée sont renforcées ;</p> <p>Résultat 3 : Deux nouvelles variétés de riz à haut potentiel de rendement sont introduites ;</p> <p>Résultat 4 : Une méthode de lutte efficace contre les mauvaises herbes du riz est préconisée.</p>

Financement/coût	180 000 \$US
Durée	3 ans
Zone d'intervention	Région de Kayes ; cercle de Bafoulabé (Périmètre G/H de Mahina et Périmètre B de Manantali)
Type de projet	National

35. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Fiche/Pays	République du Mali - Agence du Développement Rural de la Vallée du Fleuve Sénégal (ADRS)
Intitulé	Projet de Diversification de la production agricole dans les cercles de Kayes, Bafoulabé et Yélimané, région de Kayes
Objectif général	Contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire dans les cercles de Bafoulabé, Kayes et Yélimané à travers la diversification de la production agricole sur les sites maraichers.
Objectifs spécifiques	OS1 : Promouvoir l'aménagement des sites maraichers clôturés et équipés des pompes solaires ; OS2 : Approvisionner les exploitants en intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires) ; OS3 : Renforcer les capacités des exploitants (appuis en matériels, formation aux techniques de production de légumes, de transformation, conservation et de commercialisation).
Description du projet	- Etudes de faisabilité détaillées ; - Aménagement de 100 ha de petits périmètre maraichers(PPM) sur 50 sites dans les cercles de Bafoulabé, Kayes et Yélimané ; - Mise en place d'une ligne de crédit ; - Appui à la création d'organe de gestion sur chaque site.
Résultats attendus	Résultat 1 : Les pièces constitutives sont élaborées et disponibles ; Résultat 2 : Les études APS, EIES, APD et DAO sont réalisées et disponibles ; Résultat 3 : Les travaux d'aménagement et d'équipement des PPM sont réalisés ; Résultat 4 : Le contrôle des travaux est exécuté ; Résultat 5 : Une ligne de crédit est mise en place, disponible et fonctionnel ; Résultat 6 : Un organe de gestion est mis en place sur chaque site ; Résultat 7 : Les capacités des exploitants sont renforcées.
Financement/coût	4 800 000 \$ US
Durée	2 ans
Zones d'intervention	Cercles de Bafoulabé, Kayes et Yélimané dans la région de Kayes.
Type de projet	National

36. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Fiche/Pays	République du Mali - Agence du Développement Rural de la Vallée du Fleuve Sénégal (ADRS)
Intitulé	Projet d'Amélioration des conditions de vie des populations des cercles de Bafoulabé, Kayes, Kéniéba et Yélimané à travers l'aménagement d'infrastructures hydro-agricoles et la réalisation de points d'eau potable
Objectif général	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations des cercles de Bafoulabé, Kayes, Kéniéba et Yélimané.
Objectifs spécifiques	OS1 : Aménager des PIV et bas-fonds ; OS2 : Réaliser des forages équipés de pompes manuelles et solaires ; OS3 : Mettre en valeur les aménagements et forages réalisés ; OS4 : Amener les exploitants à adopter et appliquer les paquets techniques et technologiques de production de riz ; OS5 : Mettre en place un système de crédit favorisant l'accès des exploitants aux intrants, équipements et matériels agricoles ; OS6 : Organiser et former les exploitants en sociétés coopératives ; OS7 : Apporter un appui institutionnel à l'ADRS pour la mise en œuvre efficiente des activités ; OS8 : Mettre en place un système d'adduction d'eau potable amélioré dans au moins 25 villages.
Description du projet	-Etudes de faisabilité détaillées des aménagements et forages ; - Aménagement de 3000 ha des bas-fonds sur 48 sites et 300 ha de PIV sur 10 sites ; -Réalisation de 40 forages dont 25 équipés de pompes solaires et 15 équipés de pompes manuelles ; - Mise en place d'un comité de gestion au niveau de chaque site ;
Résultats attendus	Résultat 1 : Les pièces constitutives sont élaborées et disponibles ; Résultat 2 : Les études APS, EIES, APD et DAO sont réalisées et disponibles ; Résultat 3 : Les travaux d'aménagement et d'équipement de 3000 ha de bas – fonds et 300 ha de PIV sont réalisés ; Résultat 4 : les 40 forages sont réalisés et équipés ; Résultat 5 : Les paquets techniques et technologiques de production de riz sont adoptés et appliqués par les exploitants ; Résultat 6 : Un système de crédit mis en place et fonctionnel ; Résultat 7 : les exploitants sont organisés en sociétés coopératives dynamiques.
Financement/coût	16 700 000 \$ US
Durée	4 ans
Zones d'intervention	Les cercles de Bafoulabé, Kayes, Kéniéba et Yélimané région de Kayes.
Type de projet	National

37. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Fiche/Pays	République du Mali - Agence du Développement Rural de la Vallée du Fleuve Sénégal(ADRS)
Intitulé	Projet de désenclavement des zones de production à travers la construction des pistes rurales dans le cercle de Kita
Objectif général	Faciliter l'écoulement des produits agricoles en vue d'améliorer les conditions de vie des populations de Kita.
Objectifs spécifiques	OS1 : Réaliser 1000 km de pistes rurales ; OS2 : Recruter un bureau de contrôle ; OS3 : Réaliser des barrières de pluie.
Description du projet	- Etudes de faisabilité détaillées ; - Construction de 1000 km de pistes rurales ; - Aménagement de barrières de pluie ;
Résultats attendus	Résultat 1 : Les pièces constitutives sont élaborées et disponibles ; Résultat 2 : Les études APS, EIES, APD et DAO sont réalisées et disponibles ; Résultat 3 : Les 1000 km de pistes rurales sont construits ; Résultat 4 : Les barrières de pluie sont installées ; Résultat 5 : les travaux de contrôle sont exécutés ; Résultat 6 : les conditions de déplacement des zones de production vers les zones de consommation sont améliorées ; Résultat 7 : Les populations ont accès aux vivres, soins, intrants et autres biens de consommation ;
Financement/coût	65 000 000 \$ US
Durée	3 ans
Zones d'intervention	Cercle de Kita région de Kayes.
Type de projet	National

38. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Fiche/Pays	République de la Mauritanie - Direction de l'Aménagement Agricole
Intitulé	Projet d'aménagement et de recalibrage des axes hydrauliques
Objectif général	Aménager et recalibrer les axes hydrauliques du delta et la vallée du Fleuve Sénégal
Objectifs Spécifiques	OS1: Enlever de façon mécanique les plantes aquatiques OS2: Curer des zones obstruées OS3: Rééquilibrer les axes pour satisfaire les besoins en eau
Description du Projet	Le programme comprend quatre volets : Composante 1:« Travaux » : Exécution des travaux de pistes rurales et ouvrages de franchissement Composante 2: « Assistance technique » : Etude et contrôle des travaux Composante 3:« Mesures d'accompagnement » : Renforcement des capacités Composante 4:« Unité de coordination » : Gestion et suivi évaluation du projet
Résultats attendus	Résultat 1: Des passage de franchissement (buse et dalots), de pistes et de traitement des points critique; Résultat 2: Des plantes aquatiques dans les axes sont enlevées ; Résultat 3: Des zones obstruées sont curées; Résultat 4: Les besoins en eau sont satisfaits pour les cultures irriguées.
Financement/Coût	50 000 000 \$US
Durée	3 ans
Zone d'intervention	Trarza
Type de projet	National

39. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Fiche/Pays	République Islamique de Mauritanie - Direction de l'Aménagement Agricole
Intitulé	Projet d'aménagement de périmètres irrigués (15 000 ha)
Objectif général	augmenter les superficies aménagées pour les cultures irriguées dans la vallée du Fleuve Sénégal en vue de contribuer à la couverture des besoins nationaux
Objectifs Spécifiques	OS1: Aménager de nouveaux périmètres irrigués OS2: Réhabiliter et étendre les périmètres existants OS3: Augmenter les surfaces et la production agricoles
Description du Projet	Le programme comprend quatre volets : Composante 1: Composante « Travaux » : Travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'extension des périmètres irrigués Composante 2: « Assistance technique » : Etude et contrôle des travaux Composante 3:« Mesures d'accompagnement » : Construction de magasins, de chambre de conservation Composante 4:« Unité de coordination » : Gestion et suivi évaluation du projet .
Résultats attendus	Résultat 1: De nouveaux périmètres agricoles sont aménagés Résultat 2: Des périmètres agricoles sont réhabilités; Résultat 3: les superficies et les productions agricoles ont augmenté; Résultat 4:La production agricoles du projet participe à la couverture des besoins nationaux..
Financement/Coût	90 750 000 \$US
Durée	6 ans
Zone d'intervention	Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimakha
Type de projet	National

40. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Fiche/Pays	République de la Mauritanie - Direction de l'Aménagement Agricole
Intitulé	Projet d'aménagement et de valorisation des zones humides de la vallée
Objectif général	Augmenter la production agricole et animale au niveau des zones humides par la maîtrise et la valorisation des eaux de surface
Objectifs Spécifiques	OS1: Mettre en culture des surfaces à l'intérieur des cuvettes assurant une production céréalière qui satisfait les besoins alimentaires des intéressés; OS2: fixer les populations mobiles et les maintenir autour des foyers de production agricole; OS3: Réalimenter la nappe.
Description du Projet	Le programme comprend quatre volets : Composante 1:« Travaux » : Travaux d'aménagement et de mise en valeur agropastorale Composante 2: « Assistance technique » : Etude et contrôle des travaux Composante 3:« Mesures d'accompagnement » : Renforcement des capacités Composante 4:« Unité de coordination » : Gestion et suivi évaluation du projet
Résultats attendus	Résultat 1: Les jeunes sont fixés sur leur terroir par la création d'activités génératrices de revenus; Résultat 2: la nappe est réalimentée; Résultat 3: les zones humides sont réhabilitées et protégées; Résultat 4: La production de cultures irriguées a augmenté.
Financement/Coût	21 000 000 \$US
Durée	2 ans
Zone d'intervention	Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimakha
Type de projet	National

41. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Pays Fiche	République Islamique de la Mauritanie – Direction de Développement des Filières et du Conseil Agricole (DDFCA)
Intitulé	Projet de Promotion et de diversification des Cultures Maraîchères
Objectif général	L'objectif général du projet est de promouvoir et diversifier les cultures maraîchères
Objectifs Spécifiques	OS1. Accroître les revenus par l'augmentation de la production et de la productivité maraîchère ; OS2. Aménager des périmètres adéquats et sécuriser les cultures maraîchères ; OS3. Diversifier et étaler la production ; OS4. Contribuer à la diversification des activités génératrices de revenus ; OS5. Contribuer à la protection de l'environnement ;
Description du Projet	Le présent projet permettra à travers des aménagements des périmètres et équipements des périmètres maraîchers existants, d'accroître et diversifier la production maraîchère au niveau de la rive droite du fleuve Sénégal. Le projet va contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers la mise à disposition des légumes frais de qualité en toute saison et réduire la pauvreté en milieu. Les agriculteurs vulnérables seront les premiers bénéficiaires de ce projet.

Résultats attendus	Résultat 1: Les revenus des bénéficiaires sont élevés ; Résultat 2: La productivité et la production maraîchère sont augmentées; Résultat 3: Les légumes sont disponibles en quantité, en qualité et en permanence dans le bassin de production ; Résultat 4: Les périmètres maraîchers sont aménagés et fonctionnels ; Résultat 5: les bénéficiaires sont approvisionnés en intrants et équipés en infrastructures d'irrigation adaptées ; Résultat 6: La protection des périmètres est renforcée ; Résultat 7: Les conditions de travail des paysans maraîchers seront améliorées;
Financement/Coût	10 000 000 \$US
Durée	5 ans
Zone d'intervention	Partie mauritanienne du bassin du fleuve Sénégal
Type de projet	National

42. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Type de projet	République Islamique de la Mauritanie – Direction de Développement des Filières et du Conseil Agricole (DDFCA)
Intitulé	Projet d'Appui au Conseil Agricole
Objectif général	Renforcement des Capacités Nationales dans le domaine du conseil Agricole dans le bassin du fleuve Sénégal
Objectifs Spécifiques	OS1: Restructuration et redynamisation des services du conseil agricole; OS2: amélioration de la production agricole dans le bassin du fleuve Sénégal ; OS3: rationalisation et gestion durables des ressources naturelles.
Description du Projet	Le projet est composé de trois composantes : Composante1: organisation et restructuration des services du conseil agricole Composante 2 : renforcement des capacités du dispositif du conseil agricole; Composante 3: Formation, recyclage, voyages d'études Les bénéficiaires sont les structures du ministère principalement le dispositif chargé de l'encadrement et autres acteurs locaux (organisations professionnelles, groupements, GIE ...), les populations riveraines du fleuve Sénégal et autres localités. A terme ce projet va réduire la pauvreté en milieu rural et améliorer la sécurité alimentaire à travers le développement durable et la compétitivité des filières agricoles dans le bassin du fleuve Sénégal.
Résultats attendus	Résultat 1: nombre personnel formé et recyclé chargé de l'encadrement augmenté; Résultat 2: Production agricole améliorée diversifiée ; Résultat 3: amélioration de la gestion des ressources naturelles ; Résultat 4: compétences et savoir-faire des acteurs améliorés pour diffuser les résultats de la recherche; Résultat 5: Elargir l'espace de diffusion du service conseil agricole par l'implication des médias ; Résultat 6: Harmonisation et consolidation des systèmes de vulgarisation et renforcement de la coordination entre les différents intervenants.
Financement/Coût	12 000 000 \$US
Durée	5 ans
Zone d'intervention	Partie mauritanienne du bassin du fleuve Sénégal
Type de projet	National

43. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Fiche/Pays	République Islamique de Mauritanie – Société Nationale pour le Développement Rural (SONADER)
Intitulé	Projet de Réhabilitation du Périmètre de pilote de Gorgol (PPG II)
Objectif général	Contribuer à l'amélioration des conditions de mise en valeur et d'exploitation des périmètres du PPG II
Objectifs Spécifiques	OS 1 : Réhabiliter, le 1180 ha de périmètres irrigués, les ouvrages, les réseaux d'irrigation, de drainage, de pistes de circulation, des digues de protection OS 2 : Réhabiliter les stations de pompage et ces équipements ; OS 3 : renforcement des capacités des Organisations d'usagers de l'eau agricole et de l'union en matière de gestion de l'eau OS 4 : Accroître la production agricole dans les périmètres irrigués
Description du Projet	Le projet comprend cinq composantes : Composante 1 : Réhabilitation des aménagements hydrauliques internes aux périmètres (ouvrages de génie civil, irrigation, assainissement, pistes de circulation, planage de parcelles) ; Composante 2 : Réhabilitation de la station de pompage et ces équipements ; Composante 3 : Mise en valeur du périmètre à travers la mise en œuvre du dispositif d'entretien et de maintenance des infrastructures et équipements d'irrigation ; Composante 4 : Coordination, Gestion et suivi évaluation du projet
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • réhabilitation de 1180 ha ; • réhabilitation de la station de pompage • réhabilitation les équipements de la station de pompage • amélioration de la circulation dans le périmètre
Financement/Coût	15 000 000 \$US
Durée	3 ans
Zone d'intervention	Gorgol
Type de projet	National

44. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Fiche/Pays	République Islamique de Mauritanie - Société Nationale pour le Développement Rural (SONADER)
Intitulé	Projet d'appui au Système d'encadrement aux Producteurs de Riz
Objectif général	Contribuer à l'augmentation de la production rizicole, afin de contribuer à la sécurité alimentaire et accroître les revenus de producteurs de riz.
Objectifs Spécifiques	OS1: Les diverses technologies sur la culture du riz sont adoptées et maîtrisées définitivement par au moins 90% des riziculteurs. OS2: La productivité rizicole est améliorée
Description du Projet	Le projet comprend cinq composantes : Composante 1 : Restructuration du Système d'Encadrement existant ; Composante 2 : Mobilité et système de communication des Encadreurs sur le terrain ; Composante 3 : Renforcement des capacités des Encadreurs sur les nouvelles techniques agricoles ; Composante 4: Diffusion des paquets technologiques Composante 5 : Coordination, Gestion et suivi évaluation du projet
Résultats attendus	Les résultats et impacts attendus du projet seront essentiellement mesurés à travers des indicateurs d'activités et de résultats objectivement vérifiables qui pourraient notamment inclure : ratio d'encadrement à l'hectare, taux d'adoption, le tonnage de production additionnelle, le rendement, effectif de vulgarisateurs formés, nombre de techniques diffusées, nombre de thèmes/itinéraires dispensés, nombre et type d'équipements modernes diffusés.
Financement/Coût	10 000 000 \$US
Durée	3 ans
Zone d'intervention	Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimakha
Type de projet	National

45. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Fiche/Pays	République Islamique de Mauritanie - Centre National de Recherche et de Développement Agricole - CNRADA
Intitulé	Projet de développement d'un système opérationnel de production et de distribution de semences améliorées du blé aux agriculteurs dans deux zones pilotes du pays, à savoir Trarza (autour de Rosso) et Gorgol (autour de Kaedi)
Objectif général	Augmenter le taux d'adoption des variétés de blé nouvellement introduites grâce à une grande disponibilité de semences de qualité au bon endroit, au bon moment et au bon prix..
Objectifs Spécifiques	<p>OS1: établir 'une unité de maintenance variétale pour le Centre national de recherche et de développement agricole (CNRADA) et deux entreprises semencières villageoises (EPSCV) pour la production / commercialisation de semences certifiées.</p> <p>O OS2 : la mise en place des équipements et des infrastructures de base pour l'entretien des variétés et la production de semences de haute qualité par le CNRADA et les EPSCV ;</p> <p>OS3: satisfaire les exigences de renforcement des capacités pour exécuter la maintenance de la variété et l'exploitation EPSCV.</p>
Description du Projet	<p>Le projet se concentrera principalement sur les aspects techniques de l'approvisionnement en semences certifiées de qualité en améliorant l'infrastructure de base, en fournissant du matériel et en renforçant les capacités des ressources humaines pour l'entretien des variétés et la production et la commercialisation de semences certifiées par les EPSCV.</p> <p>- Renforcer / créer une unité de maintenance de variétés au CNRADA. L'entretien des variétés, la production pré-base et la production de base sont des tâches spécifiques exigeant des procédures spécifiques et des équipements et installations spécifiques pour la gestion des cultures. Il est important d'avoir des procédures appropriées et des installations adéquates pour le bon fonctionnement des systèmes d'approvisionnement en semences certifiées. Une unité d'entretien des variétés au CNRADA et deux entreprises économiquement viables et techniquement opérationnelles seront considérées dans ce projet.</p>
Résultats attendus	<p>Résultat 1 : l'établissement d'une unité de maintenance variétale pour le Centre national de recherche et de développement agricole (CNRADA) et deux entreprises semencières villageoises (EPSCV) pour la production / commercialisation de semences certifiées.</p> <p>Résultat 2 : L'équipement et les infrastructures de base pour l'entretien des variétés et la production de semences de haute qualité par le CNRADA et les EPSCV sont fournis</p> <p>Résultat 3 : Exigences de renforcement des capacités pour exécuter la maintenance de la variété et l'exploitation EPSCV identifiées</p>
Financement/Coût	600 000 \$US
Durée	2 ans
Zone d'intervention	Trarza, , Gorgol
Type de projet	National

46. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Fiche/Pays	République Islamique de Mauritanie – Direction de la Protection des Vegetaux
Intitulé	Projet de lutte contre les plantes aquatiques dans la vallée
Objectif général	Réduire les effets néfastes de la prolifération des plantes aquatiques
Objectifs Spécifiques	OS1: Connaitre l'ampleur réelle de la prolifération des plantes aquatiques envahissantes, en particulier le Typha ; OS2: Identifier les impacts (IES) de ces plantes sur l'économie locale (agriculture, navigation, pêche, santé, ...); OS3: Connaitre les différentes méthodes de lutte, les utilisations actuelles et en perspective et impliquer les populations locales dans la lutte et l'entretien ;
Description du Projet	Le programme comprend quatre volets : Composante 1: Etude de la problématique des plantes aquatiques dans la vallée Composante 2: Implication des populations dans la lutte et l'entretien des ouvrages et surfaces envahies. Composante 3: Etude impact environnemental et social dans la zone d'intervention Composante 4 : Connaissance méthodes, techniques de lutte et utilisations actuelles et en perspectives
Résultats attendus	Résultat 1: La problématique de la prolifération des plantes aquatiques est réalisée Résultat 2: L'impact des plantes aquatiques sur l'économie locale a été identifié Résultat 3: La population locale a été impliquée Résultat 4: Les méthodes de lutte et différentes utilisations sont maîtrisées
Financement/Coût	900 000 \$US
Durée	3 ans
Zone d'intervention	Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimakha
Type de projet	National

47. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Fiche/Pays	République du Sénégal - Direction de la Gestion de la Planification des ressources en eau (DGPRE)
Intitulé	Projet d'Appui Institutionnel à la DGPRE pour une Meilleure Gestion des Ressources en Eau
Objectif général	renforcer les capacités de la DGPRE ainsi que ses services déconcentrés chargés de la gestion des ressources en eau
Objectifs Spécifiques	OS1: Connaitre mieux la mobilisation des ressources en eau; OS2: Planifier efficacement la gestion des ressources en eau; OS3: Renforcer les capacités de la DGPRE.
Description du Projet	<p>Les composantes du projet sont:</p> <p>composante 1: Renforcement des compétences du personnel chargé de la gestion des ressources en eau;</p> <p>composante 2: Organisation de campagnes de suivi des ressources en eau, réhabilitation et renforcement des réseaux de mesure et de collecte de données;</p> <p>composante 3: Développement d'actions d'information, sensibilisation et de communication;</p> <p>composante 4: Acquisition d'équipements informatiques, des outils de collecte des données et des logiciels de traitement des données.</p> <p>Les bénéficiaires directs de ce projet sont entre autre le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement et ses services techniques en occurrence la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en eau (DGPRE) maître d'œuvre dudit projet. A cela s'ajoute les collectivités locales et tous les usagers de la ressource.</p>
Résultats attendus	<p>Résultat 1 : Les services en charge de la gestion de l'eau aient des ressources humaines de qualité, suffisantes et motivées, et disposant de compétences adéquates pour la gestion et la planification des ressources en eau ;</p> <p>Résultat 2: Les usagers et les décideurs sont fortement sensibilisés sur la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) ; les cadres de concertations (comité locaux) sont mis en place et fonctionnels;</p> <p>Résultat 3: des moyens techniques suffisants sont déployés pour une amélioration de l'efficacité des services techniques.</p>
Financement/Coût	6 400 000 \$US
Durée	3 ans
Zone d'intervention	Partie Sénégalaise su bassin du fleuve Sénégal
Type de projet	National

48. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Fiche/Pays	République du Sénégal - Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du delta , du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED)
Intitulé	Programme d'Amélioration du Plateau Technique des Unités de Transformation du Riz pour les Femmes des Délégations de Dagana, Podor, Matam et Bakel
Objectif général	Augmenter la capacité de transformation industrielle de riz de 40%, passant de 160 000 t à 225 000 t par an.
Objectifs Spécifiques	OS1 :Redonner la place de la femme dans le maillon de la transformation avec la création de 10 rizeries gérées par les femmes OS2: Relever le taux de couverture des besoins en transformation industrielle de riz de 40%. OS3: Améliorer la qualité du paddy présent sur le marché OS4: Créer 100 emplois directs autour de la gestion des rizeries et 200 indirects.
Description du Projet	Le volet 1 de ce projet consiste à la fourniture et l'installation d'équipements complémentaires pour 10 rizeries d'une capacité de 2 à 3,5 t par heure de traitement de paddy, composées de : Pré nettoyeur pour l'élimination des impuretés, Epierreur pour éliminer les cailloux, Décortiqueur à rouleaux, Blanchisseur, Séparateur du riz paddy et du riz cargo et Trieur à cylindres à alvéoles pour le riz entier, le riz brisé et les fines brisures et la récupération du son et coude sacs. Pour le volet 2, il s'agira de fournir et installer 10 systèmes de stockage et séchage du paddy, constitués par : ensemble de silos métalliques ou de magasins en dur avec aération du paddy et contrôle de la température, pesage à l'entrée et à la sortie.
Résultats attendus	Résultat 1: Dix (10) unités industrielles de transformation de riz sont implantées et gérées par les femmes; Résultat 2: La capacité de transformation industrielle de riz passe de 160 000 à 225 000 t par an; Résultat 3: La production de riz blanc de qualité (homogénéité des variétés et du calibrage) a augmenté de 40%; Résultat 4: Cent (100) nouveaux emplois directs et 200 indirects sont créés autour de la gestion des rizeries.
Financement/Coût	5 200 000 \$US
Durée	2 ans
Zone d'intervention	Dagana, Podor, Matam et Bakel
Type de projet	National

49. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Fiche/Pays	République du Sénégal - Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du delta , du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED)
Intitulé	Projet d'aménagement de périmètres dans la zone de Hébiyabé (Département de Podor)
Objectif général	Développer l'agriculture et renforcer les infrastructures de base.
Objectifs Spécifiques	OS1: créer un périmètre de 600 ha OS2: produire à terme 5 800 tonnes de paddy par an sur la base d'une intensité culturale de 1,5 ; OS3: construire des magasins de stockage; OS4: fournir du matériel agricole (moissonneuses – batteuses et tracteurs, mini rizeries de 2T/h); OS5: renforcer la capacité des exploitants pour la mise en valeur optimale des terres aménagées.
Description du Projet	Le programme comprend quatre volets : Volet 1: Études techniques ; Volet 2:Travaux de reprise des aménagements (travaux de terrassement et de génie civil); Volet 3: Fourniture de matériels agricoles (moissonneuses–batteuses et tracteurs); Volet 4: Appui à la mise en valeur optimale des périmètres aménagés.
Résultats attendus	Résultat 1: La production de 5 800 tonnes de paddy soit 3 800 tonnes de riz blanc, sur les 600 ha aménagés est effective; Résultat 2: Les rendements de riz pourront passer de 4 t/ha à 7 t/ha; Résultat 3: L'augmentation des revenus des agriculteurs.
Financement/Coût	10 000 000 \$US
Durée	3 ans
Zone d'intervention	Commune de Mbolo Birane (Département de Podor/région de Saint-Louis)
Type de projet	National

50. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Fiche/Pays	République du Sénégal - Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du delta , du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED)
Intitulé	Projet de réhabilitation et de création de périmètres dans la zone de Thillé-Thiangaye (département de Podor)
Objectif général	augmenter les superficies aménagées pour la riziculture dans la vallée du Fleuve Sénégal et améliorer de façon sensible les conditions d'exploitation des périmètres irrigués , en vue de contribuer à la couverture des besoins nationaux
Objectifs Spécifiques	OS1: réhabiliter et étendre 1000 ha des périmètres irrigués de Thillé Thiangaye destinés à la riziculture ; OS2: créer un casier de 500 ha; OS3: produire à terme de 14 600 tonnes de paddy par an sur la base d'une intensité culturale de 1,5 ; OS4: fournir du matériel agricole (moissonneuses – batteuses et tracteurs, mini rizeries de 2T/h); OS5: créer un ouvrage de franchissement sur la Ngalenka à hauteur de Dimathe OS6: renforcer la capacité des exploitants pour la mise en valeur optimale des terres aménagées.
Description du Projet	Le programme comprend quatre volets : volet1: Études techniques ; volet2: Travaux de reprise des aménagements (travaux de terrassement et de génie civil); volet3:Fourniture de matériels agricoles (moissonneuses–batteuses et tracteurs); volet4: Appui à la mise en valeur optimale des périmètres aménagés.
Résultats attendus	Résultat 1: La production de 14 600 tonnes de paddy soit 6 600 tonnes de riz blanc, sur les 1500 ha aménagés est effective; Résultat 2: Les rendements de riz pourront passer de 4 t/ha à 7 t/ha; Résultat 3: Les revenus des agriculteurs ont augmenté; Résultat 4: Le désenclavement des périmètres par rapport à la RN2 est effectif.
Financement/Coût	26 000 000 \$US
Durée	5 ans
Zone d'intervention	Sénégal (Région de Saint Louis)
Type de projet	National

51. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Fiche/Pays	République du Sénégal - Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du delta , du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED)
Intitulé	Projets d'Etudes APS, APD/DCE/EIES pour la réhabilitation et l'extension du périmètre de Mbagam à Rosso (département de Dagana)
Objectif général	Augmenter les superficies aménagées pour la riziculture dans la vallée du Fleuve Sénégal et améliorer de façon sensible les conditions d'exploitation des périmètres irrigués , en vue de contribuer à la couverture des besoins nationaux
Objectifs Spécifiques	OS1: améliorer l'environnement socio-économique et des conditions de vie des populations ; OS2: renforcer les capacités des organisations paysannes (OP) par la réalisation d'actions de formation, d'alphabétisation, de vulgarisation et de conseils agricoles ; OS3: améliorer les conditions des femmes par leur intégration dans les activités agricoles et à travers la mise en place d'équipements d'allègement des travaux domestiques.
Description du Projet	PHASE APS/EIES; PHASE APD/DCE; Renforcement des capacités.
Résultats attendus	Résultat 1: 6 300 tonnes de paddy soit 4 200 tonnes de riz blanc, sur les 600 ha aménagés sont produits; Résultat 2: Les rendements de riz passent de 4 t/ha à 7 t/ha; Résultat 3: Les revenus des agriculteurs ont augmenté.
Financement/Coût	800 000 \$US
Durée	1 an
Zone d'intervention	Commune de Rosso Sénégal (département de Dagana)
Type de projet	National

52. HAUT COMMISSARIAT DE L'OMVS - ACTUALISATION DU PARACI

Fiche/Pays	République du Sénégal- Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du delta , du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED)
Intitulé	Projet des études de faisabilité, d'APS, d'APD/DCE ET d'EIES
Objectif général	Augmenter les superficies aménagées pour le riz dans la vallée du Fleuve Sénégal et améliorer de façon sensible les conditions d'exploitation des périmètres irrigués en vue de contribuer à l'objectif national d'autosuffisance en riz
Objectifs Spécifiques	OS1: créer deux systèmes de drainage fonctionnels; OS2: promouvoir le partenariat public privé à travers la mise en place d'une ligne de crédit bonifiée pour financer à moyen terme l'installation de producteurs privés; OS3: accroître la production rizicole actuelle de près de 30%; OS4: appuyer la transformation et la commercialisation du riz.
Description du Projet	Le programme comporte les volets ci-après: Volet1:Les études de faisabilité et détaillées du projet ; Volet2: La réalisation d'aménagements structurants sur un espace rizicultivable de 3500 ha alimentés à partir du Diawel ; Volet3: La mise en place d'une ligne de crédit bonifié dans une banque locale pour le financement à moyen terme des producteurs privés désireux de s'installer sur le périmètre ; Volet4: Le soutien à la mise en place d'une organisation assurant la transformation et la commercialisation du riz.
Résultats attendus	Résultat 1: les Pièces constitutives des études sont disponibles; Résultat 2: Les études d'APD/DCE sont réalisées et finalisées; Résultat 3: Les aménagements structurants sur un espace rizicultivable de 3500 ha alimentés à partir du Diawel sont réalisés Résultat 4: Une ligne de crédit bonifié dans une banque locale pour le financement à moyen terme des producteurs privés désireux de s'installer sur le périmètre est mise en place; Résultat 5: Le soutien à la mise en place d'une organisation assurant la transformation et la commercialisation du riz est acquis
Financement/Coût	600 000 \$US
Durée	1 an
Zone d'intervention	Commune Rurale de Ronkh (région de Saint – Louis)
Type de projet	National



OMVS
ORGANISATION POUR
LA MISE EN VALEUR
DU FLEUVE SÉNÉGAL

Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS)

Haut-Commissariat de l'OMVS

Immeuble OMVS

Rocade Fann Bel Air – Cerf-Volant – BP 3152

Dakar – SENEGAL

Tél : + 221 33 859 81 81 – Fax : + 221 33 864 01 63

Courriel : omvssphc@omvs.org

Web : www.omvs.org